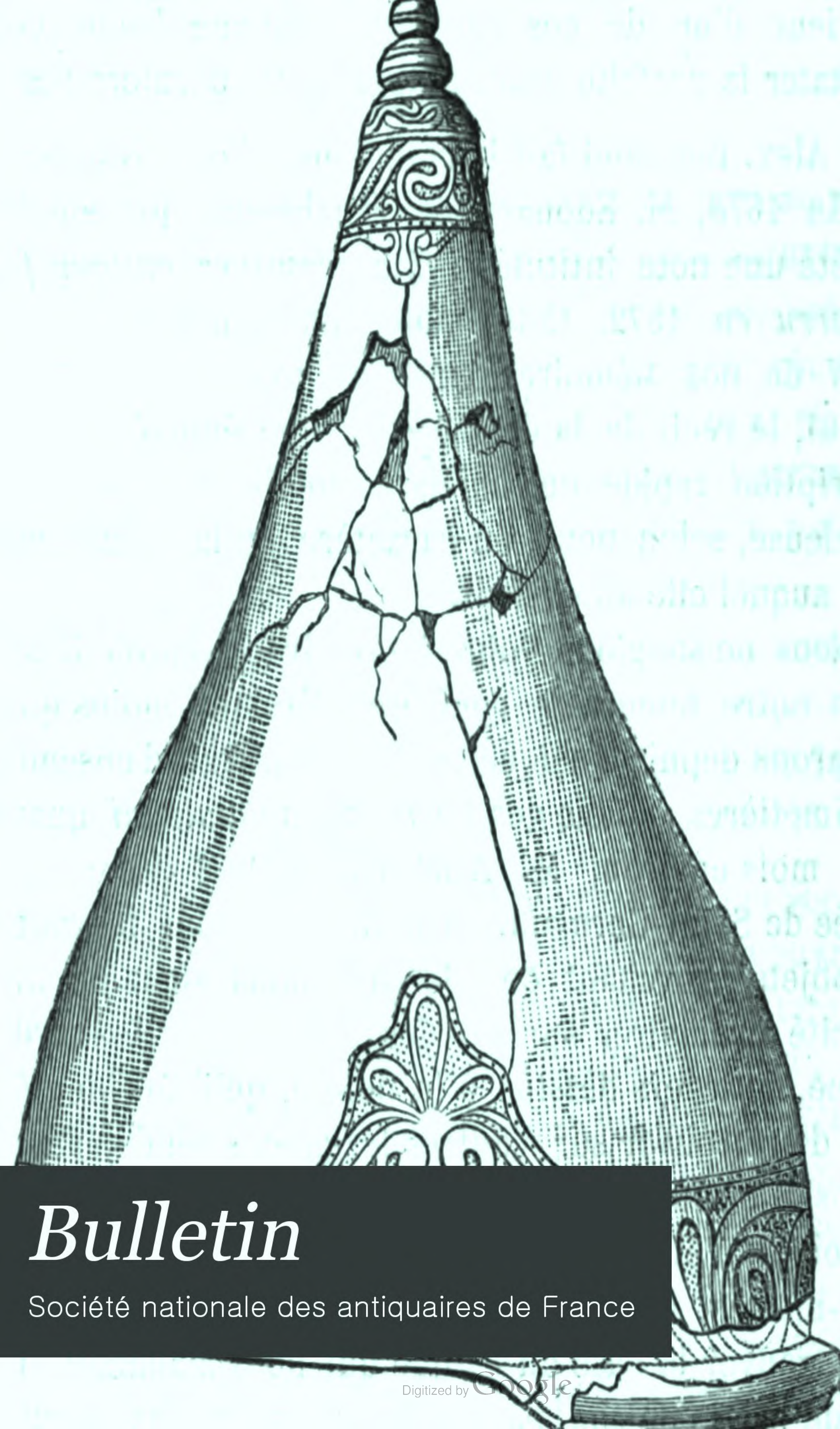
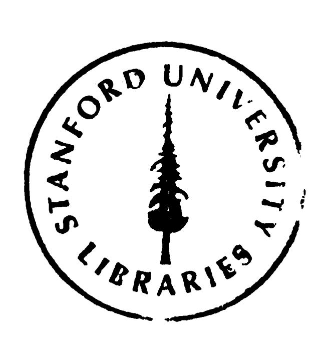

Bulletin
Société nationale des antiquaires de France
Digitized by Google


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1875



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1875.

MM. C. WESCHER, Président.
A. DE MONTAIGLON, Premier Vice-Président.
Alex. BERTRAND, Deuxième Vice-Président.
G. DUPLESSIS, Secrétaire.
G. DEMAY, Secrétaire-adjoint.
E. AUBERT, Trésorier.
POL NICARD, Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. DE BARTHÉLEMY.
J. MARION.
MICHELANT.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. BOUTARIC.
L. DELISLE.
CH. ROBERT.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1875.

MM.

1. BRETON (Ernest) ✳, rue de Maubeuge, 6 (1838-1854).
2. NIEUWERKERKE (le comte de) G. O. ✳, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
3. MAURY (Alfred) C. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).
4. BATAILLARD (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).
5. SAUSSAYE (Louis DE LA) C. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Guillaume, 29 (1843-1867).
6. LASTEYRIE (le comte Ferdinand DE), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (1851-1874).
7. VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA) ✳, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (1836-1875).
8. . . . .
9. . . . .
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1875.

MM.

1. LONGPÉRIER (Adrien PRÉVOST DE) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

2. LACABANE (Léon) O. ✻, ancien directeur de l'École des chartes, rue des Acacias, 47, Les Ternes (9 juin 1841).

3. MARION (Jules) ✻, membre de la Commission des archives près le ministère de l'intérieur et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

4. QUICHERAT (Jules) ✻, directeur de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la commission des monuments historiques, rue de Tournon, 16 (9 mai 1845).

5. RENIER (Léon) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

6. VILLOT (Frédéric) O. ✻, secrétaire-général des Musées nationaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

MM.

7. Kœnigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

8. Montaiglon (Anatole de Courde de) ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

9. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 71 (9 avril 1851).

10. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

11. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

12. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

13. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Baume, 1 (6 juin 1851).

14. Michelant (Henri-Victor) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

15. Waddington (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, rue Dumont-Durville, 11 (19 décembre 1853).

MM.

16. Cocheris (Hippolyte) ✻, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

17. Delisle (Léopold) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve des Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

18. Mariette (Auguste) C. ✻, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

19. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Solférino, 13 (16 avril 1856).

20. Egger (Emile) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

21. Le Blant (Edmond) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Leroux, 3 (2 mars 1859).

22. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

23. Boutaric (Edgard) ✻, professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 161 (4 janvier 1860).

MM.

24. Vogüé (le comte Melchior de) O. ❋, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ambassadeur de France à Constantinople, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

25. Barthélemy (Anatole de) ❋, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

26. Passy (Louis), docteur en droit, membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

27. Bertrand (Alexandre) ❋, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue des Saints-Pères, 9, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

28. Chabouillet (P. M. Anatole) O. ❋, conservateur-sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

29. Rey (A. E. Guillaume) ❋, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

30. Guérin (Victor) ❋, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

31. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 10 (2 mai 1866).

32. Guilhermy (le baron de) ❋, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

33. Réad (Charles) ❋, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867.

34. Heuzey (Léon) ❋, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au Musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

MM.

35. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

36. Perrot (G). ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

37. Wescher (C.) ✻, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

38. Robert (Charles) C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant-général-inspecteur, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

39. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1371).

40. Duplessis (Georges) ✻, bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (6 décembre 1871).

41. Dumont (Albert) ✻, sous-directeur de l'Ecole d'Athènes à Rome, directeur de l'Ecole archéologique de Rome, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Naples, 4 (6 décembre 1871).

42. Demay (G.) ✻, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

43. Guillaume (Edmond) ✻, architecte des bâtiments civils, rue Neuve-Saint-Augustin, 47 (1er juillet 1874).

44. . . . .

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARTIGNY (l'abbé) ✱, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard) ✱, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

LE PROUX (Fernand), archiviste paléographe, à St-Quentin (7 janvier 1874).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Basses-).

ARBAUD (Damase), à Manosque (7 août 1867).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Aube.

MM.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri D') ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

LE BRUN DALBANNE, à Troyes (5 avril 1865).

COFFINET (l'abbé) ✻, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865).

PIGEOTTE (L.), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

LALORE (l'abbé Charles), professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Aveyron.

CÉRÈS (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

CHAUFFOUR (Ignace), avocat à Belfort (7 juin 1865).

MOSSMANN, à Belfort (6 février 1867).

Bouches-du-Rhône.

PARROCEL (E.), à Marseille (7 avril 1868).

PENON (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

TEISSIER (O.) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, rue Consolat, 145 (2 juin 1872).

JOANNON (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

Calvados.

CHATEL (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

MM.

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

Delayant, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Lefort (Louis) ✻, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Côte-d'Or.

Lapérouse (Gustave) ✻, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

Baudot (Henri), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph) ✻, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Beauvois, à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules) ✻, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P. L.), à Saint-Brieuc, boulevard National (16 décembre 1865).

Creuse.

Filioux (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

MM.

CESSAC (le comte P. DE), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Doubs.

CASTAN (A.) ✱, bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

CLERC (Ed.) ✱, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

Drôme.

CHEVALIER (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart (9 décembre 1874).

Eure.

BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Finistère.

LEVOT (P.) ✱, conservateur de la Bibliothèque du Port, à Brest (1er février 1865).

LE MEN, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Gard.

AURÈS, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

RÉVOIL (Henri) ✱, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

BARRY (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

ROSCHACH (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

GANTIER (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

MM.

Morel (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Gironde.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Sansas, membre de l'Assemblée nationale, à Bordeaux (6 mars 1872).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

Ropartz (Sigismond), avocat, à Rennes, rue aux Foulons, 16 (5 mars 1862).

Michel (le ch^er^ Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Rennes, boulevard Sévigné, 32 (19 mai 1846).

Morin (E.), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes, quai de Nemours, 11 (5 février 1868).

Indre.

Damour (Léon), sous-préfet, à La Châtre (3 février 1875).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Le Mire (M.-J.) ✻, à Pont-de-Poitte (8 janvier 1873).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

MM.

Chavlaondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Loire (Haute-).

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

Girardot (le baron de) O. *, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Nantes, rue Haute-du-Château, 4 (9 avril 1847).

Galles (René), O. *, sous-intendant militaire de première classe, à Nantes (4 avril 1864).

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Loiret.

Mantellier *, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, membre de la Société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), *, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Loir-et-Cher.

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1840).

Rochambeau (le marquis Achille de), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

MM.

BARRÈRE (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

MAGEN, à Agen (1er février 1865).

THOLIN (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Maine-et-Loire.

GODARD-FAULTRIER, à Angers (11 avril 1866).

PORT (Célestin) ✱, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Marne.

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

GIVELET (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

BARTHÉLEMY (Édouard DE) ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

BAYE (Joseph DE), à Baye (1er avril 1874).

MOREL, percepteur, à Châlons-sur-Marne, rue de l'Autre-Monde, 5 (1er juillet 1874).

Marne (Haute-).

PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (Th.), à Langres (10 avril 1837).

Meurthe-et-Moselle.

MORLET (Ch.-Gabriel DE), O. ✱, colonel du génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

MOUGENOT (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

PUYMAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

CHABERT (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

BOUTEILLER (Ernest DE), ✱, ancien capitaine d'artillerie, à Briey (2 février 1864).

MM.

Rouyer (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy, rue de la Constitution, 9 (7 mai 1866).

Cournault (Ch.), ✱, conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Chautard, professeur à la Faculté des sciences, à Nancy (6 mars 1872).

Meuse.

Dumont, ✱, vice-président honoraire du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

Morbihan.

Rozenzweig (Louis) ✱, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

Nord.

Coussemaker (Edmond de), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de), ✱, à Lille (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Casati (Ch.), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Oise.

Colson (le docteur), O. ✱, à Noyon (9 juillet 1852).

MM.

Longpérier-Grimoard (Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt, ✻, à Ribécourt (16 avril 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Marsy (Arthur de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de), O. ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Becq de Feuquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Le Sergeant de Monnecove (Félix), ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J.-B.), ✻, à Clermond-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

MM.

LAGRÈZE (BASCLE DE), ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

RAYMOND (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhône.

ALLMER (A.) ✻, à Lyon (6 mars 1861).

SOULTRAIT (le comte Georges DE), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.) ✻, directeur des musées de la ville, à Lyon (20 avril 1864).

MORIN-PONS (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

GUIGUE (M.-C.), archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

FLOUEST (Ed.), ✻, avocat général près la Cour d'appel, à Lyon, rue de la Reine, 48 (3 novembre 1869).

CHANTRE (Ernest), attaché au Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

Saône (Haute-).

SUCHAUX (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

CHABAS (F.), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

FONTENAY (Harold DE), à Autun (5 janvier 1870).

LACROIX (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

Sarthe.

HUCHER (E.), ✻, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

MM.

Rabut (Laurent), professeur au lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867.

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), ✻, à Rambouillet (9 mars 1849).

Corblet (l'abbé Jules), ✻, chanoine, directeur de la revue l'*Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

Vinet (Ernest), à Sannois (5 juin 1861).

Cougny (E.), professeur au lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez, ✻, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Colonna Ceccaldi ✻, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Seine-Inférieure.

Cochet (l'abbé), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Rouen (9 août 1853).

Semichon (E.), à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de), ✻, archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), aumônier du collége, à Dieppe (13 novembre 1872).

Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste et directeur du Musée, à Dieppe (17 mars 1875).

Sèvres (Deux-).

MM.

BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Somme.

DUSEVEL (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Amiens, rue Saint-Louis, 14 (9 janvier 1831).

GARNIER (Jacques), ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

CAGNY (l'abbé Paul DE), à Amiens, 36, rue Lemercier, (5 mai 1858).

BEAUVILLÉ (Victor CAUVEL DE), à Montdidier (8 décembre 1858).

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

HENNEBERT, O. ✻, chef de bataillon du génie, à Amiens, 8, rue des Augustins (3 janvier 1872).

VAN ROBAIS (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

Tarn.

CLAUSADE (Gustave DE), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

GRELLET-BALGUERIE (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

LABATUT (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castres-sur-l'Agout (1er juillet 1868).

Tarn-et-Garonne.

MARCELLIN (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

MARY-LAFON, ✻, bibliotécaire à Montauban (9 mars 1853).

Var.

GIRAUD (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

DELOYE (Auguste), ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

MM.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Baudry (l'abbé), curé au Bernard (2 décembre 1868).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Longuemar (Le Touzé de), ✱, à Poitiers (3 février 1869).

Bonsergent (L.-F.), à Poitiers, rue des Trois-Piliers (7 mai 1873).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).

Leclerc (Lucien), ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1655).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Algérie.

Beaune (H.), ✱, procureur général près la Cour d'appel d'Alger (15 novembre 1865).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

MM.

HALLIWEL (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

BIRCH (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

PETRIE (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

PARKER (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

MAYER (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

FRANKS (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

HARTH (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

LEWIS (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

ROULEZ (J.), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

WITTE (le baron J. DE), ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

CHALON (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

MM.

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène, M. O.), ✻, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae, ministre des cultes, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Etats-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

MM.

RANGABÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

DIRKS (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

MORBIO (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

FUSCO (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

ROSSI (le chevalier G. B. DE) ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

GARRUCCI (le P. Raffaele) ✱, professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

CITADELLA (Luigi Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

CONESTABILE (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

HENZEN (le docteur Wilhem), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

MM.

Bigi (le chev. Quirino), à Correggio-Émilie (3 décembre 1873).

Norwége.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlænder (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpft (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Pertz (Georges), membre de l'Académie royales des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Bock (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

Werth (le professeur Ernest Aus'm), ☀, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Kœhne (le baron Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

MM.

Bartholomei (le général J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (6 décembre 1850).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'Etat, à Genève (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Pictet (Adolphe), à Genève (6 mai 1868).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de) Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— — Société française d'archéologie.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

— — Société des Antiquaires du Centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique du département.

Gard, *Nîmes*. Académie.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

Hérault, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique.

Landes, *Mont-de-Marsan*. Société des lettres, sciences et arts.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

Maine-et-Loire, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou. — Société académique de Maine-et-Loire.

Marne, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

Meuse, *Verdun*. Société philomathique.

Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Cambrai*. Société d'émulation,

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne*. Société historique.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Savoie (Haute-), *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Société des études historiques. — Société philotechnique.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Epinal*. Société d'émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires. — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. Société des Antiquaires d'Écosse. — Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.
— *Grœtz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nuremberg*. Muséum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— *Valence*. Société archéologique de Valence.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstad, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Hollande, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Turin*. Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Société archéologique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

Turquie, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT ES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1875.

Séance du 6 Janvier.

Présidence de MM. Ch. Robert et C. Wescher.

M. Charles Robert, président sortant, prononce le discours suivant :

Messieurs,

« Réunis pour la première fois depuis l'année qui vient de finir, vous vous reportez par le souvenir vers les confrères que vous avez perdus. Qu'il me soit donc permis, répondant à votre pensée, de leur consacrer tout d'abord l'hommage de nos regrets.

« Le plus ancien des membres de notre compagnie est mort le 12 septembre 1874. C'est au commencement de la Restauration que l'illustre M. Guizot était entré dans la Société des Antiquaires de France, qui venait de se constituer en appelant à elle les membres survivants de l'Académie celtique. Le 9 janvier 1828, le grand historien, alors conseiller d'État, fut nommé membre honoraire, en même temps que l'abbé duc de Montesquiou, le baron Dupin, le marquis de Fortia d'Urban et le comte François de Neufchateau, qui comptaient, comme lui, plus de dix ans d'ancienneté dans la classe des membres résidants. S'il ne prit, depuis cette époque, aucune part à nos travaux, il continua pendant quarante-six ans, nous ne pouvons l'oublier, de prêter à la compagnie l'éclat de son nom.

« M. Guizot appartient désormais à l'histoire, et chacune de ses œuvres mériterait une étude approfondie. Je vous rappellerai seulement que plusieurs d'entre elles, et, par exemple, sa belle traduction de Grégoire de Tours, ont éclairé les horizons du passé les plus chers à la Société des Antiquaires de France.

« En 1828, l'année même qui vit M. Guizot devenir membre honoraire, naissait à Tours un homme destiné à une carrière plus courte et plus modeste ; c'était notre futur confrère, Émile Mabille qui, lui aussi, devait nous être enlevé en 1874. Réservé par une santé délicate aux travaux de l'esprit, il entra à l'École des chartes dont il sut plus tard appliquer heureusement les sévères et fécondes méthodes. Sa modestie l'avait disposé aux études locales, aux monographies ; son amour pour le pays natal dirigea ses premiers efforts vers la Touraine ; l'influence religieuse et administrative qu'exerça, au moyen-âge, l'antique métropole de la troisième Lyonnaise, était bien propre d'ailleurs à tenter un esprit investigateur. M. Mabille comprit que, pour donner une base solide aux études vers lesquelles il se sentait attiré, il fallait, avant tout, reconstituer autant que possible les archives locales dont la Révolution avait détruit ou dispersé les principales richesses. C'est ainsi qu'il a été conduit à extraire de la collection de Dom Housseau les diplômes, les chartes et les actes relatifs à la Touraine, et qu'il s'est imposé la difficile tâche de faire revivre la Pancarte noire, brûlée en 1793 en place publique.

« L'éminent confrère qui administre aujourd'hui la Bibliothèque nationale nous a montré, il y a six ans, dans son rapport sur la candidature de M. Mabille, combien il avait fallu de discernement, de savoir et de patience pour retrouver, dans les compilations manuscrites des deux derniers siècles, les fragments épars du célèbre cartulaire, les discuter, les comparer et en faire ressortir le texte primitif. Riche alors de documents et familiarisé avec les sources de l'histoire locale, M. Mabille ne se borna plus au rôle d'éditeur sagace et nous donna des œuvres plus personnelles, telles que sa *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de la Touraine au*

moyen-âge, un *Mémoire sur les invasions normandes en Touraine et la translation des reliques de saint Martin de Tours.* Mais la sûreté de critique qu'il avait acquise dans ses travaux sur la Touraine, il devait l'appliquer avec non moins de succès à des recherches étrangères à sa chère province. Il fit pour la ville de Paris un recueil d'épitaphes et prit une part active à la nouvelle édition de l'histoire de Languedoc, comme en témoignent le mémoire sur les dynasties de Guyenne, qu'il y a joint, et les notes savantes dont il a enrichi le texte primitif. Appelé moi-même à contribuer au développement que prend dans cette édition l'œuvre de Dom Vaissette, j'ai vu avec quelle énergie M. Mabille faisait sa part, avec quelle vaillance il défendait ses travaux inachevés contre la mort qui s'avançait.

« Un autre membre résidant, M. Gaucheraud, devenu, en cessant d'habiter Paris, membre correspondant, est mort dans le département de la Creuse. M. Gaucheraud est auteur d'une histoire des comtes de Foix, mais il ne paraît pas avoir participé aux travaux de notre Société.

« Vous avez perdu deux de vos correspondants : M. Lagrèze-Fossat et M. Devals, qui l'un et l'autre s'étaient voués à l'archéologie de la Guyenne. M. Lagrèze vous a envoyé un article numismatique important, et a publié, dans les mémoires de l'Académie de Toulouse, une *Etude historique sur Moissac*. M. Devals, archiviste de Montauban, a savamment exploré le dépôt confié à ses soins ; travailleur intrépide, chercheur heureux, il vous a fait des communications et a fourni de nombreux documents à la Commission de la topographie des Gaules, ainsi qu'au Comité des travaux historiques.

« Le savoir de la plupart de nos correspondants et la fécondité de leur plume disent assez combien nous aurions intérêt à développer nos relations avec eux. Il serait donc nécessaire que nos collaborateurs de province fussent plus nombreux, et que la Société accueillît surtout les candidats des départements qui ne sont pas encore représentés auprès de nous.

« Il m'est bien doux, Messieurs, de constater que vos

divers délégués ont, pendant l'année qui vient de s'écouler, fait plus que leur devoir; les commissions ont travaillé avec ardeur, et les membres du bureau qui siégent à mes côtés ont donné l'exemple d'un dévouement absolu à notre Compagnie; seul, votre président, souvent absent malgré lui, n'a pu remplir, comme il l'aurait voulu, le mandat que vous lui aviez fait l'honneur de lui confier; seul, il a besoin d'indulgence.

« La situation financière de la Société continue à être aussi bonne que le permet le modique produit de nos cotisations; notre habile trésorier, M. Édouard Aubert, va vous lire son rapport. Vous avez pu, vous imposant un sacrifice exceptionnel, donner place dans le tome XXXV de vos Mémoires à diverses reproductions de monuments anciens et à un très-grand nombre de dessins représentant les détails du costume, de l'armement et du harnachement, tels que M. Demay nous les a fait connaître d'après les sceaux conservés aux Archives nationales et dans les principales collections de la France. Ce volume paraîtra prochainement; il n'en est malheureusement pas de même des tables générales, œuvre de notre infatigable archiviste, M. Pol Nicard. Trois feuilles seulement sont tirées; il serait à souhaiter que des mesures fussent prises pour hâter l'impression d'un travail impatiemment attendu des érudits et qui facilitera leurs recherches à travers les richesses accumulées depuis soixante-dix ans dans nos Mémoires.

« Plusieurs cercles militaires ont sollicité le don de nos publications, et vous avez, autant que le permettait l'état de notre réserve, accédé à leur demande. Vous avez pensé que l'étude de nos antiquités nationales était, pour nos jeunes et laborieux officiers, le meilleur des délassements. Il en est d'ailleurs parmi eux qui suivront sans doute un exemple donné par quelques-uns de leurs devanciers, depuis le premier grenadier de France, qui avait écrit, pendant sa retraite, les Origines gauloises, et qui, après sa mort au champ d'honneur, figura sur vos listes en même temps que sur les contrôles de la 46e demi-brigade, jusqu'à l'honorable général, notre confrère, auquel les études archéologiques et la topographie des Gaules doivent une si grande reconnaissance.

« M. Egger regrettait, il y a quelques années, qu'il nous fût interdit de mettre périodiquement au concours une médaille pour la solution ou l'étude d'un problème d'érudition ; le plaisir d'encourager l'étude, dont jouissent la plupart des académies de province, nous sera refusé tant que la subvention accordée par l'Etat, et seulement depuis quelques années, à la Société nationale des Antiquaires de France, ne sera que de quelques centaines de francs.

« Je ne vous parlerai pas en détail des travaux de l'année ; l'excellent résumé que font successivement votre secrétaire, M. Auguste Prost dans les procès-verbaux, et les membres de la Commission des impressions dans le Bulletin, permet d'apprécier toute leur valeur. Je vous demanderai seulement la permission de constater leur caractère général. On reconnait, en les parcourant, que la Compagnie demeure fidèle à sa belle devise : *Gloriae majorum*, tout en demandant des termes de comparaison, souvent des modèles du genre, aux travaux de nos confrères, antiquaires et philologues, qui ont consacré leur savoir à l'Italie, à la Grèce ou à l'Orient. C'est, en effet, à la glorification de notre pays par ses monuments, sa langue et son histoire que votre Compagnie s'est vouée deux fois, d'abord, en 1806, sous le nom d'Académie celtique, puis, en 1814, lorsqu'elle se réorganisa sous son titre actuel. Cependant l'Académie celtique, quoique essentiellement fondée comme académie nationale, accepta en général un système historique qui devait entraîner ses recherches bien au-delà des limites de la France et même de la Gaule romaine. En 1806, en effet, et jusqu'à la fin de l'Empire, on s'était plu, comme jadis à Rome, au temps de César et d'Auguste, à développer et à répandre la doctrine enseignée par Tite-Live dans son célèbre livre V ; on admettait que les migrations celtiques venues d'Orient à une époque très-reculée s'étaient implantées sur notre sol, s'y étaient à la longue merveilleusement développées, et que, de là, reprenant leur marche en sens inverse, elles avaient promené leur puissance en Italie, sur la rive droite du Rhin, en Thrace et jusqu'en Phrygie. Seulement, si le gouvernement de Napoléon Ier, si le patriotisme militaire d'alors adoptaient avec bon-

heur un système qui faisait de notre pays l'unique foyer de la vaste domination celtique ; si, en invoquant le témoignage de l'historien latin, on présentait les prodigieuses conquêtes de la France comme de simples revendications, dans la Rome antique, au contraire, on se plaisait à grandir les Gaulois de notre Gaule pour rehausser la gloire de Domitius Ahenobarbus, de Fabius Maximus et de César, qui les avaient vaincus.

« L'engouement celtique était devenu général, car un successeur de Frédéric II, à la veille d'Iéna, encourageait, par un prix de cent ducats, les études sur les Druides. Mais les temps changèrent, et la préface du premier volume des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, en exposant le programme d'études de la nouvelle compagnie, parut tracer, au sujet des Celtes, un plan plus mesuré et plus rationnel. Cependant l'ethnographie nationale continua de donner naissance à des opinions passionnées dans un sens et dans l'autre : tandis que les uns, frappés des merveilles de la constitution druidique, attribuaient aux Celtes, même aux plus anciens, une civilisation très-avancée et un développement moral complet, les autres, confondant la nation elle-même avee les bandes guerrières et pillardes qui s'en détachaient et auxquelles s'appliquent surtout les récits des Grecs, faisaient de nos pères les pires des barbares. Le vrai, ou tout au moins le probable, se dégage seulement depuis quelques années ; si les Celtes ou plutôt les Gaulois ont fait d'heureux emprunts aux arts de la Grèce, de l'Italie, de la Sicile et des colonies de la côte ibérique, comme en témoignent tant d'imitations monétaires si variées de type, et si précises de poids ; s'ils ont connu les principes de la guerre, comme l'attestent leurs conquêtes, ils n'étaient arrivés, jusqu'aux derniers temps, qu'à un développement relatif et là seulement où ils avaient été en contact prolongé avec les peuples dont ils avaient été les vainqueurs par les armes, mais dont ils étaient devenus les tributaires par le commerce. Quant aux premières migrations d'Orient en Occident de cette race puissante, elles se sont faites pas à pas, comme toutes les conquêtes durables, et ceux auxquels

il a été donné de lire un travail encore manuscrit de notre confrère, M. Alexandre Bertrand, savent que les habitants de notre pays, connus sous le nom de Gaulois, sont simplement un rameau, assurément le plus puissant, du grand arbre celtique, mais que toutes les conquêtes celtes dont parle l'histoire n'ont pas été accomplies par eux. Le rôle joué dans le passé par les Gaulois de notre Gaule fut assez grand, pour qu'on ose le dégager de la fiction.

« C'est donc aux Celtes du rameau gaulois et à leurs successeurs de la France romane et du moyen-âge que la Société doit en principe consacrer son action investigatrice. Tel est le terrain sur lequel elle a le mieux le droit et le pouvoir de semer et de recueillir.

« Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de la bienveillance que vous m'avez témoignée, et à prier M. Wescher de prendre place au fauteuil. Instruit autant que personne des affaires de la Compagnie, jaloux de ses succès et secondé comme il va l'être, il l'aidera à s'élever encore au-dessus du rang honorable qu'elle occupe dans le monde savant. »

M. C. Wescher, président élu, répond :

« Au moment de prendre possession du poste honorable que m'assigne votre bienveillance, je me rends compte et du prix que je dois attacher à cette marque d'honneur, et de l'étendue des devoirs qu'elle m'impose. En me désignant, parmi tant d'autres plus autorisés que moi, pour la présidence de votre savante Compagnie, vous avez voulu récompenser les efforts que j'ai faits pendant trois années consécutives pour ne pas demeurer trop au-dessous de ma tâche comme secrétaire de votre Société. A ce titre seulement, il m'est permis d'accepter votre choix. Appelé d'abord à remplacer notre regretté confrère M. Emile Mabille, qu'éloignaient déjà de nous les premières atteintes du mal auquel il a succombé depuis, j'ai dû conserver ensuite mes fonctions bien au-delà du terme fixé par vos statuts, à cause des malheurs publics qui, sans interrompre vos séances, avaient fait ajourner le renouvellement de votre bureau. Vous vous êtes

souvenus du secrétaire qui rédigeait les procès-verbaux de vos séances pendant les tristes jours du siége et de la Commune, et vous l'avez nommé votre Président. Vos suffrages, en me donnant aujourd'hui pour successeur à l'antiquaire éminent dont vous venez d'entendre la parole, me sont particulièrement précieux, puisqu'en présence du funeste événement qui a détaché du territoire français sa patrie et la mienne, ils resserrent les liens qui vous unissent à ceux qui n'ont pas cessé d'être vos concitoyens. Je m'estime heureux de ce que mon premier devoir, en inaugurant l'année qui commence, soit de rendre un juste hommage à la science, au zèle, au dévouement des membres qui ont fait partie du bureau pendant l'année qui vient de finir, et je crois être l'interprète de vos sentiments à tous en vous proposant de voter des remercîments unanimes au Président sortant de charge et à ses dignes collaborateurs. »

La Société vote à l'unanimité des remercîments au bureau sortant.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. 1874, in-8°.

Journal des Savants. Décembre 1874, in-4°.

Mémoires de l'Académie de Toulouse, 7° série, t. VI. Toulouse, 1874, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*. 1874, in-4°.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen. 1872-1873, in-8°.

Revue de l'art chrétien. Oct. et nov. 1874, in-8°.

— *belge de numismatique*. 1875, 1re livr., in-8°.

Travaux de l'Académie de Reims. 1874, in-8°.

Caix de Saint-Amour (Amédée de). *Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte* (*Oise*), in-18.

Corblet (l'abbé Jules). *Manuel élémentaire d'archéologie*, nouvelle édition, in-8°.

Courajod (Louis) et Geymuller (Henri). *Les estampes attribuées à Bramante*, in-8°.

Damour (Léon). *Les fouilles de Brou en* 1870, in-8°.

— *Article sur M. Maurice Ardant*, in-8°.

Gardner (Percy). *Thastan manubria*, in-8°.

— *A coin of Heraus Saka King*, in-8°.

Lalore (l'abbé Ch.). *Nouvelles recherches historiques sur Jully-les-Nonains et Jully-sur-Sarce*. 1858, in-8°.

— *Vie de la bienheureuse Emeline d'Yèvres* (*diocèse de Troyes*). 1869, in-8°.

— *L'abbaye de Mores* (*Aube*). 1873, in-8°.

— *Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes, depuis l'origine du christianisme jusqu'en* 1802. 1869, in-8°.

— *Le trésor de Clairvaux du XII*[e] *au XVIII*[e] *siècle*. 1875, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes* (coll. des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, t. I). 1875, in-8°.

Le Sergeant de Monnecove. *Inventaire analytique des registres de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, existant aux archives du Pas-de-Calais*, in-8°.

Robert (Ch.). *Médailles commémoratives de la défense de Metz en* 1552, in-8°.

Siennicki (Stan.-Joseph). *Les Elzévirs de la bibliothèque de l'Université de Varsovie*, in-8°.

Witte (le baron J.). *Notice bibliographique*, in-18.

Correspondance.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, envoie deux photographies représentant l'anse d'un vase en bronze trouvé récemment près du *camp de César* de l'Etoile, à 25 kilomètres d'Abbeville, et le sceau de la commune de Fontaine-sur-Somme.

M. Vallentin, de Montélimar, remercie la compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

MM. Léon Damour, sous-préfet à La Chatre, et Ch. Lalore, professeur au grand séminaire de Troyes, sollicitent le titre



d'associé correspondant. Le premier est présenté par MM. de Montaiglon et Aubert, le second par MM. de Barthélemy et Aubert. Le président désigne MM. de Barthélemy, de Guilhermy et Michelant pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du premier candidat. MM. de Montaiglon, Marion et Bordier formeront la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. l'abbé Lalore.

M. Stanislas-Joseph Siennicki, présenté par MM. Michelant et Quicherat, pose sa candidature au titre d'associé correspondant étranger. Le président désigne MM. de Montaiglon, Chabouillet et Demay pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

MM. P. Nicard, trésorier, et Ed. Aubert, bibliothécaire-archiviste, écrivent au Président pour donner respectivement leurs démissions des fonctions auxquelles ils avaient été élus au mois de décembre dernier.

Travaux.

M. Aubert lit son rapport annuel sur l'état des finances de la Société au 1er janvier 1875. Sur la proposition du Président, des remerciements sont adressés à M. le Trésorier sur le zèle avec lequel il administre les revenus de la Compagnie qui, grâce à ses soins et à son habile gestion, peut, sans s'obérer, faire face à des dépenses assez considérables eu égard aux ressources limitées dont elle dispose.

M. l'abbé Cérès, associé correspondant à Rodez, fait connaître qu'il a découvert à 2 kilomètres de cette ville les ruines considérables d'un établissement romain qu'il suppose avoir été des bains. Ses fouilles ne sont pas encore complètes; il a déjà recueilli des briques, des fragments d'amphores, une grande quantité de débris de vases en verre, des fragments de placage en marbre, des cubes de mosaïque, beaucoup d'objets en fer, huit monnaies du haut-empire, etc.

Séance du 13 Janvier.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et beaux-arts de Belgique, 1874, in-8°.

Bulletin du Bouquiniste. Janv. et févr. 1875, in-8°.

Sitzungsberichte der philosoph. philolog. und histor. classe der k. akademie der wissenschaften zu München. 1874, t. II, liv. 1 à 4, in-8°.

L'Investigateur. Déc. 1874, in-8°.

Journal des savants. Janvier 1875, in-4°.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, t. VIII, n° 1. 1874, in-8°.

Bouillet (J.-B.). *Description archéologique des monuments du département du Puy-de-Dôme*. 1874, in-8°.

Chantre (Ernest). *L'âge de la pierre et l'âge du bronze en Troade et en Grèce*. 1874, in-8°.

— *Notice sur la vie et les travaux de J.-J. Fournet*. 1870, in-8°.

Drouyn (Léo). *Bordeaux vers 1450; description topographique*. 1874, in-4°.

King (C.-W.). *The Annecy athlete*, in-8°.

— *Catalogue of colonel Leakes engraved gems in the Fitzwilliam Museum*. 1870, in-4°.

Liénard (Félix). *L'homme de Cumières pendant l'époque néolithique*. 1874, in-8°.

Élections.

L'ordre du jour appelant la nomination d'un bibliothécaire-archiviste et d'un trésorier en remplacement des titulaires qui ont donné leurs démissions, on procède au scrutin. M. Pol Nicard est élu bibliothécaire-archiviste, et M. Ed. Aubert, trésorier.

Travaux.

M. de Montaiglon en rappelant les communications déjà publiées dans le *Bulletin* au sujet des mesures de pierre,

signale un passage extrait de la dissertation de Leroy sur les origines de l'Hôtel-de-Ville de Paris, imprimée en tête du premier volume de Félibien :

« Au commencement de la troisième race nous trouvons que l'étalon de la mine de Paris, qui étoit de pierre, se gardoit dans la chapelle de Saint-Leufroi, joignant le parloir aux Bourgeois, et que c'étoit à cet original qu'il faloit recourir pour ajuster cette mesure : ad minam lapideam quæ est in capella sancti Leufredi referetur, et illi adæquabitur. Il est hors de doute que les étalons des autres mesures de cette ville étoient déposés dans cette chapelle. Ce fut un dépôt si respectable que Philippe-Auguste le confia à nos marchands de l'eau de Paris. » On sait qu'ils allèrent en 1258 au Parloir aux Bourgeois.

M. Chabouillet lit la note suivante :

« Dans le Bulletin du 2e trimestre de 1873, figure une communication que j'ai eu l'honneur de faire à la Société des antiquaires de France le 19 février de la même année. Il s'agissait d'un arrêt du parlement de Bordeaux, portant défense au duc d'Epernon de faire fabriquer de la monnaie d'argent avec son nom, ses qualités et notamment le titre de prince de Buch, ainsi que de prendre les titres de Très-haut et très-puissant prince et d'Altesse. En raison de certaines phrases de l'arrêt, et surtout de l'ignorance où les numismatistes sont restés au sujet de ces monnaies, j'exprimais dans cette notice quelques doutes, non pas sur les visées ambitieuses du duc d'Epernon, mais sur la réalisation effective de son projet de battre monnaie.

« Cette notice ayant attiré l'attention d'un de mes anciens amis, M. Arnold Morel-Fatio, correspondant de la Société à Beauregard-sous-Lausanne, il a bien voulu me faire connaître un document, ou plutôt un souvenir d'un document relatif aux monnaies de Buch. La Société me permettra peut-être de le lui soumettre, et en même temps d'exposer les modifications que les nouvelles recherches auxquelles je viens de me livrer sur cette question ont apportées dans ma manière de l'envisager.

« Je transcris les principaux passages de la lettre de M. Morel-Fatio :

« Parmi les volumes qui ont péri dans l'incendie de la « Bibliothèque du Louvre se trouvaient plusieurs recueils « d'édits et ordonnances monétaires. J'y ai pris quelques « notes, les unes complètes, les autres très-sommaires, me « proposant d'y revenir, ce que je n'ai malheureusement « pas effectué.

« Une de ces notes concernait l'entreprise monétaire du « duc d'Epernon. Je te l'envoie et tu en regretteras comme « moi le laconisme. »

« Voici cette note :

« Déclaration du 12 juin 1649, pages 62, 63, 50. Arrest de « la Cour de Bordeaux.

« D'Epernon fait de la monnaie à ses effigie et nom avec « le titre de prince de Buch. »

« Alloy des quarts de louis d'argent. »

« Je reprends la lettre de M. Morel-Fatio :

« J'ai le souvenir *certain* d'avoir vu en tête de cette « déclaration du 12 juin 1649 ou peut-être sur une feuille « accolée à ce document, la gravure de la monnaie incri- « minée. C'était, sauf la légende, la représentation exacte « du franc d'Henri IV avec la tête tournée vers la gauche. « Dans la légende se trouvait mentionné le titre de prince « de Buch. »

« A ceci M. Morel-Fatio ajoute qu'il a souvent eu l'occasion d'observer que les arrêts ou déclarations de cet ordre suivent d'ordinaire assez rapidement ces émissions, mais ne les devancent pas, et en un mot ne sont pas préventifs.

« Avec l'autorité de son expérience en ce qui concerne les us et coutumes des usurpateurs du droit de battre monnaie et des contrefacteurs ou imitateurs, sur lesquels il a publié tant de bons travaux, M. Morel-Fatio fait encore observer que ces industries aussi déloyales l'une que l'autre se basaient précisément sur la connaissance de cette habitude. En effet, on avait eu le temps de réaliser de gros bénéfices avant que les agents peu vigilants du pouvoir et

la justice trop souvent boiteuse se fussent décidés à intervenir. En conséquence, M. Morel-Fatio pense que le duc d'Epernon a dû frapper la monnaie de Buch jusqu'au moment où la répression devint menaçante.

« Dans ma première communication, je disais qu'il était possible que le duc d'Epernon eût été accusé devant le Parlement de Bordeaux d'un acte audacieux dont on le savait capable, que peut-être même il avait médité, sans que pourtant il l'eût exécuté. Ce n'est pas en effet absolument impossible, et le Parlement de Bordeaux avait tellement intérêt à noircir son ennemi le gouverneur de Guyenne aux yeux de la Cour, qu'on peut sans trop d'invraisemblance admettre qu'on s'y serait montré facile à croire à un crime de sa part; aussi, en l'absence du corps du délit, dans l'ignorance où nous sommes des termes de la déclaration du 12 juin 1649, vue par M. Morel-Fatio, est-il permis de se tenir encore dans une prudente réserve. Cependant, les observations judicieuses du savant et zèlé conservateur honoraire du musée de Lausanne, et l'instruction nouvelle que je viens de faire de la question, me portent à penser qu'il est dans le vrai, et qu'en un mot il est probable qu'il exista des monnaies de Buch. Avant tout, je dois confesser que j'ai eu le tort, en 1873, de ne pas donner *in extenso* le texte de l'arrêt du Parlement de Bordeaux, et surtout d'avoir négligé d'en reproduire la dernière phrase où se trouve la date précise de ce document, le 21 mai 1649. Cette date du mois et jour avait son importance ; elle détruit à elle seule un des arguments sur lesquels on pouvait se fonder pour contester l'existence des monnaies de Buch. L'arrêt du Parlement de Bordeaux, disais-je, dut causer aux gens du duc d'Epernon et au duc lui-même, une terreur telle qu'on n'osa sans doute pas donner suite à son audacieux projet de trancher du souverain en frappant des monnaies pour la prétendue principauté de Buch; et en tout cas, ajoutais-je, si l'on en avait déjà frappé avant la publication de l'arrêt, on dut faire fondre ces témoignages accusateurs aussitôt qu'on eut connaissance de cet acte de rigueur. Il est possible qu'en effet, la disparition des monnaies de Buch,

doive être attribuée à la prudence du duc, mais cette prudence ne fut pas motivée par la crainte de l'autorité du Parlement de Bordeaux. Le 21 mai 1649, lorsque fut rendu l'arrêt interdisant la monnaie de Buch, le duc d'Épernon était non pas en mauvaise intelligence, mais en guerre ouverte avec la ville et le Parlement de Bordeaux soulevés contre l'orgueilleux et tyrannique gouverneur de Guyenne, et excités aussi par le vent de fronde qui soufflait alors. « Le « duc d'Épernon », dit Barin, « avait été obligé de se retirer « dans sa maison de Cadillac, d'où rassemblant toutes les « forces qu'il put trouver, il voulut investir Bordeaux « comme la Reine, de Saint-Germain, assiégeait Paris[1]. »

« Quatre jours après la date de l'arrêt du Parlement de Bordeaux, le 25 mai 1649, l'armée levée par cette compagnie et par la ville fut battue et son général, le marquis de Chamberet, tué[2]. « Après quoi, dit encore Barin, l'arche- « vêque de Bordeaux[3] s'étant entremis d'un accommode- « ment entre la ville et le duc, celui-ci rentra (5 juin) dans « Bordeaux dont il avait exigé que les habitants quittassent « leurs armes, et il y eut là encore une espèce de surséance « dans l'agitation que l'on pouvait prendre pour la paix. »

« Je n'ai pas à faire ici, même en raccourci, l'histoire de la Fronde à Bordeaux ; il suffit de rappeler que la guerre se ralluma dès le mois d'août, et, qu'à la paix, l'une des conditions particulières fut l'engagement pris par la Cour d'ôter le gouvernement de Guyenne au duc d'Épernon à qui plus tard on donna celui de Bourgogne en échange. Ce n'est donc pas pour obéir aux injonctions du Parlement de Bordeaux que le duc d'Épernon cessa la fabrication de la monnaie de Buch et en fit disparaître les produits. Ce seigneur était alors en fort bons termes avec le cardinal

1. A. Barin. — *Hist. de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, 11e édit., t. IV, p. 59 et 60.

2. Barin, p. 60, et O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, t. II, publié en 1863, p. 487.

3. C'était alors Henri de Béthune, l'un des fils de Philippe de Béthune, le négociateur, qui fut le créateur du riche fonds de Béthune du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Mazarin qui en voulait beaucoup plus à la ville rebelle et au Parlement frondeur qu'au gouverneur à qui sans doute il pardonna facilement sa tentative monétaire, si insolente qu'elle puisse nous paraître aujourd'hui. Il n'en serait pas moins très-curieux de connaître les termes de la déclaration du 12 juin 1649; comme pour sauvegarder la dignité du pouvoir suprême, on dut y faire parler le roi sévèrement, nous y aurions peut-être trouvé des détails plus explicites que dans l'arrêt du 21 mai de la même année; et en un mot, elle nous donnerait peut-être le motif de la disparition complète des monnaies de Buch; malheureusement, il m'a été impossible d'en trouver un duplicata soit à la Bibliothèque nationale, département des imprimés et des manuscrits, soit aux Archives nationales, soit à celles de la Monnaie à Paris. Il nous faut donc rechercher sans l'aide de ce document l'explication de ce fait tellement singulier qu'il planera toujours quelques doutes sur l'existence de ces monnaies que nul ne paraît avoir vues depuis l'année 1649.

« Je ne m'avance pas trop en émettant cette dernière hypothèse; un consciencieux historien de Bordeaux, l'abbé O'Reilly[1], ne connaît ces monnaies, comme moi-même, que par cet arrêt du 21 mai 1649 dont il cite un passage. Il y a des destinées pour les médailles et les monnaies, comme il y en a, dit-on, pour les livres; c'est par cet axiome qu'il serait prudent de répondre à cette question soulevée par les révélations de l'arrêt de 1649. Que sont devenues les monnaies de Buch ? Comment se fait-il qu'il n'en soit pas parvenu un seul exemplaire jusqu'à nous, et que ni Duby, ni Poey d'Avant, ni aucun des curieux de nos monnaies féodales n'ait soupçonné leur existence ? Pareil phénomène n'est pas sans exemple, j'en conviens, cependant cette disparition absolue de monnaies frappées il n'y a pas encore deux siècles et demi, est tellement extraordinaire, que je ne puis croire qu'il faille l'attribuer au hasard seul. J'ai donc cherché dans notre histoire monétaire, si je ne trouverais pas quelques faits pouvant servir à l'expliquer

1. L'ouvrage de M. l'abbé O'Reilly a déjà été cité plus haut dans une note.

autrement que par l'exactitude scrupuleuse avec laquelle on aurait fondu toutes les monnaies de Buch et par le hasard qui ne nous en aurait pas encore restitué un seul spécimen; sans rien affirmer, j'ai même entrevu la vérité, et je crois devoir présenter ici l'hypothèse qui s'est présentée à mon esprit.

« C'est surtout à ses exactions que l'on attribue la haine que la Guyenne portait au duc d'Épernon. A son orgueil et à ses hautaines prétentions, le gouverneur de cette belle province avait joint en vieillissant une insatiable avarice. Il est donc possible que dans son entreprise monétaire, il ait été spéculateur peu scrupuleux, plus encore que sujet outrecuidant. Lorsqu'il songea à faire graver des coins monétaires en qualité de prince de Buch, c'était peut-être moins pour les exposer en France, où elles auraient été promptement décriées, que pour les envoyer en Orient. L'exportation des monnaies était une opération financière pratiquée fort habituellement au XVIIe siècle par beaucoup de seigneurs qui avaient ou prétendaient avoir le droit régulier de battre monnaie. Il y avait même des princes du plus haut rang qui ne dédaignaient pas ce moyen d'accroître leurs revenus. On sait qu'une des plus riches princesses de l'Europe, la cousine du roi de France, la grande Mademoiselle, Anne-Marie-Louise de Bourbon, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, fabriquait dans son atelier de Trévoux d'énormes quantités de pièces d'argent dont elle infestait les Échelles du Levant. L'historien de la monnaie de Trévoux, M. Mantellier, estime à plus de 100,000 livres les revenus de cet atelier à l'époque où la princesse de Dombes se livrait à cette spéculation [1]. Les monnaies de Buch n'auraient-elles pas été envoyées comme celles de Trévoux dans les États du Grand Turc? A la vérité, malgré les exportations signalées par M. Mantellier, on retrouve des pièces de 5 sols de la princesse de Dombes, ainsi que les monnaies d'autres petits seigneurs de la rivière de Gênes, tandis qu'on ne connaît pas un seul spécimen de

1. Mantellier. *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, p. 29.

celles de Buch. Ne serait-ce pas que le duc d'Épernon n'eut pas le loisir de faire de nombreuses émissions? Il est clair qu'il n'exerça pas son prétendu droit de monnayage avec la même sécurité que Mademoiselle dont la souveraineté était reconnue par nos rois, ou que les feudataires italiens de l'Empire; sans doute, pour ne pas mécontenter la Cour, il renonça promptement à faire le prince indépendant. S'il en fut ainsi, s'il embarqua en bloc une seule et unique émission pour le Levant, on comprendrait qu'il ne s'en fût pas retrouvé un seul spécimen. Je le repète, je n'affirme rien; mais les obscurités de ce singulier épisode de l'histoire de nos monnaies féodales, grâce à la publicité du Bulletin, pourra peut-être s'éclairer dans l'avenir, soit par des découvertes de documents plus explicites que l'arrêt du 21 mai 1649, soit par la rencontre possible d'un second exemplaire de la déclaration du 12 juin 1649, soit même par celle d'un spécimen de la monnaie de Buch. »

M. Alexandre Bertrand annonce à la Société qu'une importante découverte vient d'être faite à Bourbonne-les-Bains. L'Administration des mines, en travaillant à la reconstruction des thermes, a mis à nu l'ancienne source remplie de boue épaisse. Le lavage de ces terres a déjà fourni plus de douze cents monnaies romaines, dont quatre en or et deux cent cinquante en argent, plus divers ex-voto et une inscription portant BORVONI ET DAMONÆ. Cette source avait été en partie vidée en 1726, puis en 1785; mais les objets que contenaient les boues n'avaient point été recueillis. Aujourd'hui on est parvenu à plus de 7 mètres de profondeur et l'on atteint, probablement, les couches les plus anciennes. Parmi les monnaies se trouve déjà un Néron. L'ingénieur des mines veille à ce que rien ne se perde. Nous pourrons donc probablement savoir à quelle époque ont commencé les pèlerinages à la source consacrée au dieu *Borvo* et à la déesse *Damona*. Il y a là une question historique des plus intéressantes et il faut espérer que l'occasion qui s'offre aux archéologues d'augmenter nos connaissances sous ce rapport ne sera pas perdue.

M. Quicherat dépose sur le bureau la gravure d'un curieux sceau dont la matrice existe au musée archéologique de Florence.

La forme est ronde, elle a 0,068 de diamètre. La légende est disposée entre deux bordures très-ornées. Celle de l'intérieur admet dans sa composition un rang continu de fleurs de lys. Dans le champ treize écussons armoriés forment une nouvelle et plus large bordure. Le milieu est occupé par une figure d'évêque posée debout sur un fond guilloché et fleurdelisé. Au chef du sceau, dans la légende, est figuré un écusson aux armes de France avec la brisure d'une bordure et d'un lambel. Cet écusson partage en deux le nom S. ĀBRO — XIUS *sanctus Ambroxius* qui indique quel est le personnage représenté au milieu. Enfin la légende est ainsi conçue : † S. P̄MINISTRALIS. TREDECĪ. SOC. ĀMO. PPLLI. BON. INVICĒ. IVRATA (*Sigillum preministralis tredecim societatum armorum populi Bononie invicem juratarum*).

Ce sceau a été publié récemment par M. le comte Gozzadini, sénateur italien, président de la Société archéologique de Bologne, dans le *Periodico di numismatica e sfragistica* (an. IV, fasc. 5). L'explication donnée par ce savant ne laisse rien à désirer.

Bologne, indépendamment de ses corporations industrielles, possédait au XIIIe siècle treize corporations ou sociétés d'armes dans lesquelles était répartie la totalité du menu peuple. Ces sociétés se confédérèrent en 1245 sous le commandement d'un *preministralis* ou prévôt. Elles s'arrogèrent la prérogative de fournir concurremment avec les corporations industrielles le conseil des Anciens qui gouvernait la cité. Telle était leur situation lorsque Charles d'Anjou entreprit de soulever l'Italie contre le pouvoir impérial. Bologne, où avait prévalu le parti guelfe, s'adjoignit aux villes lombardes lorsque celles-ci reconnurent le protectorat du prince français. C'est à cet événement que se rapportent l'écu de France de la légende, qui représente les armes de Charles d'Anjou, et les fleurs de lys disposées dans les autres parties du sceau. M. Gozzadini place

par conséquent l'exécution de ce type entre 1269 et 1285.

M. Quicherat fait ensuite passer sous les yeux des membres de la Société des dessins de notre correspondant M. Cournault qui reproduisent des miniatures ornant un manuscrit de la Bibliothèque publique de Berne, miniatures qui remontent à la fin du xe siècle ou au commencement du xie. Le manuscrit auquel elles appartiennent aurait appartenu originairement à la cathédrale de Strasbourg.

M. Pol Nicard lit une lettre de M. Bigi déclarant que la lettre de Pétrarque écrite en italien et communiquée dans une précédente séance à la Société lui paraît authentique, et autant qu'il lui est possible de l'affirmer, inédite. M. Pol Nicard informe ensuite la Société qu'il a écrit à M. le chevalier Bigi pour lui demander si c'est d'après la lettre originale ou d'après une copie qu'il a envoyé à la Société le document en question et promet de communiquer la réponse qu'il attend de ce savant. M. Prost annonce l'intention de lire prochainement un travail qu'il prépare en ce moment sur cette question.

Séance du 20 Janvier.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, t. XXXI, in-8°.

Archives municipales de Bordeaux : Livre des Bouillons, 1867, in-4°.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XII, in-8°.

Revue africaine, sept.-oct. 1874, in-8°.

Chantre (Ernest). *Études paléoethnologiques*, 1867, in-4°.

— *Nouvelles études paléoethnologiques*, 1868, in-4°.

— *Note sur la faune du Lehm de Saint-Germain au Mont-d'Or* (Rhône), 1872, in-8°.

LE MEN (R. F.). *Vorganium, Vorgium et la cité des Ossismii* (Bull. de la Soc. archéol. du Finistère), 1874, in-8°.

Travaux.

Le Président rappelle que dans la première séance de février la Société aura à statuer sur la candidature au titre de membre honoraire de M. de la Villegille, et sur celle de M. le comte Clément de Ris au titre de membre résidant.

M. Le Blant communique une chanson hollandaise relative à la mort du maréchal d'Ancre. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. le cher Bigi, associé correspondant étranger, avait précédemment adressé à la Compagnie un mémoire relatif à Pétrarque; la Commission des impressions n'avait pas jugé, malgré l'intérêt de ce travail, qu'il rentrât dans le cadre des études de la Société et pût figurer dans le volume des *Mémoires*. Un membre ayant fait remarquer que dans une lettre de Pétrarque signalée dans le travail de M. Bigi, il était question du séjour du poëte à Paris, M. Aug. Prost fut chargé de faire un rapport sur l'authenticité de cette lettre et l'importance des faits qui y sont signalés.

M. Prost s'exprime en ces termes :

« M. le chevalier Quirino Bigi, de Corrège, un des correspondants étrangers de la Société des Antiquaires, lui a envoyé un mémoire sur Pétrarque et Azzo di Corregio, seigneur de Parme. Ce travail exécuté à l'occasion du 5me centenaire de Pétrarque (18 juillet 1874) par M. le chevalier Bigi et traduit en français par M. le marquis J. Schedoni di Camiazzo, contient un tableau des relations qui ont existé entre Pétrarque et Azzo di Corregio, depuis leur première rencontre à Avignon jusqu'à la mort d'Azzo, au commencement de 1364. Il y est dit que celui-ci s'était attaché à la fortune de Mastino della Scala, et qu'après le meurtre de Barthélemy della Scala, évêque de Vérone (27 août 1338), il avait été envoyé par Mastino à Avignon pour le défendre de l'accusation portée contre lui d'être l'auteur de ce crime. Devant la curie pontificale Azzo eut à se défendre

lui-même contre les plaintes des Rossi qu'il avait combattus à Luc pour le compte de Mastino. Azzo avait trouvé à Avignon un défenseur dans la personne de Pétrarque. Un peu plus tard, maître à son tour de Parme, il y accueillait le poëte au lendemain du couronnement de celui-ci au Capitole (1341). Plus tard encore, vers la fin de sa vie, accablé par les rigueurs d'une fortune contraire, il recevait, comme consolation, de son illustre ami le traité que nous possédons encore, intitulé : *De remediis utriusque fortunæ*.

« Tels sont les faits essentiels relatés en détail dans le mémoire de M. le chevalier Bigi. Son travail est accompagné de pièces justificatives parmi lesquelles se trouvent trois lettres de Pétrarque écrites en langue vulgaire et inédites, suivant notre correspondant qui les emprunte, dit-il, à un recueil intitulé *Memorie patrie*, formé au XVIe siècle et conservé aujourd'hui à Corrège. L'une de ces lettres nous intéresse tout particulièrement, parce qu'il y est question de Paris et de l'impression que cette ville avait faite sur l'esprit du célèbre poëte.

« L'authenticité des lettres produites par M. le chevalier Bigi a été mise en doute. Y a-t-il lieu de s'arrêter à ce doute? Telle est la question que nous nous proposons d'examiner ici. On a dit qu'il suffisait que ces lettres fussent en italien pour qu'on les suspectât à priori d'être apocryphes, parce que Pétrarque n'aurait écrit qu'en latin seulement les nombreuses lettres qu'on a de lui, et qu'il n'a jamais été possible d'établir l'authenticité d'aucune de celles en langue vulgaire qui lui ont été quelquefois attribuées. Pétrarque ne se serait, assure-t-on, servi de la langue italienne, dans ses écrits, que pour les célèbres poésies que tout le monde connaît, *Sonetti*, *Canzoni*, *Triomfi*.

« Les lettres latines de Pétrarque forment une partie considérable de son œuvre; leur nombre et leur importance sont évidemment ce qui a pu induire à penser qu'il n'avait pas dû en écrire d'autres. Leur caractère propre est de nature à autoriser une conclusion toute différente. On en compte plus de 500. Il n'y en a guère que 300 dans

la grande édition des œuvres de Pétrarque imprimée à Bâle en 1581, la seule qui soit entre nos mains; les éditions ultérieures ont augmenté ce nombre de plus de 200. Dans l'édition de 1581 ces lettres sont distribuées en divers recueils sous les titres suivants : *De rebus familiaribus Epistolæ; Ad viros quosdam ex veteribus illustrioribus Epistolæ; Sine titulo Epistolæ; Rerum Senilium Epistolæ; Variarum Epistolarum liber; De sumendâ atque receptâ laureâ poeticâ ad amicos consultatoriæ Epistolæ.*

« Le caractère tout spécial de ces lettres doit être pris en considération dans la discussion qui nous occupe. En effet, ce sont généralement bien moins des actes de correspondance que de petits traités, des compositions éminemment littéraires. La mention des faits relatifs à la vie de l'auteur et à l'histoire de son temps n'en est sans doute pas absolument écartée; mais elle n'y occupe qu'une place secondaire. La plupart de ces lettres sont consacrées surtout au développement de questions de morale et de philosophie. Les souvenirs de l'antiquité y dominent et l'on y reconnaît avant tout l'œuvre réfléchie de l'admirateur des lettres de Cicéron. Ajoutons que les noms inscrits en tête de ces compositions rappellent tout particulièrement ceux qu'on met, en guise de dédicace, au commencement de certains livres, plutôt qu'ils ne donnent l'idée de correspondants véritables. Ce sont au reste les noms des plus intimes et des plus illustres amis du poëte. Quelques lettres sont même adressées à des grands hommes de l'antiquité, à Cicéron, à Sénèque, à Varron, etc. Sur d'autres l'auteur a mis simplement *amico*. Rappelons, comme un trait significatif, que ces épîtres ont été recueillies par Pétrarque lui-même et groupées, par lui également, dans des recueils distincts divisés en livres et précédés de préfaces dont il est l'auteur. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter qu'il n'a conservé les dates de presque aucune de ces pièces, et que, dans leur classement pour en former les recueils où il les a réunies, il en a souvent interverti l'ordre chronologique. Cela suffirait pour montrer que ces écrits n'avaient à ses yeux qu'une valeur purement litté-

raire. Une preuve de plus à cet égard résulte de l'esprit dans lequel il a retouché et modifié pour les donner au public quelques-uns de ces morceaux, ayant originairement un caractère différent, comme il nous l'apprend lui-même dans la préface du recueil *De rebus familiaribus*, où il dit : « multa quoque de familiaribus curis tunc fortè dùm scriberentur cognitu non indigna, nunc, quamvis cupido, lectori gravia detraxi... » (Édit. de Bâle, t. II, p. 569.)

« Ces lettres constituent, comme on le voit, une œuvre littéraire plutôt qu'une correspondance proprement dite. L'auteur écrivait ces compositions, dont quelques-unes ont une certaine étendue, les yeux fixés sur l'antiquité qu'il prétendait continuer et en pensant surtout au public et à la postérité. Il n'est pas douteux qu'il n'ait dû écrire au cours de sa longue existence d'autres lettres relatives aux intérêts divers de sa vie privée. Pourquoi n'aurait-il pas rédigé parfois celles-ci en langue vulgaire? De telles lettres ont bien pu s'égarer et se perdre parce que, n'y attachant aucune importance, l'auteur ne les a pas conservées lui-même comme les premières. On n'en a pas trouvé, dit-on, jusqu'à présent. Faut-il nécessairement conclure de là qu'il n'en a jamais existé et qu'il ne peut s'en découvrir? Pétrarque possédait dans l'italien une langue déjà parfaite, qui était celle de ses relations journalières avec ses compatriotes, une langue dont il s'est lui-même servi pour d'importantes compositions poétiques. Peut-on affirmer qu'il n'en a jamais fait usage pour correspondre avec ceux au moins de ses contemporains qui n'en connaissaient pas d'autre? Tout au plus serait-il permis de penser qu'il a écrit exclusivement en latin lorsqu'il s'adressait à ceux qui pratiquaient cette langue savante, et peut-être pourrait-on dès lors considérer comme douteuses les lettres en langue vulgaire qui porteraient l'adresse de ceux-ci; mais on ne saurait conclure de même à l'égard de lettres semblables adressées à des correspondants à qui rien ne prouverait que Pétrarque eût jamais écrit en latin.

« Nous n'osons citer qu'avec réserve à l'appui de ces considérations une lettre de Pétrarque en langue vulgaire

admise parmi ses œuvres par les éditeurs de 1581 (Édit. de Bâle, t. IV, p. 205), mais dont l'authenticité acceptée par les uns est repoussée par les autres. Disons seulement que cette lettre est écrite de Padoue à un certain Leonardo Beccamuggi dont le nom ne se trouve point parmi ceux des correspondants à qui sont adressées les lettres latines.

« Nous admettrons, si on le veut, qu'on n'a pas encore produit de lettre italienne de Pétrarque incontestablement authentique. Nous ne croyons pas néanmoins qu'on soit fondé à dire purement et simplement d'une lettre du poëte qu'elle est apocryphe par la seule raison qu'elle est écrite en langue vulgaire. S'il s'en produisait de telles, c'est surtout d'après le caractère intrinsèque des documents qu'il faudrait les juger. C'est à ce point de vue que nous voulons examiner ici les lettres publiées par M. le chevalier Bigi.

« Dans l'une des trois lettres empruntées par notre correspondant aux *Memorie patrie*, Pétrarque rappelle, sous la date du mois d'avril 1341, son couronnement récent au Capitole et raconte comment, à son départ de Rome après ce grand événement, il fut arrêté par des brigands et obligé de rentrer dans la ville, qu'il put quitter ensuite avec une escorte de gens armés. Cette lettre est mot pour mot la reproduction en italien d'une lettre latine adressée à Barbatus Sulmonensis, qui se trouve la dernière du petit recueil, *De sumendâ atque receptâ laureâ poeticâ* (Édit. de Bâle, t, III, p. 5). Cette particularité doit faire considérer comme étant vraisemblablement apocryphe le texte italien qui nous est communiqué; la lettre étant donnée ailleurs en latin, avec l'adresse d'un homme à qui Pétrarque écrivait ordinairement dans cette dernière langue. Il ressort de là, nous ne pouvons nous dispenser de le faire remarquer, une présomption peu favorable à l'autorité du recueil des *Memorie patrie*, auquel est empruntée la lettre italienne.

« Dans une autre lettre tirée du même fonds par M. le chevalier Bigi, Pétrarque parle de la visite faite par lui vers le même temps à son ami Azzo di Corregio, dans la

ville de Parme, et d'une nouvelle attaque de brigands dont il a encore été victime entre Reggio et Bologne, en le quittant. Cette aventure est également racontée, mais avec des variantes assez importantes quant à la forme, sinon quant au fond, dans une lettre latine adressée, comme la précédente, à Barbatus Sulmonensis, la 10[me] du livre V du recueil *De rebus familiaribus* (Édit. de Bâle, t. II, p. 649). La lettre italienne nous est donnée sans adresse; nous ne savons donc pas pour qui elle était écrite. Il ne serait certes nullement impossible que Pétrarque eût raconté la même aventure dans deux lettres ayant des destinations différentes. La lettre italienne étant d'accord pour les faits avec la lettre latine, ce qu'on peut alléguer de plus grave pour ne l'accepter qu'avec réserve c'est qu'elle nous vient d'une source dont nous avons reconnu tout à l'heure le peu de sûreté. Il est donc permis de conserver quelques doutes sur son authenticité, sans qu'on puisse cependant la contester absolument.

« Nous arrivons à la plus intéressante pour nous des trois lettres publiées par M. Bigi, à celle où il est question de l'impression faite sur Pétrarque par la ville de Paris. En voici le texte :

« Diletissimo Azone, ho visitato tutto il bello di Parigi.
« Non è città ma regno, e quantunque la corte regia
« chiamar si possa una corte cavalcante; essendo il re in
« moto quasi sempre; nondimeno la città è cosi abbon-
« dante di persone che non si discerne punto mancarvi il
« re e la corte. Si può dire che è il più fiorito regno de
« l'Europa, hora massime, che la corte Romana è in Avi-
« gnone. Lo studio e l'accademia fiorisce d'ogni sorta di
« dottrina. Conta trenta sette collegii famosissimi con
« sedicimila scolari, e in antichità non cede à niun altro
« riconoscimento, essendo il principio suo da Carlo magno.
« Contuttociò mi rassegno al parer vostro di essere
« coronato in Campidoglio di quello che à Parigi. Iddio sia
« vostra guardia... Fr. Petr. »

« Cette lettre, constatons-le d'abord, adressée par Pétrarque à un Azzo qu'il qualifie *dilettissimo*, à son ami Azzo di

Corregio selon toute apparence, se termine par la même formule de salutation, « Iddio sia vostra guardia », que celle adressée à Leonardo Beccamuggi, la seule lettre en langue vulgaire admise par les éditeurs de 1581 parmi les écrits de Pétrarque. On pourrait tirer de cette particularité une présomption favorable à l'authenticité de la lettre qui nous occupe, à moins qu'on ne voulût plutôt voir dans la reproduction de la formule finale une habileté de faussaire, une simple imitation de la lettre à Beccamuggi connue depuis longtemps. D'accord avec cette dernière appréciation se présenterait contre l'authenticité de la lettre à Azzo une objection qui ne serait pas sans valeur. En effet, si Pétrarque a pu, comme nous l'avons fait remarquer, se servir quelquefois de la langue vulgaire pour écrire à ceux de ses contemporains qui n'en comprenaient pas d'autre, il est beaucoup moins probable qu'il l'ait fait à l'égard de ceux à qui il pouvait écrire en latin; or Azzo di Corregio était précisément dans ce dernier cas, comme le montre M. Bigi lui-même, en donnant à la suite de son mémoire une lettre latine adressée à ce personnage par Mastino della Scala. Il y a lieu de rappeler en outre que c'est à Azzo di Corregio, prince de Parme, que Pétrarque a dédié son traité en latin, *De remediis utriusque fortunæ* (Édit. de Bâle, t. I, p. 1-122). On pourrait donc, non sans raison, se demander après cela pourquoi Pétrarque aurait, pour écrire à Azzo, renoncé au latin et adopté la langue italienne.

« Ces réserves faites, il nous reste à mentionner certaines explications qui les justifient et que M. Bigi a bien voulu nous fournir depuis l'envoi de son mémoire. La lettre à Azzo, dit-il aujourd'hui, serait dans les *Memorie patrie* accompagnée d'une note d'où l'on pourrait inférer qu'elle y est donnée comme la traduction d'un texte original écrit vraisemblablement en latin. Ce texte original était d'ailleurs, suivant la note des *Memorie patrie*, de si petite dimension et en si mauvais état qu'on n'avait pu qu'avec peine en faire la traduction. Ne faudrait-il pas dire plutôt en faire la lecture? car si l'exiguité d'un texte écrit peut être une cause de difficulté, c'est bien plutôt pour sa lecture que pour sa

traduction. Ces renseignements ne donnent pas, on le voit, une idée bien nette du caractère précis de la pièce transcrite au XVIe siècle dans les *Memorie patrie*. M. Bigi ajoute que tous les documents originaux relatifs à Azzo di Corregio, et avec eux vraisemblablement celui d'où a été tirée cette lettre pour les *Memorie patrie*, seraient maintenant aux archives de Mantoue, dans lesquelles il aurait été lui-même admis à les voir, sans qu'il lui eût été possible cependant de les lire, en raison des difficultés que présentait leur écriture très-ancienne et semée d'abréviations[1]. On voit combien sont peu certaines, notamment en ce qui concerne les conditions matérielles du document originaire, les données d'après lesquelles on voudrait établir l'authenticité de la lettre de Pétrarque à Azzo di Corregio. On peut tout au plus regarder comme un fait à peu près acquis, que le texte italien qu'on nous en fournit, loin d'être celui d'une lettre originale, comme il s'annonçait d'abord, est une traduction, faite au XVIe siècle peut-être, d'un texte latin plus ancien. Quant au document lui-même auquel ce texte latin est emprunté, son appréciation nous échappe. Il nous est impossible de nous faire une idée de ce qu'il est. Nous ne savons s'il faut y voir une lettre originale ou une copie plus ou moins ancienne. Dans cette incertitude, la teneur elle-même du texte que nous avons entre les mains est la seule chose qui s'offre à notre critique. Elle laisse subsister, nous allons le montrer, des doutes très-sérieux sur l'authenticité de la pièce en question.

« La lettre écrite à Azzo, suivant le texte italien qui nous en est donné, relate deux faits distincts, l'impression

1. ... L'ultima lettera in cui lodasi Parigi fù così estratta dalle nostre *memorie patrie* ove trovasi la seguente annotazione : « questa lettera è tanto picciola e cancellata che con grande studio potei cavarne la traduzione..... » Tutti i documenti autografi relativi ad Azzo di Corregio, grande amico del Petrarca, furono richiamati e posti nell' imp. r. archivio secreto di Mantova, e da me stati esaminati dietro il permesso dal consiglio aulico di Vienna. Ma essendo di caratteri Gotici, informi e pieni di abbreviature non fù dato nè à me nè ad altri di poterli interpretare. (Extrait d'une lettre écrite de Corregio le 17 janvier 1875 par M. le chevalier Q. Bigi, à M. Nicard, membre résidant et archiviste de la Société nat. des Antiquaires de France.)

rapportée par Pétrarque d'une visite faite par lui à Paris, et la préférence qu'il accorde à Rome sur cette ville pour y recevoir la couronne qui lui était offerte simultanément dans l'une et dans l'autre. Ces deux circonstances de la vie du poëte sont bien connues.

« Pétrarque a visité deux fois seulement Paris. Ses biographes sont parfaitement d'accord sur ce point et quelques traits de ses lettres confirment cette indication. Le premier voyage de Pétrarque à Paris se rapporte à l'année 1333, au temps de sa jeunesse. Dans son épître *Ad posteritatem* (Édit. de Bâle, au commencement du volume) Pétrarque dit, à cette occasion : « Quo tempore juvenilis me impulit appetitus ut « et Gallias et Germaniam peragrarem ; et licet aliæ causæ « fingerentur ut profectionem meam meis majoribus approbarem, vera tamen causa erat multa videndi ardor ac « studium. In quâ peregrinatione Parisios primùm vidi, et « delectatus sum inquirere quid verum quidve fabulosum « de illâ urbe narraretur ; indè reversus Romam adii... »

« Sur ce premier voyage de Pétrarque à Paris, en 1333, on trouve dans une lettre écrite par lui vers cette époque à son protecteur, le cardinal Jean Colonna, quelques renseignements qui s'accordent avec les précédents. Cette dernière lettre a été conservée par le poëte dans son recueil *De rebus familiaribus* où elle est la troisième du livre I. (Édit. de Bâle, t. II, p. 574). On y lit : « Gallias ego nuper « nullo quidem negotio, ut nosti, sed visendi tantùm studio « et juvenili quodam ardore peragravi ; Germaniam tandem « Rhenique ripas attigi..... Quò latiùs peregrinor eò major « Italiæ soli subit admiratio..... Pariseorum civitatem « regni caput, quæ auctorem Julium Cæsarem prætendit, « introii..... sollicito stupore suspensus et cuncta circum« spiciens, videndi cupidus, explorandique vera ne an « ficta essent quæ de illâ civitate audieram. Non parvum in « eâ tempus absumpsi, et quoties operi lux defuit, noctem « superaddidi. Demùm ambiendo et inhiando magnâ ex « parte didisce videor quis in eâdem veritati quis fabulis « locus sit. Quæ, quoniam longa narratio est neque hoc « loco satis explicabilis, differenda est, donec ex me « omnia coràm audies. »

« Outre ces deux passages relatifs au premier voyage de Pétrarque à Paris, nous en trouvons encore dans le recueil de ses lettres un troisième sur le même objet, dans des termes concordant parfaitement avec ceux qui précèdent. Cette fois c'est à propos du second voyage, fait vingt-sept ans plus tard dans la même ville, que Pétrarque rappelle le premier. Il n'a jamais été dit qu'il ait fait à Paris d'autre visite que celles-là. Dans cette nouvelle circonstance Pétrarque écrit à Guido, archevêque de Gênes. Sa lettre est la deuxième du livre X au recueil intitulé : *Rerum senilium Epistolæ* (Édit. de Bâle, t. II, p. 867). Il y rappelle son retour de l'université de Bologne, où il avait étudié de 1323 à 1325, et il ajoute : « Postquam Bononiâ redieram...
« juvenili ardore, videndique cupidine Pariseorum urbem
« petii, in quo quidem itinere ac reditu, sic juventæ calcar
« urgebat, extremos regni angulos..... circumivi. Quò
« cum nuper ex negotio rediissem, vix aliquid omnium
« recognovi : opulentissimum in cineres versum regnum
« videns, et nullam penè domum stantem nisi urbium aut
« arcium mœnibus cincta esset..... Ubi est enim illa Pari-
« seos quæ, licet semper famâ inferior et multa suorum
« mendaciis debens, magna tamen haud dubiè res fuit?
« Ubi scholasticorum agmina, ubi studii fervor, ubi civium
« divitiæ, ubi cunctorum gaudia? Non disputantium ibi
« nunc auditur sed bellantium fragor ; non librorum sed
« armorum cumuli cernuntur ; non syllogismi, non sermo-
« nes, sed excubiæ atque arietes muris impacti resonant ;
« cessat clamor ac sedulitas viatorum, strepunt mœnia,
« silent sylvæ, vixque ipsis in urbibus tuti sunt ; cessit
« enim penitùsque abiit quæ illic templum nacta tranquil-
« litas videbatur ; nusquam tàm nulla securitas, nusquam
« tàm multa pericula. Quis hoc unquam, quœso, divi-
« nasset, quod Francorum rex, quamvis quod ad se attinet
« invictissimus hominum, vinceretur et in carcerem duce-
« retur et ingenti pretio redimeretur?.... Indè autem, hoc
« est à primâ Gallicanâ peregrinatione reversus, quarto
« itidem post anno primùm Romam adii..... »

« Cette seconde visite de Pétrarque à Paris se rapporte à une mission qu'il y remplit en 1360 de la part de Galeas

Visconti, seigneur de Milan, après la prise du roi Jean par les Anglais. Tous les témoignages contemporains sont d'accord avec le sombre tableau que le poëte trace de Paris et du royaume à ce moment. Le contraste de cette situation avec celle que lui retraçaient les souvenirs du premier voyage fournissait un argument tout naturel à la thèse développée par lui dans sa lettre, dont l'objet était de peindre les vicissitudes des choses humaines, comme l'indique le titre sous lequel on la trouve publiée : *De mutatione temporum.*

« Pétrarque est donc venu, qu'on sache, deux fois seulement à Paris, en 1333 et en 1360. C'est au premier de ces deux voyages que se rapporterait nécessairement l'impression d'admiration pour cette ville, exprimée dans la lettre publiée par M. le chevalier Bigi ; cette lettre ne pouvant appartenir, comme nous allons le voir, si elle est véritable, qu'à la fin de l'année 1340 ou au commencement de 1341.

« La lettre à Azzo parle en effet de la préférence accordée par Pétrarque à la ville de Rome sur celle de Paris pour son couronnement. — Vers la fin de l'année 1340, lui était parvenue le même jour dans sa retraite de Vaucluse, et du sénat de Rome, et de son ami le florentin Robert de Bardi, chancelier de l'Université de Paris, la double proposition de recevoir, dans l'une ou l'autre de ces deux villes, la couronne de laurier dont il ambitionnait l'honneur. C'est au cardinal Jean Colonna, alors à Avignon ou dans ses environs, qu'il demande sur l'heure un conseil touchant cette question, et c'est sur son avis, obtenu à très-bref délai, que dès le lendemain il se décide pour le couronnement à Rome. Ce qu'il dit lui-même à ce sujet dans son épître *Ad posteritatem* ne laisse subsister en ce qui concerne ces faits ni incertitude ni ambiguïté.

« ... Diverticulum aliquod quasi portum quærens, reperi
« vallem... solitariam atque amœnam quæ Clausa dicitur,
« quindecim passuum millibus ab Avinione distantem, ubi
« fontium rex omnium, Sorgia, oritur ; captus loci dulcedine
« libellos meos et meipsum illic transtuli..... Illis in locis
« moram trahenti, dictu mirabile, uno die et ab urbe Româ

« senatûs, et de Parisiis Cancellarii studii ad me literæ
« pervenerunt, certatim me ille Romam ille Parisius ad
« percipiendam lauream poeticam evocantes..... Nec meri-
« tum meum sed aliorum librans testimonia, parumper
« tamen hæsitavi cui potiùs aurem darem. Super qua
« consilium Joannis de Columnâ cardinalis..... per literas
« expetii. Erat enim adeo vicinus, ut cum sibi serò scrip-
« sissem, die altero ante horam tertiam responsum ejus
« acciperem ; cujus consilium secutus, Romanæ urbis auc-
« toritatem omnibus præferendam statui ; et de approba-
« tione consilii ejus, mea duplex ad illum extat epistola. »

« Disons en passant que les deux lettres mentionnées par Pétrarque à la fin du passage précédent, et qu'il dit formellement avoir été conservées, sont indubitablement celles qui figurent en tête du petit recueil intitulé : *De sumendâ atque receptâ laureâ poeticâ Epistolæ.* (Édit. de Bâle, t. III, p. 3.) Les éditeurs de 1581 ont, il est vrai, par une erreur manifeste attaché à ces lettres l'adresse de Thomas Messanensis ; mais ce sont évidemment celles qui ont été écrites au cardinal Jean Colonna sur la question du couronnement, par Pétrarque qui les avait, dit-il, conservées ; car on n'en trouve pas d'autres dans les recueils formés par lui, auxquelles puisse convenir cette attribution.

« Dans la première de ces deux lettres, Pétrarque dit :
« ..... hodierno die horâ ferme tertiâ literæ senatûs mihi
« redditæ sunt in quibus..... ad percipiendam lauream
« poeticam Romam vocor. Eodem hoc ipso die circa horam
« decimam super eâdem re, ab illustri viro Roberto studii
« Parisiensis cancellario concive meo, mihique et rebus
« meis amicissimo nuncius cum literis ad me venit. Ille me
« exquisitissimis rationibus ut eam Parisium hortatur.....
« Utramque epistolam illæsis signis ad te misi..... dubius
« animi sum.....; curarum mearum fluctus vides ; tu quem
« ad earum gubernacula manus porrigere non puduit,
« fluctuantem animum consilio reges. Vale.

« Dans la seconde lettre on lit : « Consilium tuum non
« tantùm suscipio sed amplector ; magnificum est enim, tuâ-
« que sapientiâ et humanitate dignissimum..... Ibo quò

« jubes. Si quis electionem fortè mirabitur, rationes primùm,
« deindè etiam nomen tuum mirantibus objiciam..... »

« Ces deux lettres sont évidemment celles par lesquelles Pétrarque dit avoir demandé et accepté conseil du cardinal Jean Colonna dans cette occurrence. Une troisième lettre donnée aussi à la suite des deux précédentes par les éditeurs de 1581 comme étant également adressée à Thomas Messanensis est, on n'en saurait douter, destinée au frère du cardinal, à ce Jacques Colonna, évêque de Lombez (en Languedoc), ami particulier de Pétrarque, à qui celui-ci dit dans cette épître : « Cùm..... Romam (tuam) tibi inviderem..... veni
« tandem..... te unum cogitans... Ecce autem..... obvertit
« ut me Romam petente te Vasconia et occidui littoris
« extrema possideant; et tùm maximè distrahamur..... Cum
« me... certatim duæ maximæ urbes exposcerent Roma
« atque Parisius..., post varias deliberationes ad extremum
« non alibi quam Româ...., ingenti..... fratre tuo suasore
« et consultore, disposui.... »

« Ces documents ne laissent subsister aucun doute. C'est bien le cardinal Jean Colonna qui a décidé Pétrarque à se rendre à Rome pour y recevoir la couronne poétique. Cette décision a été demandée par le poëte au cardinal le jour même où il a reçu la double proposition de Paris et de Rome, et la réponse du cardinal qui a fixé ses incertitudes lui est parvenue dès le lendemain.

« Après ces divers éclaircissements, que doit-on penser de la lettre publiée par M. le chevalier Bigi dont nous avons précédemment donné le texte italien? Cette lettre devrait nécessairement se rapporter à la fin de 1340, époque des propositions faites à Pétrarque, ou au commencement de 1341, avant Pâques, date de son couronnement à Rome, puisqu'elle parle du parti adopté par lui touchant ce fait et avant sa réalisation. La manière dont il y répond à l'avis de son ami Azzo sur ce sujet semblerait impliquer qu'il eût sollicité ou attendu cet avis pour se décider; tandis que nous tenons de lui-même qu'il n'a consulté que le cardinal Jean Colonna pour cet objet, et que, dans cette circonstance, la double proposition, la consultation, la réponse et

la décision se sont produites du jour au lendemain, dans l'espace de peu d'heures. D'un autre côté, l'impression faite sur Pétrarque par la vue de Paris telle que la relate également cette lettre ne saurait être, comme le croit M. Bigi et comme il le dit dans un passage de son mémoire, le résultat d'un récent voyage dans cette ville, puisqu'il y avait fait sa première visite six ou sept ans auparavant et qu'il ne devait la revoir pour la deuxième fois que vingt ans plus tard. Il y aurait tout au plus lieu de penser, pour satisfaire à la vraisemblance, qu'en exprimant dans sa missive la préférence qu'il accordait à Rome sur Paris, Pétrarque, afin de donner à son choix plus de prix, rappellerait qu'il a pu connaître antérieurement par lui-même les mérites de cette dernière ville. Ce serait assurément très-admissible. Mais ce qui le serait beaucoup moins, c'est que le seigneur de Parme, Azzo di Corregio, eût été informé de la double proposition faite à Pétrarque sans l'avoir été de sa décision, laquelle avait cependant été prise au moment même, en quelque sorte, où se posait la question; et qu'il eût envoyé à ce sujet son avis sans avoir été sollicité de le faire; à quoi Pétrarque aurait eu la bonne grâce de lui répondre de manière à lui laisser croire que cet avis de sa part était pour quelque chose dans sa détermination; tandis que celle-ci avait, comme nous le savons, une origine très-différente.

« Tout cela, bien que difficile à admettre, ne serait pas absolument impossible et ne suffirait peut-être pas pour établir la fausseté d'une pièce dont la valeur serait défendue par des caractères probants d'authenticité. Mais tels ne sont pas en réalité, nous l'avons vu, ceux avec lesquels se présente à nous le document qui nous occupe. La lettre à Azzo aurait été traduite sur un texte latin, à ce qu'il paraît, mais on ne peut dire si ce texte a été fourni par un original ou par une copie. Sans insister sur ces considérations de nature tout à fait hypothétique, nous avons cru préférables les observations plus positives qu'il était possible de faire sur la teneur même du document. Ces observations suffisent, croyons-nous, pour justifier les doutes qu'il est

permis de conserver sur l'authenticité de la lettre de Pétrarque à Azzo di Corregio donnée par M. le chevalier Bigi, d'après les *Memorie patrie*.

« On nous pardonnera les détails un peu minutieux peut-être de cette discussion. Il nous a semblé que, pour un personnage de l'importance de Pétrarque, rien ne devait être négligé de ce qui pouvait apporter la lumière sur un point quelconque de son histoire. Ce petit travail nous aura d'ailleurs fourni l'occasion de reconnaître, dans celles de ses lettres dont l'authenticité demeure incontestée, les passages peu nombreux mais significatifs où sont consignées ses impressions sur notre Paris. Il est intéressant d'y constater l'attention accordée de tout temps à cette grande ville par les étrangers, trop souvent animés à son égard de préventions contraires avant de la connaître, disposés alors à taxer d'exagération ce qu'on en dit, et n'avouant pas ensuite sans quelques réserves les sentiments plus favorables que finalement elle leur impose. *Delectatus sum inquirere quid verum*, *quidve fabulosum de illâ urbe narraretur*, dit le poëte en s'y rendant pour la première fois. *Famâ inferior*, ajoute-t-il plus tard, d'un ton un peu chagrin. *Magna res tamen haud dubiè;* c'est là le dernier mot de Pétrarque sur Paris. C'est celui que le sentiment de la vérité arrachera plus d'une fois encore aux critiques passionnés et aux détracteurs de cette noble ville. »

M. Quicherat annonce qu'il a reçu de M. Cournault, associé correspondant à Nancy, l'avis de la découverte à Soulosse d'une bague en or portant sur l'anneau le mot CONSTANTINO, et sur le chaton le mot FIDEM. Cet objet a été offert par un brocanteur à la ville de Nancy qui, faute de fonds, n'a pu en faire l'acquisition.

Il est donné communication d'épreuves photographiques, envoyées par M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, représentant les sceaux des communes de Waben et de Long, et de l'abbaye de Forêt-Moutier.

Séance du 3 Février.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Abhandlungen der philosophisch-historischen Classe der kœniglich Bayerischer Akademie der Wissenschaften, XIIIe vol., 2e partie, 1874, in-4°.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, t. XXX, in-8°.

Archiv für Œsterreichische Geschichte; ein und fünfzigster Band zweite Hælfte, in-8°.

Archives municipales de Bordeaux : registres de la Jurade; délibérations de 1406 *à* 1409, 1874, in-4°.

Chantre (Ernest). *Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques*, 1874, in-8°.

Correspondance.

MM. Ern. Chantre, attaché au Muséum de Lyon, présenté par MM. de Saulcy et Chabouillet, et C. Port, archiviste de Maine-et-Loire, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand, demandent à être admis dans la Société à titre d'associés correspondants. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Guérin et Aubert pour former la commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. Chantre, et MM. Egger, Quicherat et Bordier pour faire un rapport sur les titres de M. Port.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le vote de la compagnie sur la nomination d'un membre résidant en remplacement de M. Mabille décédé. Aucun des candidats n'ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, l'élection est renvoyée à une séance ultérieure dont la date sera fixée à la première séance de mars.

Il est donné lecture du rapport de la Commission chargée de présenter des conclusions sur la demande de M. de la

Villegille à l'effet d'obtenir le titre de membre honoraire. M. de la Villegille ayant réuni au scrutin le nombre de voix exigé par le règlement, il est, conformément à l'avis de la Commission, proclamé membre honoraire.

La Société entend ensuite le rapport des Commissions sur les candidatures au titre d'associé correspondant de MM. L. Lefort, L. Damour, l'abbé C. Lalore et J. Siennicki. On procède au vote, et chacun des candidats ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, MM. Lefort, Damour et Lalore sont proclamés associés correspondants nationaux à Nohant, La Châtre et Troyes ; et M. Siennicki, associé correspondant étranger à Varsovie.

Séance du 10 Février.

Présidence de M. Wescher, président.

Correspondance.

MM. Lefort, Damour et Siennicki écrivent pour témoigner leur reconnaissance à l'occasion de leur admission dans la Société.

Travaux.

M. Demay lit la note suivante sur l'ordre du Camail :

« L'ordre du Camail ou du Porc-Épic, institué par Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, a laissé si peu de traces écrites qu'il serait impossible, sans le secours des chroniqueurs, d'assigner une date à son origine.

« On n'est pas mieux renseigné sur l'insigne porté par les titulaires. Le camail, figuré sur de rares monuments, n'a pas été reconnu. Clairambault l'a rencontré sur des sceaux des ducs d'Orléans et de leurs dignitaires, il l'a pris pour une couronne renversée. Des auteurs de notre temps l'ont confondu avec une enceinte palissadée, et, selon les traités de blason et de chevalerie, la désignation de camail,

donnée au collier de l'ordre, proviendrait du camaïeu qui y pendait et sur lequel était représenté le Porc-Épic.

« Toutefois, dans une lettre écrite à Clairambault, en date du 20 août 1706, Guéret, maître des comptes à Blois, croit reconnaître, dans la couronne renversée, gravée sur le sceau de Charles d'Orléans, 1444, le camail, le collier de l'ordre. Il a vu à Blois le même objet posé sous l'écusson des comtes et d'autres fois passé au cou du porc-épic. Vallet de Viriville, dans un travail que je n'ai pu retrouver, se range du côté de Guéret et penche pour la même attribution.

« J'apporte, à l'appui des conjectures de ces deux érudits, une preuve plus décisive.

« Le 63e registre des titres scellés de Clairambault à la Bibliothèque Nationale renferme cinq sceaux de seigneurs de Laire, chambellans du roi et du duc d'Orléans, gouverneurs du Dauphiné (1403 à 1422). Sur quatre de ces types, Clairambault constate la présence, dans le champ, de la



couronne renversée. Mais le savant généalogiste ne s'est pas aperçu que, dans le cinquième type, la prétendue couronne est passée au cou du personnage.

« C'est sur ce dernier fait que je désirais appeler l'attention de la Société. Il me paraît trancher la question ; l'insigne de l'ordre du Camail que le maître des comptes de Blois a remarqué au cou du porc-épic, un sceau nous le montre au cou d'un chambellan du duc d'Orléans.

« Je donne ici (fig. A) le croquis de ce type qui est celui de Guillaume de Laire, seigneur de Cornillon, chambellan du roi et du duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné en 1408. La figure B représente le camail figuré sur un sceau du même seigneur en 1410, et la figure C le camail qui se trouve dans le type de Charles, duc d'Orléans, en 1444.

« On verra que le nom de camail convient bien au collier de l'ordre et qu'il n'est nullement besoin de le faire dériver du camaïeu qui y était suspendu. C'est un vrai camail, une courte pèlerine, munie à son ouverture supérieure d'une patte et d'une boucle destinées à la fixer autour du cou, — sorte de garniture qui n'appartient pas à l'agencement d'une couronne comme le fait remarquer maître Guéret, — et dont le bord inférieur est découpé à grandes dents selon la mode de l'époque.

« Les dents de l'étoffe n'ont pas peu contribué à donner l'aspect d'une couronne à la marque distinctive de l'ordre du duc d'Orléans ; elles ont amené la confusion que ces lignes contribueront peut-être à faire cesser. »

M. P. Nicard dépose sur le bureau le moulage en plâtre d'un instrument en bronze découvert sur les bords du lac de Neufchâtel, et deux photographies représentant des statuettes trouvées dans le Valais ; celles-ci appartiennent à la série à laquelle on a longtemps donné le nom de Jupiter Gaulois, mais que des archéologues, aujourd'hui, désignent sous le nom de *Dis Pater*.

M. Bordier lit une note sur le sens de la légende gravée sur certaines agrafes semblables à celle qui a été gravée



dans le Bulletin de 1872, page 104. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Quicherat montre à la Société de la part de M. Frédéric Moreau, membre de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, des objets singuliers trouvés dans les sépultures d'un cimetière mérovingien de la commune de Cierges, non loin d'un moulin sur la rivière d'Ourcq, appelé le *moulin de Caranda.*

C'est sur un mamelon de sable couronné d'un dolmen que ce cimetière a été établi. Les morts, suivant l'usage, avaient été orientés et la plupart inhumés sans sarcophage ni bière. Une pierre sur champ séparait la tête d'un mort des pieds de l'autre. Une circonstance qui n'avait point été encore observée est celle de pierres de formes étranges, couchées à plat, dans plusieurs sépultures, à l'endroit des pieds. Ces pierres sont des calcaires, qui ont été recueillis à cause de leur découpure singulière et régularisés soit par le frottement, soit au ciseau. Il y en a une en forme de bêche, une en forme de tête sur les épaules, une en forme de l'écusson dit en cartouche, etc. La hauteur de ces objets est de 35 à 60 centimètres.

La fouille, exécutée avec la plus grande attention, a permis de constater dans le plus grand nombre des sépultures la présence d'armes de silex, pointes de flèches, tranchoirs, ciseaux, hachettes, grattoirs.

Les autres antiquités, recueillies en quantité innombrable, sont analogues à ce qu'on connaît : des agrafes en fer damasquiné d'argent, des boucles en bronze, des objets en verroterie cloisonnée, des vases gris et noirs de terre fine, des verres en forme de cloche du travail le plus délicat. M. Frédéric Moreau a formé dans son hôtel, à Paris, un musée composé uniquement de ces objets.

M. J. de Baye, associé correspondant à Baye, expose que les découvertes de M. Moreau n'autorisent nullement à nier l'existence de l'époque où l'homme se servait exclusivement de pierre. Il y a lieu de distinguer trois catégories parmi

les silex travaillés trouvés par M. Moreau et disséminés dans ses collections.

« La première catégorie se compose d'objets en pierre trouvés sous une allée couverte et associés à des ossements humains. Ces objets n'étaient accompagnés d'aucun instrument en métal, et appartiennent bien, ainsi que le monument qui les contenait, à une époque où l'homme ne connaissait pas encore l'usage des métaux.

« La seconde catégorie renferme une grande quantité de silex assez grossièrement travaillés. Leur patine, les traces d'oxyde de fer qui recouvrent tous leurs côtés, les végétations cryptogamiques apparentes sur leurs faces et qui ne se rencontrent que sur les pierres longtemps exposées à l'air, enfin beaucoup d'autres caractères, indiquent qu'ils ont tous séjourné à la surface du sol. Leur présence dans les tombes est purement accidentelle. Ils sont contemporains de l'allée couverte et appartiennent à un atelier de l'âge de la pierre, car un grand nombre n'offrent que des ébauches.

« Quant à la troisième catégorie, elle est formée d'objets en silex d'un travail soigné et se personnifie dans une très-curieuse série de flèches. A toutes les époques, ces objets, par leur forme délicate, ont attiré les regards. Aussi leur présence dans des tombes franques peut-elle être intentionnelle. Elle indique qu'ils étaient à cette époque recherchés comme amulettes, il en est encore de même de nos jours ; mais ils n'en sont pas moins le produit de l'industrie de l'âge de la pierre. »

M. de Baye lit ensuite une note sur les fouilles exécutées par lui à Oyes (Marne). La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

Séance du 17 Février.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, t. VII, 2e livr., 1874, in-8°.

Bulletin du Bouquiniste, n° 412, in-8°.
Revue de l'art chrétien, 1875, n° 1, in-8°.
Godard-Faultrier. *Les Chatelliers de Frémur*, in-8°.
Hardy (Michel). *Les cachettes monétaires du III° siècle dans la Seine-Inférieure*, 1873, in-8°.

Correspondance.

Il est donné lecture de lettres adressées par MM. Courajod et Saglio posant leurs candidatures aux places devenues vacantes par le décès de M. Mabille et l'élection de M. de La Villegille au titre de membre honoraire. Les présentateurs de M. Courajod sont MM. Delisle et de Montaiglon ; ceux de M. Saglio sont MM. Quicherat et Renier. Le Président désigne MM. Nicard, Michelant et Duplessis pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du premier ; et pour le second MM. Egger, Heuzey et Prost.

M. Mallay, architecte de la cathédrale de Clermont-Ferrand, présenté par MM. Le Blant et Robert, écrit pour demander le titre d'associé correspondant national. MM. Guillaume, Bordier et Aubert sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Quicherat communique le texte de deux inscriptions trouvées à Arles en 1870, dont le musée de Marseille a fait récemment l'acquisition. La première est gravée sur une très-petite plaque de marbre veiné, de 0,087m dans sa plus grande dimension ; les caractères sont très-nets bien que minuscules, chaque mot séparé par une petite feuille ; autour du texte est un encadrement en cartouche :

C HOSTILIA M
FIRMAE COL ARE
V VLRATVS CON
CARISIMAE V A
XXV M IX DVIII

L'autre inscription est sur une pierre calcaire; elle est écornée par le bas :

CORNELLIA TERTIA
LOVCI FFIRMANO
F QVIETO LASBO
..INI LT VETVRIO
....RTIONI A ADIO
......RONTONI

M. Quicherat rappelle ensuite que dans la séance du 18 février 1874 (*Bulletin*, p. 69), il annonça la découverte à Bourg (Ain) d'un fragment d'inscription composé seulement de quatre lettres CATV; il avait puisé ce renseignement dans un journal quotidien. Ayant eu, depuis, l'occasion de passer à Bourg, M. Quicherat a pu voir le fragment en question, déposé aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, et il a constaté que c'était un second morceau de la frise, connue depuis longtemps, sur laquelle est gravée la désinence TANVS. Selon toute apparence CATV et TANVS appartiennent à des noms gaulois. Les caractères sont de la plus grande beauté; ils ont 23 centimètres de haut dans les deux fragments.

M. Ch. Robert annonce que MM. Rollin et Feuardent ont acquis un statère gaulois représentant au droit une tête très-ornée : au revers un cavalier élevant d'une main un petit bouclier et de l'autre une tête coupée. La tête de ce cavalier est surmontée de deux cornes très-hautes qui ornaient sa coiffure; ce détail est nouveau dans la numismatique gauloise.

M. Robert dit ensuite qu'on a récemment découvert en Périgord un trésor de monnaies du Prince-Noir (1355-1375) sur lesquelles il prend les titres de fils aîné du roi d'Angleterre et de prince d'Aquitaine. Ces monnaies se composent : 1° de deux léopards d'or; 2° d'un assez grand nombre de gros et d'esterlings en argent d'assez mauvais titre et remarquables tant par la variété des abréviations, au moyen desquelles est rendue la légende : EDWARDVS

PRIMOGENITVS REGIS ANGLIE, que par la diversité des ateliers dont l'initiale se voit à la fin de cette légende. Un premier examen lui a fait reconnaître Agen, Bordeaux, Figeac? Limoges? Poitiers, la Rochelle et Tarbes ; 3° d'un petit billon servilement copié sur le double parisis de Philippe de Valois.

Outre les médailles du Prince-Noir, le trésor renfermait quelques pièces d'or et d'argent de Philippe de Valois et de Jean, une petite pièce d'argent d'Innocent VI et quelques monnaies baronales du midi de la France. Mais le groupe le plus important après celui de l'Aquitaine se composait de gros au lion frappés en Flandre et en Brabant, dont la présence, dans un trésor aquitain, s'explique par le commerce qui se faisait entre Bordeaux et les Pays-Bas. Edouard III, père du Prince-Noir, avait même fait frapper à Bordeaux des monnaies qui étaient une contrefaçon fort habile des gros au lion de Jean de Brabant (1312-1355); le léopard a pris tout l'aspect du lion et la légende MONETA BVRD remplace MONETA BRAB.

Cette trouvaille appartient à M. Augustin Bentz, chef d'institution à Paris.

Séance du 3 Mars.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'émulation des Vosges, t. XIV, 2e cah., 1872, in-8°.

Bulletin d'archéologie chrétienne, édit. franç., IIe série, 5e année, n° 4, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de Picardie*, 1874, n° 4, in-8°.

— *de la Société archéologique du midi de la France*, 1870 à 1872, in-4°.

L'Investigateur, janvier et février 1875, in-8°.

Journal des Savants, février 1875, in-4°.

Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, 2e série, t. VI, in-8°.

Revue de l'art chrétien, février 1875, in-8°.

AUBERTIN (Charles). *Note sur la dalle funéraire d'Etienne Quarré de Château-Regnault, comte d'Aligny*, 1875, in-8°.

BAYE (Joseph DE). *Grottes de la vallée du Petit-Morin*, 1875, in-8°.

CECCALDI (Georges COLONNA). *Inscriptions grecques de Chypre*, in-8°.

— *Un sarcophage d'Athiénan* (*Chypre*), in-8°.

CHEVALIER (l'abbé C. U. J.). *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé*, 1874, in-8°.

LUYNES (duc DE). *Voyage d'exploration à la Mer-Morte*, etc., *publié sous la direction de M. le comte de* VOGÜÉ, 2 vol. in-f° et atlas.

PORT (Célestin). *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, in-8°.

Correspondance.

M. Eugène de Rozière, membre de l'Institut, présenté par MM. E. Le Blant et L. Delisle, fait connaître son intention de se porter candidat à la place de membre résidant devenue vacante par l'admission de M. de la Villegille au nombre des membres honoraires. Le Président désigne MM. Marion, Boutaric et Robert pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Léon Palustre, présenté par MM. de Montaiglon et de Barthélemy, écrit pour demander à être admis au nombre des associés correspondants. La commission chargée de faire un rapport sur cette candidature est composée de MM. Nicard, Michelant et Prost.

Travaux.

MM. de Barthélemy et Quicherat lisent chacun un rapport sur les candidatures de MM. Chantre et Cél. Port; on procède au vote, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président, conformément aux conclusions des commissions, proclame M. Chantre associé correspondant national à Lyon, et M. Port à Angers.

M. Le Blant fait la communication suivante :

« Notre savant confrère M. Jules Quicherat nous a récemment annoncé la découverte de nombreux instruments de silex dans des sépultures qui, par la perfection des vases de verre qu'on y a rencontrés, doivent être attribuées à l'époque de la domination romaine en Gaule. A l'occasion d'une pareille marque de l'usage prolongé de cette sorte d'objets, on me permettra de signaler des textes qui semblent le montrer existant encore au XVIe et au XVIIe siècle. On m'excusera si ces documents, évidemment à la portée de tous, ont été produits avant moi ; je ne les ai pas rencontrés jusqu'à cette heure dans les livres relatifs aux instruments de pierre et les hommes spéciaux que j'ai pu consulter à ce sujet m'ont paru ne pas les connaître.

« L'intéressant recueil donné par Pitcairn des vieux procès criminels de l'Angleterre, mentionne souvent, dans les poursuites dirigées contre les sorcières, l'usage d'un engin qu'elles nomment têtes de flèches de fées (elf-arrow-keides) et qui leur aurait servi, soit directement, soit par voie magique, à frapper de mort leurs victimes[1]. Walter Scott, qui relève le fait dans sa Démonologie où il étudie avec soin les anciennes mœurs de l'Écosse, n'hésite point, et je me sens porté à m'incliner devant son autorité de chercheur érudit et d'homme du pays, n'hésite pas, dis-je, à reconnaître dans ces objets les silex aiguisés dont les peuples primitifs armaient la tête de leurs flèches[2]. J'ajouterai ici pour ma part que dans l'antiquité, comme encore de nos jours[3], nous voyons des croyances superstitieuses s'attacher de même aux objets de l'espèce, et que Pline, Solin, Isidore de Séville nous les montrent comme servant

1. Pitcairn's Criminal trials, t. III, part. 2, p. 607, etc.

2. Letter V « Loskie Loncart produced two of what the common people call Elf-arrow-heads, being in fact the points of flint used for arming the ends of arrow-shafts in the most ancient times, but accounted by the superstitious the weapons by which the fairies were wont to destroy both man and beast. »

3. L'abbé Audierne, *Des origines et de l'enfance des arts en Périgord ou de l'âge de pierre dans cette province*, p. 44, 1863, in-8° ; *Revue archéologique*, 1866, p. 295, 296.

aux incantations des magiciens[1]. Cela donné, il ne sera peut-être pas sans intérêt de suivre, dans les interrogatoires des sorcières d'Écosse, les renseignements relatifs à la taille, au finissage, à l'usage de ces dards, à la façon de les employer soit contre des êtres vivants, soit contre leurs images; il y aura là évidemment dans le détail beaucoup de trouble et de mensonge; ce sera aux savants spéciaux d'en dégager, s'ils en trouvent en cet endroit, des données qui méritent l'attention.

« Dans une pièce datée de juillet 1590, deux femmes, Lady Fowlis et Loskie Loncart, sont accusées d'avoir modelé des statuettes de terre à l'image de deux personnes qu'elles voulaient faire périr et d'avoir brisé ces figures avec des flèches de fées[2]. Les armes dont il s'agit n'étaient point des objets imaginaires, car l'acte d'accusation constate minutieusement le nom de l'homme qui a reçu pour Loskie Loncart sa pointe de flèche, ceux des femmes reconnues comme sorcières, qui l'ont donnée, et enfin le nom d'une troisième en présence de laquelle cette remise a eu lieu.

« Quelques accusées ne font d'ailleurs aucune difficulté de reconnaître les faits relatifs à ces dards magiques. En 1662, c'est-à-dire près de cent ans après les poursuites dont je viens de parler, nous trouvons, dans le procès d'Isabelle Gowdie, la déclaration suivante faite par elle devant le tribunal :

« Quant aux têtes de flèches de fées, le Diable les taille de sa propre main et les donne ensuite à des garçons-fées qui les repassent et leur donnent la forme au moyen d'un outil pointu comme une aiguille à emballer[3]; et quand je fus dans le pays des fées, je les vis les repassant et les finissant. Lorsque je fus dans les cavernes des fées[4]........,

1. Plin. *Hist. nat.*, XXXVII 5 et 59. Solin *Polyhist* XXXVII; Isid. Hisp. *Orig.*, XVI, xv, 17; (Voir à ce sujet Michel de Rossi, *Scoperte Paleetnologiche nel bacino della campagna romana*, 1867, in-8°, p. 6) cf. Suet, *Galba*, VIII, etc.

2. Pitcairn's Criminal trials, t. I, part. III, p. 192; cf. p. 199.

3. Cette particularité, si on l'accepte, nous éloigne évidemment des procédés pratiqués de la taille du silex.

4. Lacune dans le texte.

fabriquant et polissant, et le Diable nous en donne à chacune un certain nombre lorsque..... ceux qui les finissent sont de petits êtres bossus; ils parlent très-brusquement. Lorsque le Diable nous donne les pointes de flèches, il nous dit :

« Lancez ceci en mon nom
« Et ils ne retourneront pas chez eux entiers. »

Et lorsque nous lançons ces flèches, nous disons :

« Je lance ceci sur tel homme, au nom du Diable ;
« Il ne rentrera pas chez lui entier;
« Et ceci sera toujours vrai ;
« Il n'en restera pas un seul morceau vivant. »

« Nous n'avons pas d'arc pour les lancer; nous les lançons de l'ongle de nos pouces; quelquefois nous manquons notre but, mais si la flèche touche, que ce soit bête, homme ou femme, elle tuera, même si l'on porte une cuirasse[1].

« Puis viennent dans la même affaire, les déclarations de l'accusée repentante, sur les meurtres commis de cette façon par elle et ses compagnes[2]; la liste en est longue et n'offre pas un intérêt particulier.

« Quelquefois, comme le dit Isabelle, les sorcières manquaient leur coup et elle en rapporte deux exemples :

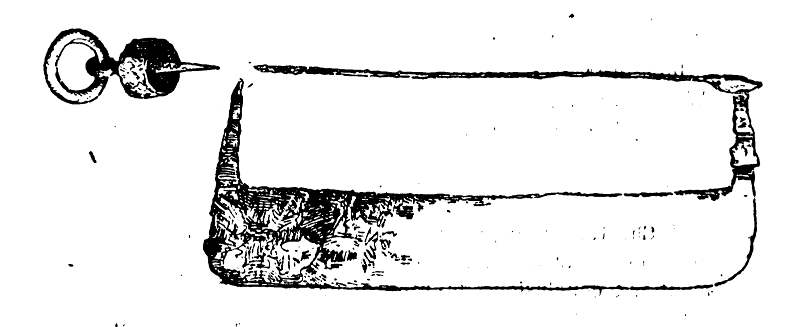
« Le Diable, déclare-t-elle, a donné à Margret Brodie une flèche à lancer contre un ministre, le Révérend Harrie Forbes; mais l'arme ne porta pas assez loin. Le Diable nous la fit ramasser; nous voulions la lancer de nouveau, mais il nous dit : « ne le faites pas; nous n'aurions pas sa « vie en ce moment. » Il me fit tirer sur le Laird de Park, comme il traversait un ruisseau, mais je le manquai. Et plus loin : « j'ai lancé une flèche au Laird de Park, pendant qu'il traversait le Ru de Boath, mais, Dieu soit loué, il lui a sauvé la vie. » Bessie Hay (c'est une autre sorcière) me donna un grand soufflet parce que je l'avais manqué[3].

1. Pitcairn, t. III, part. II, p. 607, Isabell Gowdie's second confession.
2. P. 612, 615.
3. P. 615. Les notes nous apprennent ici qu'Isabelle et son maître devaient bien savoir qu'ils ne pouvaient rien sur le laird pendant qu'il traversait un cours d'eau.

« Tels sont les documents très-restreints que j'avais à signaler et dont le prix, s'ils en ont un, réside tout entier dans l'interprétation donnée par Walter Scott à l'expression *têtes de flèches de fée*. Ce que, sauf meilleur avis, je vois ici de plus net à noter, c'est l'idée superstitieuse attachée en Ecosse comme ailleurs, et dans des temps voisins de nous, à ces débris des anciens âges. »

A propos de cette communication, M. Egger demande s'il n'est pas permis d'admettre quelquefois que ces objets divers, tels qu'armes de fer, de bronze et de pierre, trouvées dans le même lieu, proviennent de collections faites dans l'antiquité; de tout temps il y a eu des amateurs d'objets antiques, et Suétone, dans la *Vie de César*, raconte que les soldats qui avaient colonisé Capoue faisaient commerce des antiquités qu'ils recueillaient. — MM. Quicherat, Nicart, de Witte, Chabouillet et de Baye citent des exemples qui tendent à appuyer l'opinion de M. Egger.

M. de Baye, associé correspondant à Baye, présente à la Société deux objets trouvés par lui à Oyes (Marne); l'un est une lance de l'époque franque armée de deux crochets qui s'épanouissent; l'autre est un instrument tranchant en fer.



Séance du 10 Mars.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, t. XIX et XX, in-4°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, n°s 11 et 12, 1874, in-8°.

Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour 1870 et 1871, in-4°.

Monuments grecs publiés par l'association pour l'encouragement des études grecques en France, 1874, in-4°.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand ducal de Luxembourg, année 1873, in-4°.

Boutlerow (A.). *Sur les propriétés de l'acide triméthylacétique et ses dérivés.* Saint-Pétersbourg, 1874, in-4°.

Brandt (J.-F.). *Ergænzungen zu den fossilen Cetaceen Europas.* Saint-Pétersbourg, 1874, in-4°.

Graber (Wenzel). *Die infraorbita Thanacle bei dem Menschen und bei den Sæugethieren.* Saint-Pétersbourg, in-4°.

Schieffer (A.) et Radloff's (Léopold). *Wœrterbuch der Dinaisprache*, 1874, in-4°.

Schmidt (Fr.). *Miscellanea silurica.* Saint-Pétersbourg, 1874, in-4°.

Van Robais (A.). *Notices sur des cimetières francs du Ponthieu*, 1875, in-8°.

Witte (J. de). *Discours prononcé à la séance publique de l'académie de Belgique le* 28 *juin* 1874, in-8°.

Travaux.

M. Ch. Robert lit, au nom de la Commission des fonds, un rapport sur les comptes de l'exercice 1874 ; conformément aux conclusions du rapporteur, la Société approuve les comptes et vote des remerciements à M. Aubert, trésorier, pour son excellente gestion.

M. Le Blant demande la parole pour faire la communication suivante :

« Une découverte importante pour l'histoire des origines chrétiennes vient d'être faite en Italie. La Société des Antiquaires sait que notre éminent confrère, M. de Rossi, a retrouvé à Tor-Marancia, dans une propriété acquise par Mgr de Mérode, afin d'y pratiquer des fouilles, la catacombe de Domitilla. Là furent ensevelis les fidèles de la famille des premiers empereurs Flaviens. Il importait de rencontrer, pour le montrer une fois de plus, quelque inscription d'époque antique portant un nom de cette race illustre. Les savantes recherches de notre confrère viennent d'obtenir ce résultat. Dans les galeries les plus anciennes qui avoisinent la basilique autrefois élevée sur ce lieu même, il vient de découvrir une épitaphe grecque portant en beaux caractères du second siècle ces noms : *Flavius Sabinus et Titiana sa sœur;* or c'est, on le sait, de Flavius Sabinus, frère de Vespasien, qu'est issue la branche des chrétiens et des martyrs de cette noble famille; de plus M. de Rossi est en mesure de montrer par des preuves épigraphiques que Titiana lui appartient également.

« Les corps de sainte Pétronille, des saints Nérée et Achillée avaient été ensevelis dans la catacombe de Domitille et leurs noms se trouvent réunis dans ces mots d'un antique catalogue : *Cœmeterium Domitillœ*, *Nerei et Achillœi ad s. Petronillano*, *via Ardeatina*. Une inscription nous a donné le nom de Domitille comme possesseur du *prœdium;* une fresque tout récemment découverte dans les nouvelles fouilles et encore inédite offre l'image de sainte Pétronille avec ces mots :

PETRO
NELLA
MART(yr)

« Dès les premières recherches, on avait rencontré l'inscription métrique que le pape saint Damase composa pour le tombeau des saints Nérée et Achillée. Aucun élément de démonstration ne manque donc à l'heureux et

habile antiquaire auquel nous devons cette série de découvertes. Une autre bonne fortune lui était encore réservée dans ces lieux qui semblent promettre des révélations sans nombre. Voici qu'une des colonnes qui, suivant la mode antique, supportaient le tabernacle de l'autel, est apparue ornée d'un bas-relief exécuté au IVe siècle. Par une rencontre bien rare dans la série des monuments de l'église primitive, la sculpture représente un martyr, celui du soldat Achillée dont le nom ACILLEVS est inscrit sur ce marbre même. Le supplice de son compagnon d'armes, saint Nérée, devait, sans aucun doute, être représenté sur une colonne parallèle qui n'a pas encore été retrouvée.

« Le bulletin d'archéologie chrétienne de M. de Rossi nous renseigne plus amplement sur ces faits si pleins d'intérêt; mais j'ai cru devoir présenter dès à présent à la Société des Antiquaires, au nom de notre illustre confrère, un rapide aperçu des résultats qu'il a bien voulu me faire connaître. »

M. Perrot fait connaître que le *Bulletin de la Commission archéologique municipale de Rome* pour juillet-septembre 1874 (2e année, no 3) contient l'exposé d'une curieuse découverte faite récemment sur l'Esquilin. On a trouvé et dégagé, dans les jardins de Mécène, un édifice qui répond tout à fait à l'idée que nous nous faisons, d'après tous les textes anciens et les analogies modernes, d'une salle de lecture ou *auditorium*; on sait quel rôle ces lieux de réunion jouèrent dans la vie et la littérature de l'empire, après que se fut introduit l'usage des *recitationes*. Or cette salle se trouve dans l'espace qu'occupaient les fameux jardins de Mécène; les peintures, les débris de sculpture que l'on y a recueillis semblent bien appartenir, par leur style, aux premiers temps de l'empire, au règne même d'Auguste. Il y a donc tout lieu de croire que nous avons là un *auditorium* érigé et disposé par Mécène lui-même, et où ont pu être lus les vers des grands poètes ses contemporains et ses amis. Les planches qui accompagnent cette description permettent de se faire une idée très-exacte de l'aménagement intérieur de ce genre d'édifices.

La Société entend une seconde lecture du travail de M. Bordier sur des fibules du moyen-âge; le mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, signale une erreur (*Bull.* de 1874, p. 160) qui, par la chute d'une lettre, rend inexacte la transcription de l'inscription votive trouvée dans les fouilles du sommet du Puy-de-Dôme : elle doit être lue ainsi :

NVM. AVG
ET DEO MERCVRIO
DVMIATI
MATVTINVS
VICTORINVS
D. D.

Séance du 17 Mars.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société historique de Lisieux, n° 5, 1874, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Metz, 54° année, 1874, in-8°.

— *de l'Académie Stanislas*, 124° année, 1874, in-8°.

— *de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. 29 et 30, 1874, in-8°.

Revue africaine, n° 108, nov. et déc., 1874, in-8°.

Grandgagnage (J.). *Coutumes de Namur et de Philippeville*, 1874, in-4°.

Jousset. *L'instruction publique au siècle dernier*, in-8°.

Le Blant (Edm.). *D'une lampe païenne portant la marque* Anniser, in-8°.

Palustre (Léon). *De Paris à Sybaris*, 1866-1867, in-8°.

— *Catalogue du musée de la Société archéologique de Touraine*, 1871, in-8°.

— *Mélanges d'archéologie*, 1873, in-8°.

— *Etude sur l'église Saint-Symphorien de Tours*, 1873, in-8°.

— *L'archéologie à l'exposition de Tours*, 1873, in-8°.
— *L'exposition en faveur des Alsaciens-Lorrains*, 1874, in-8°.
Wischer (Wilhelm). *Das urnes spiel von Wilhelm Tell*, 1874, in-8°.

Correspondance.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, envoie des photographies d'un vase en bronze trouvé dans les tourbières de Ribeauville, près de Saint-Valery-sur-Somme; il propose de voir sur l'anse de ce vase Minerve pacifique, une chouette et une tête de Saturne.

Travaux.

M. Al. Bertrand lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature posée par M. Hardy. On passe au vote, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Hardy, conformément à l'avis de la commission, est proclamé associé correspondant national à Dieppe.

M. Heuzey dépose sur le bureau une tête antique de jeune faune, en marbre, trouvée à Lisieux par M. Moisy. — A cette occasion MM. Quicherat et de Montaiglon rappellent les fragments de sculpture du plus beau style recueillis à diverses époques à Lillebonne, à Langres et à Sens.

La Société entend la seconde lecture d'un mémoire de M. J. de Baye, associé correspondant à Baye, sur les sépultures franques d'Oyes (Marne). Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

On commence ensuite la seconde lecture du mémoire de M. Riant sur les *Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DU 2e TRIMESTRE DE 1875.

Séance du 7 Avril.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1874, in-8e.

— *de la Société archéol., scientif. et littér. du Vendômois*, 4e trimestre de 1874, in-8e.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, n° 1, 1875, in-8e.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, t. VI, 1874, in-8o.

— *de la Société Éduenne*, nouv. série, t. III, 1874, in-8e.

Revue belge de numismatique, XXXIe année, 2e livr., in-8e.

Société historique de Compiègne; excursions archéologiques, 1869-1874, in-8e.

Aurès (A.). *Du calendrier romain et de ses variations successives depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle*, 1re partie, 1872, in-8e.

— *Nouvelles recherches sur le tracé des Fosses mariennes, et sur l'emplacement du camp de Marius*, 1873, in-8e.

— *Notes sur l'expression antique de la contenance d'une œnochoé du musée de Nîmes*, 1874, in-8e.

Barthélemy (A. de). *Etude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*, 1874, in-8e.

Baye (J. de). *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques;* VIIe session tenue à Stockholm, 1875, in-8e.

Boutiot (Théoph.) et Socard (Emile). *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, 1874, in-4e.

Guérin (V.). *Description de la Palestine, 2e partie, Samarie*, 1875, 2 vol. in-4e.

Marsy (A. de). *Le jubilé de 1775 à Compiègne*, 1875, in-8e.

Rozière (Eug. de). *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de*

Jérusalem, publié d'après les manuscrits du Vatican, 1849, in-4°.

— *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*, 1859, 3 vol. in-8°.

— *Liber diurnus ou recueil des formules usitées par la chancellerie pontificale du Ve au XIe siècle*, 1869, in-8°.

Travaux.

MM. Guillaume et Prost lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées d'examiner les candidatures de MM. Mallay et L. Palustre au titre d'associé correspondant. On passe au scrutin, et les deux candidats ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, MM. Mallay et Palustre, conformément aux conclusions des rapporteurs, sont proclamés associés correspondants nationaux à Clermont-Ferrand et à Tours.

M. Quicherat, au nom de M. Tholin, associé correspondant à Agen, communique le moulage d'un ossement, trouvé dans le département de la Dordogne, sur lequel sont gravés les jambes d'un animal et un corps de femme.

M. Aurès, associé correspondant à Nîmes, offre à la Société les premières feuilles et les premières planches d'un ouvrage en cours de publication sur les marques de potiers du musée de Nîmes. — Il communique ensuite un dessin sur lequel sont représentés deux fragments de *Dolium* réunis entre eux, à une époque ancienne, par un scellement en plomb; et un scellement semblable au précédent, mais privé des fragments de poterie qu'il réunissait autrefois. Ces deux objets sont conservés dans les vitrines du musée de Nîmes auquel ils appartiennent. Leur simple rapprochement suffit pour montrer comment les ouvriers gallo-romains s'y prenaient lorsqu'ils avaient à réparer un vase fracturé; et pour constater, en même temps, que les grands vases ainsi réparés ne pouvaient pas être employés à contenir des liquides, et servaient uniquement à la conservation des grains. Les surfaces extérieures des scellements en plomb dont il vient d'être parlé sont

sillonnées de stries longitudinales qui permettent d'affirmer que les moules demi-cylindriques, dans lesquels ces scellements étaient coulés, étaient de simples morceaux de *canne de Provence* (arundo Donax), et une expérience directe faite récemment, en coulant du plomb fondu dans le tube intérieur d'un de ces roseaux, a donné les moyens de constater la parfaite exactitude de cette dernière assertion.

M. Alex. Bertrand fait la communication suivante :

« En 1873, M. Édouard de Barthélemy présentait à la Société une note intitulée : *Une sépulture antique fouillée à Berru en* 1872. Cette note, imprimée dans le tome XXXV de nos Mémoires, contient, avec quatre planches à l'appui, le récit de la découverte, une énumération et une description rapide des objets recueillis, une appréciation judicieuse, selon nous, du caractère de la sépulture et de l'âge auquel elle appartient.

« Nous ne songions point à prendre la parole à ce sujet après notre honorable confrère, d'autant moins que nous préparons depuis quelque temps un travail d'ensemble sur les cimetières gaulois des *Remi* et des *Catalauni*, quand, il y a un mois environ, M. Abel Maître, chef des ateliers du Musée de Saint-Germain, en nettoyant, pour les restaurer, les objets provenant de Berru[1], nous signala, avec sa sagacité ordinaire, sur un des morceaux très-oxydés du casque, de légers dessins à la pointe, qu'il fut bientôt possible de retrouver sur d'autres fragments semblables. Notre curiosité en fut excitée au plus haut point. Ces gravures à la pointe n'étaient pas seulement très-intéressantes par elles-mêmes, elles permettaient, en suivant les contours, de retrouver la base du casque qui nous manquait sur une grande partie de son pourtour, et que M. de Barthélemy n'avait pu, en conséquence, reproduire dans ses planches. C'était œuvre de patience. Mais l'atelier de Saint-Germain y est habitué, et, après trois semaines de recherches, le

1. Ces objets ont été donnés par M. Anatole de Barthélemy, membre de la commission d'organisation du Musée et chargé spécialement, au Musée, de tout ce qui concerne la numismatique gauloise.

casque nous apparut tel que nous le représentons ici, d'après un dessin de M. Maître, réduit par la photographie.



« Il nous paraît opportun d'insister sur l'importance historique des cimetières des départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube. La carte des cimetières gaulois de la Marne qui a été dressée sous notre direction par M. Chartier,

en est un éloquent témoignage[1]. Cette carte, dans ses limites restreintes, contient *quarante-huit localités* où ont été trouvées des tombes gauloises, non pas isolées, mais rapprochées les unes des autres, souvent alignées, se touchant presque et constituant de véritables champs funéraires. Plus de quinze cents de ces tombes ont été déjà fouillées. Elles appartiennent pour la plupart à une population vouée au métier des armes et de mœurs uniformes. Armes, bijoux et vases sont partout identiques et ne diffèrent que par l'habileté du travail et la richesse de l'ornementation. Le Musée de Saint-Germain ne possède pas moins de quatre cents et quelques vases, autant de bracelets, cent cinquante-deux torques, deux cent cinquante fibules et quatre-vingt-quinze épées ou poignards de cette provenance, sans compter les pointes de lances en fer, les ceintures en bronze, les chaînes et chaînettes, les couteaux, les *umbo* de boucliers, les roues de char, les mors de bride, les boutons, appliques et pendeloques, et nombre d'autres menus objets fournissant de précieux renseignements sur l'armement et le costume de nos pères. Il y a donc là un champ d'exploration ayant donné et promettant pour l'avenir d'abondantes moissons. Le casque de Berru emprunte à cet ensemble de faits une très-grande valeur historique.

« Cette valeur historique du casque de Berru augmentera encore à vos yeux si, comme nous, vous êtes convaincus que cet ensemble de cimetières appartient à une période dont nous pouvons fixer les limites approximatives, entre les années 600 et 200 avant J.-C. Ces cimetières paraissent, en effet, antérieurs à l'introduction de la monnaie en Gaule, postérieurs à l'usage général des armes en bronze[2]. Or ces dates nous transportent au cœur même de ces mouvements tumultueux qui ont rendu Gaulois et Galates si redoutables et si célèbres en Europe et en Asie à la fois. Les sépultures

1. Cette carte paraîtra avec le travail dont nous parlons plus haut : nous avons lieu de croire que le nombre des localités signalées s'augmentera encore.

2. Voir notre article *Gaulois* dans le 4ᵉ fascicule du *Dictionnaire archéologique*.

de la Marne peuvent donc, à bon droit, être considérées comme un commentaire d'une authenticité indiscutable concernant les rites funéraires, le costume et l'industrie de certaines tribus ou *cités* gauloises, pour me servir de l'expression de César, ayant pu prendre part soit à la prise de Rome, soit au pillage de Delphes, soit aux conquêtes de l'Asie Mineure.

« Il y a là un problème des plus importants pour nous et qui mérite toute notre attention. Ce problème, vous ne vous attendez pas à le voir aborder ici dans son ensemble; c'est un des plus graves que puisse soulever un archéologue s'intéressant à l'histoire de la Gaule indépendante et aux origines de notre civilisation nationale. Si, en effet, l'art que nous dévoilent les cimetières de la Marne se distingue nettement de l'art dit *gallo-romain* qui lui succède chronologiquement et dont nous devons l'épanouissement aux conquêtes de César, s'il ne rappelle pas davantage l'influence hellénique de Marseille, il est d'un autre côté aussi incontestablement distinct de ce que l'on est convenu d'appeler l'art celtique, je veux parler de cet art dont les spécimens sont si répandus dans diverses contrées de l'Europe, à commencer par la Gaule, de cet art qui ne connaissait guère comme matière de travail que le bronze, d'où tout motif d'ornementation représentant la nature animée ou même végétale était proscrit sévèrement, et dont les ressources se bornaient à ce que peuvent fournir à l'artiste la ligne droite, le cercle, le losange, et les diverses combinaisons de dessins géométriques.

« L'art *gaulois* auquel se rattache le casque de Berru sort d'une inspiration toute différente; il est comme un intermédiaire entre l'art dit *celtique* et l'art *gallo-romain*, sans qu'il soit possible de prétendre que ces styles différents procèdent en quoi que ce soit les uns des autres. Est-il besoin d'insister sur les conséquences probables découlant de pareils faits, et dont la première, et non la moindre, est le fractionnement de la grande unité celtique déjà si compromise à tant d'égards, et la reconnaissance, dans les éléments dont se composait la civilisation gauloise à l'époque

de César, de deux courants fort différents, le courant *celtique* d'un côté, le courant *gaulois* de l'autre[1], distincts à la fois d'époque, de tendance et d'origine.

« Quant à l'origine de cet art *gaulois*, si vous jetez les yeux sur les motifs d'ornementation du casque de Berru, sur cette fleur trifoliée que soutiennent des palmes renversées, motifs déjà signalés par M. Schuermans sur le bandeau d'or d'Eygenbilsen, sur un vase de la découverte d'*Armsheim*[2], et sur les colliers d'or des tumulus de Besseringen près Trèves, dont le style, suivant le docteur Brunn (cité par M. Schuermans), n'était ni archaïque, ni étrusque, vous ne songerez en effet ni à l'art étrusque ni à l'art grec, même archaïque, mais à un art oriental, *indo-caucasique*, dont l'artiste qui a fait le casque de Berru nous semble s'être évidemment inspiré.

« En résumé, le casque de Berru ayant été trouvé non-seulement en Gaule, mais dans un milieu tout gaulois, bien plus, dans la tombe d'un chef au service du pays, ce casque ne relevant (nous croyons qu'il n'y a pas de doute à cet égard) ni de l'art romain, ni de l'art scandinave, nous sommes en face de trois hypothèses seulement :

1° Origine étrusque ;

2° Origine indigène ;

3° Origine ou inspiration orientale directe.

« De ces trois hypothèses nous préférons de beaucoup la dernière, et cela pour bien des raisons autres que les raisons d'ordre purement archéologique ; c'est ce que nous expliquerons dans un autre travail. Nous rappellerons seulement ici que, chaque fois que nous sommes amenés à discuter un des problèmes analogues à celui-ci, concernant la Gaule, nous sommes toujours entraînés comme malgré nous aux mêmes conclusions. »

1. Les tumulus d'Anet et de Græckwyl, par exemple.

2. Cette découverte est celle que nous avons signalée plus haut et où se trouvait une roue de char.

Séance du 14 Avril.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune, 1874, in-8°.

Revue africaine, XIX° année, n° 109, janv.-févr. 1875, in-8°.

Levot (P.). *Projets de l'enseigne de vaisseau Rivoire contre le port de Brest sous le Consulat,* 1875, in-8°.

Millescamps (G.). *Le cimetière de Caranda,* 1875, in-8°.

Montaiglon (A. de). *Adolphe Lance,* 1813-1874, in-8°.

Riant (le Cte P.). *Guntheri Alemanni, scolastici, monachi et prioris Parisiensis, de expugnatione urbis Constantinopolitanæ,* 1875, in-8°.

Correspondance.

M. E. Chantre écrit pour remercier la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

A propos de l'inscription provenant de Rochemaure, expliquée par M. Wescher dans le Bulletin de 1874, p. 151, le Rév. Samuel Savage Lewis, associé correspondant étranger à Cambridge, fait connaître qu'une inscription identique a été trouvée tracée sur le plâtre du mur d'une maison romaine à Crencester, l'ancien *Corineum* des Dobuni, dans le comté de Gloucestershire. Voici la traduction donnée par M. C.-W. Ring dans son ouvrage intitulé : *Ancient Christian numismatics and other antiquarian essays*, p. 187 :

OPERA	l'ouvrier
TENET	tient
ROTAS	les roues (de la charrue)
SATOR	(moi) le semeur
AREPO	je marche de côté.

« Je me rappelle, ajoute M. Lewis, une fresque égyptienne qui représente un semeur marchant à côté d'un laboureur ; il me semble qu'il n'y a rien de forcé dans la signification donnée à AREPO pour *adrepo ;* OPERA pour *ouvrier* nous est connu par des textes de Cicéron (*Ep. ad Att.* IV, 3, 3), d'Horace (*Sat.* II, 7, 118), etc. D'après le vers 174 de la III° Géorgique, avec le vers 77 du XII° livre de l'Énéide, *rotae* peut se traduire par *charrue.* — Enfin dans un mémoire intitulé : *Der Mosaikboden in Sankt Gereon zu Cöln*, etc., publié à Bonn en 1873, M. E. Aus'm Werth donne, pl. VII, une mosaïque analogue existant derrière l'autel de l'église paroissiale de Pieve Jersagni, près Crémone ; le savant allemand voit dans AREPO un nom propre. »

M. Egger fait observer :

« 1° Que le mot *opera*, au singulier, comme synonyme d'*operarius*, ouvrier, lui paraît sans exemple ou à peu près, dans le latin des auteurs ; et, en effet, des deux textes cités par notre correspondant, celui de Cicéron n'est point admissible, car il porte *operas* au pluriel ; reste celui d'Horace qui peut n'être qu'une licence accidentelle ; — 2° qu'il faut tenir grand compte, dans l'interprétation de cette mystérieuse formule, de la traduction grecque que M. Wescher en a relevée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et qu'il nous a naguère communiquée. Or, dans cette traduction, au mot *opéra* répond le mot ἔργα, ce qui ne permet pas de voir dans *opera* autre chose que le pluriel du mot neutre *opus.* »

M. Perrot, à propos des séances tenues les 11 et 18 décembre 1874, par l'Institut de correspondance archéologique (Bull. de 1875, n°s 1 et 2), s'exprime en ces termes :

« Le discours lu par M. Henzen dans la séance où l'Institut fête la naissance de Winkelmann présente un vif intérêt. Il est consacré tout entier à l'explication d'une belle inscription récemment retrouvée à Castel-Porziano, dans le voisinage d'Ostie ; elle est sur un piédestal qui supportait une statue érigée par les *Laurentes Vici Augustanorum* en l'honneur d'un certain P. Ælius Liberalis, leur patron, un

affranchi d'Adrien, à ce qu'il semble, dont la carrière s'est terminée par l'importante fonction de *procurator annonæ Ostiensis*. Parmi les autres fonctions qu'il avait successivement exercées s'en trouve une qui est ainsi désignée :

PROCVRATORI
PVGILLATIONIS·ET·AD·NAVES
VAGAS·

« Dans cette formule, qui ne s'était pas encore rencontrée sur les marbres, M. Henzen signale, avec beaucoup de vraisemblance, la première mention que nous trouvions d'une poste *maritime*. On sait que les empereurs, pour être en relations plus étroites et plus rapides avec les provinces, avaient organisé un service de postes de terre qui, fondé par Auguste, fut développé et perfectionné par ses successeurs et entre autres par Trajan. Le texte épigraphique commenté par M. Henzen nous révélerait un nouveau perfectionnement; des navires légers, d'une marche supérieure, montés par des équipages de choix, auraient été stationnés à Ostie, toujours prêts à prendre la mer pour aller porter à des provinces telles que l'Égypte, l'Afrique ou la Mauritanie les ordres de l'empereur ou les commandes de blé que faisait, souvent en grande hâte, sous le coup de besoins pressants, l'administration de l'*annona*, à laquelle incombait la lourde tâche de nourrir Rome et l'Italie. »

M. Guillaume dépose sur le bureau une série d'agrafes doubles en bronze, plus ou moins ornées, appartenant à l'époque gallo-romaine et trouvées à Cambrai. Cette collection appartient à M. V. Delattre, associé correspondant à Cambrai.

La Société entend la fin de la seconde lecture du travail de M. Riant *sur les dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 21 Avril.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 1874, t. III, 2e livr., in-4°.

— *de la Société archéol. d'Eure-et-Loir,* n° 108, avril 1875. — Procès-verbaux, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* t. XXVIII, in-8°.

— *du Bouquiniste,* n° 410, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. X, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 2e série, t. II, n° 3, in-8°.

Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg, I, 29 et 30, in-8°.

Verzeichniss ueber die verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg, vol. 1. — XXX, in-8°.

Coetlogon (le Cte A. de). *Armoiries de la ville de Paris,* t. I, in-4°.

Delisle (Léopold). *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* t. II, in-4°.

Jebb (R.-C.). *An adress to the students of the Cambridge school of art delivered on Friday evening,* feb. 12, 1875, in-8°.

Jousset. *La civilisation naissante au Crochemélier,* in-8°.

Mazard (H.-A.). *Étude descriptive de la céramique du musée de Saint-Germain-en-Laye,* in-18.

Perrens (F.-T.). *Étienne Marcel, prévôt des marchands,* 1354-1358, in-4°.

Van Robais (A.). *Les comtes de Ponthieu ont-ils battu monnaie à Quentowic?* 1875, in-8°.

Correspondance.

M. Mallay, de Clermont-Ferrand, écrit pour remercier la Compagnie de son admission au nombre des associés correspondants.

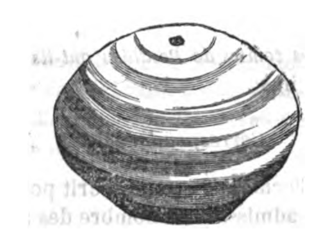
Travaux.

Il est donné lecture de la note suivante, adressée par M. Héron de Villefosse, attaché à la conservation du Musée des antiques du Louvre :

« M. de Saulcy a publié dans le tome XXXV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* une note sur des projectiles à main, creux et de fabrication arabe, dans lesquels il reconnaît le prototype des grenades à main destinées spécialement à la défense des places et ayant contenu très-probablement une espèce de feu grégeois. C'est de la côte de Syrie et de la Palestine que proviennent la plupart de ces vases : il en a reproduit deux exemplaires dans son article en les accompagnant de curieux renseignements et d'ingénieux commentaires.

« On vient de découvrir en France, à Dax, dans les fossés du château, un grand nombre de récipients en terre cuite qui semblent avoir été destinés à un usage analogue.

« Ce sont de petits pots affectant une forme arrondie ; ils sont creux à l'intérieur et percés seulement à la partie supérieure d'un trou très-étroit ; les parois du vase sont épaisses et la forme aplatie de la base indique qu'ils étaient faits pour se tenir debout. C'est là une différence notable, indépendamment de la forme, avec les vases publiés par M. de Saulcy qui évidemment n'étaient pas destinés à être posés. La terre cuite jaunâtre est grossière et ne porte aucune trace de vernis ; l'objet est fait au tour comme l'indiquent les cercles apparents sur la panse.



« Les archéologues du pays ont regardé ces vases comme des poids : c'est une hypothèse qui ne paraît reposer sur aucune base solide. Pourquoi aurait-on jeté une si grande quantité de poids dans les fossés du château? N'est-il pas vraisemblable, au contraire, de penser que ce sont là des projectiles ayant servi à la défense de la place? L'endroit où on les recueille le ferait supposer.

« Je mets sous les yeux des membres de la Société des Antiquaires un exemplaire de ces récipients qui fait partie de la belle collection céramique de M. de Liesville. »

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau : 1° une petite romaine en bronze, trouvée à Dax, et qui paraît appartenir au xve siècle ; 2° le moulage en plâtre du casque découvert à Berru (Marne), et sur lequel M. Ed. de Barthélemy a adressé une note insérée dans le tome XXXV des Mémoires ; 3° une épée en bronze avec un fragment de son fourreau en bois, un couteau, une grande épingle, trouvés ensemble dans une sépulture gauloise du département de l'Aube. Ces objets font partie du cabinet de M. Morel, associé correspondant à Châlons-sur-Marne.

M. Chabouillet a la parole pour faire la communication suivante sur deux monnaies de rois inconnus à l'histoire :

« La Bibliothèque nationale vient d'acquérir une médaille qui vous rappellera peut-être le statère du roi inconnu Acès qui m'a fourni le sujet d'une dissertation insérée dans le tome XXIXe des Mémoires de la Société. Aujourd'hui, comme il y a dix ans, il s'agit d'un roi inconnu ; mais, cette fois, c'est un tétradrachme d'argent et non une pièce d'or qui nous apporte ce nom nouveau.

« Bien que la conservation de la pièce acquise par le Cabinet de France ne soit pas parfaite, la lecture est certaine. C'est une imitation de ces nombreux tétradrachmes d'Alexandre le Grand, qui portent d'un côté la tête d'Hercule et de l'autre Jupiter assis. Voici la description de ce curieux monument :

« Tête à droite d'Hercule, coiffé de la peau de lion. Grenetis. R/. ΟΡΣΟΑΛΤΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Jupiter aétophore, tourné

vers la gauche, assis sur un trône sans dossier et s'appuyant sur un long sceptre. Grenetis.



« Depuis que l'on comprend à peu près partout l'importance des médailles, et surtout depuis que l'on sait qu'elles se vendent beaucoup plus cher que le poids, les découvertes de monnaies rares et particulièrement de celles qui portent des noms de rois inconnus à l'histoire, se succèdent à de plus fréquents intervalles. Pour ne parler que de celles que l'on a pu acquérir pour la Bibliothèque nationale, j'en citerai une en or, imitation barbare des monnaies d'Alandre, archonte du Bosphore, dont il ne sera pas inutile de donner la description après celle d'Orsoaltès.

« Buste à gauche la tête nue. Cette effigie n'est pas sans analogie avec celle d'Auguste.

« R/. ΒΑϹΙΛΕoϹ ΗΓΕΤoΡo. Dans le champ, monogramme composé d'un Π et d'un Α comme sur les monnaies de Panticapée.



« On n'obtient pas toujours de ces curieux monuments toutes les lumières qu'ils semblent promettre. Depuis que le statère d'Acès a été publié, on n'a pas trouvé, que je sache, une autre pièce de ce prince avec symbole explicite au moyen duquel on aurait pu déterminer la contrée

sur laquelle régna ce personnage mystérieux. En ce qui concerne le roi Hégétoros, si l'on peut supposer qu'il régna vers le Ier siècle de notre ère, en raison de son type, en dépit du monogramme de Panticapée qu'on y lit, il sera sans doute difficile de déterminer la contrée sur laquelle il régnait, attendu que ce monogramme n'est peut-être ici qu'une simple imitation. La lecture de son nom n'est même pas certaine comme celle du roi du tétradrachme récemment acquis pour la Bibliothèque nationale. Celui-ci est appelé au génitif ΟΡΣΟΑΛΤΙΟΥ; se nommait-il Orsoalties, Orsoaltès, Orsoaltas? Où a-t-il régné? Ce sont toutes questions qui se posent naturellement, mais auxquelles il sera également longtemps et peut-être toujours difficile de répondre avec quelque certitude. On peut seulement fixer l'époque à laquelle il doit avoir vécu ; c'est évidemment après Alexandre le Grand, soit environ trois siècles avant J.-C.

« Dans la dissertation sur le statère d'Acès, j'exprimais mes regrets de ne pas trouver, sous le siége de la Minerve qui fait le type du revers de cette monnaie, un de ces symboles explicites qui dénoncent le lieu de fabrication des monnaies; il en est de même malheureusement sur notre tétradrachme. Sous le siége de Jupiter, il n'y a ni lettres, ni symbole.

« Je ne recommencerai pas cette dissertation à propos du tétradrachme récemment acquis par le Cabinet des médailles; mais j'ai cru qu'il serait utile de porter à la connaissance des érudits un nom nouveau de roi qui doit avoir régné soit dans quelque canton de la Thrace, soit dans l'Asie-Mineure. Orsoaltès était d'origine barbare, scythique peut-être; en tous cas on peut rapprocher son nom de celui d'*Oroizes* ou *Oroises*, roi dont il n'existe pas de médailles, mais qui est nommé par Appien et par Dion Cassius[1], comme ayant régné, aux temps de Pompée, sur les *Albani*, peuple asiatique qui habitait au-delà du fleuve Cyrnus.

« Au moment où l'on imprime cette note, en ouvrant un nº du *Numismatische Zeitschrift* de Vienne que je reçois[2],

1. Appien. (Mithr. CIII et CXVII). Dion Cass. XXXVI. 37 et XXXVII. 4. Ed. Starr. I. 269 et 281. Florus III. 5 et Eutrope VI. 15 nomment ce roi Orodès.

2. *Numismatische Zeitschrift*, dirigé par le Dr Joseph Karabacek. 4e année. 2e semestre de 1872, publié en 1875. (V. Pl. IX, nº 15 et p. 228.)

j'y trouve la figure et la description d'un tétradrachme qui appartient aussi à la série des médailles de rois inconnus. Ce tétradrachme qui fait partie de la riche collection de M. le comte de Prokesch-Osten est aux mêmes types que celui d'Orsoaltès. Droit : Tête à droite d'Hercule, coiffé de la peau de lion. Revers : ΒΑΣΙΛΕΩ... ΚΕΡΣΙΒΑVΛΟ. — Jupiter aétophore assis à g. Dans le champ, bouclier oblong dont l'épisème est une massue. Sous ce siége, Π. La description n'est pas accompagnée de commentaire dans le *Num. Zeitschrift*; mais il est clair que M. de Prokesch-Osten considère *Cersibaulos* ou plutôt *Kersibaulos* comme un roi de Thrace, car il a placé ce curieux monument entre les monnaies de Lysimaque et celles de Cavarus. Il est en effet probable que Kersibaulos régna sur quelque peuple de Thrace ; son nom rappelle celui d'un roi connu de Thrace, de Kersobleptis, le fils de Cotys Ier. A ce propos, qu'il nous soit permis de signaler la singularité qui veut que nous n'ayons pas encore une seule monnaie de Kersobleptis, qui est nommé par Isocrate, Démosthène, etc., tandis qu'en voici une d'un prince dont les textes parvenus jusqu'à nous ne prononcent pas le nom. »

M. Perrot lit la note qui suit, adressée de Rome :

« Les fouilles de l'Esquilin ont dernièrement mis au jour plusieurs morceaux de sculpture antique. Le plus complet, le plus intéressant, est une statue à laquelle on a donné le nom de Vénus jeune. Elle est de marbre de Paros, et mesure environ 1m 60.

« Le torse et les jambes jusqu'aux genoux sont d'une seule pièce ; la tête était séparée du corps ; la jambe droite brisée un peu au-dessus du genou, et au-dessus de la cheville : on les a rajustées ; les bras manquent, mais les traces encore visibles des deux mains permettent de les restituer. A part quelques cassures très-légères, au nez, au sein droit, aux pieds, la statue est en parfait état de conservation.

« La figure est celle d'une jeune fille de 16 à 18 ans environ, elle est nue, et il semble qu'elle vienne de sortir du bain, ou se prépare à y entrer. Elle s'appuie sur la jambe droite, et plie un peu la gauche ; sa tête est inclinée vers l'épaule droite, et légèrement portée en avant, comme si elle se

mirait. Elle se coiffe; de la main gauche elle soutenait ses cheveux roulés sur le sommet de sa tête; de la droite elle les attachait avec un ruban noué une première fois autour du chignon, et ramené par un second tour un peu au-dessus du front. — La coiffure ressemble à celle que l'on appelait *corymbos*. — De petites mèches de cheveux frisés encadrent le front d'une oreille à l'autre.

« Elle a les pieds chaussés de sandales; auprès d'elle à sa droite une étoffe est posée sur un vase, qui est placé lui-même sur un coffret décoré de fleurs.

« La restitution des bras ne paraît pas douteuse : la direction des épaules, la position certaine des deux mains en sont les éléments. Les doigts de la main gauche subsistent encore sur le sommet de la tête, dans la chevelure, et la largeur de la cassure, qui interrompt brusquement le ruban au-dessus de l'oreille droite, ne s'explique que par la présence de la main qui le tenait.

« Je crois que dans l'enthousiasme de la découverte, on a exagéré les mérites de cette statue. L'exposition qui en a été faite au Capitole a permis, par la comparaison, de l'apprécier avec plus de justesse et de mesure.

« En réalité, le travail ne trahit guère moins l'inexpérience qu'il ne révèle le talent de l'artiste. Certaines parties prouvent une imitation servile et malentendue du modèle, par exemple, la forme disgracieuse de la poitrine saillante et bombée, la largeur des épaules, la ligne profonde qui du nombril aux seins coupe le corps en deux moitiés. Et cependant la vie manque à cette figure. Elle est froide, lourde et sans souplesse. Sur la chair uniformément ronde et comme gonflée, rien n'indique la présence des muscles qui la soutiennent, et les plans divers qu'ils dessinent; rien ne distingue les parties molles des parties fermes, le ventre par exemple des jambes. La pose a de la raideur, le corps est droit et presque couché : quelques détails, au contraire, sentent la recherche; la tête est maniérée; la bouche pincée, les oreilles sont d'une petitesse excessive.

« Les accessoires sont traités à la fois avec minutie et avec lourdeur; la forme du vase est disgracieuse, les plis de

l'étoffe sont durs et sans naturel; les fleurs mesquinement dessinées une par une et maladroitement interprétées.

« Tout cela n'empêche pas que la statue ne plaise par une grâce peut-être un peu mièvre, par une naïveté peut-être un peu gauche, par la beauté du marbre transparent et coloré de reflets dorés.

« Elle ne porte ni inscription, ni indication aucune qui permette d'en déterminer, comme on a voulu le faire, et la date et l'auteur. L'attitude et le type, ne me rappelant aucune autre statue à moi connue, ne peuvent pas suppléer à cette lacune. Cependant, à en juger par les procédés d'exécution, je croirais volontiers que s'il y a eu un original grec, du moins, nous nous trouvons en présence d'une copie faite à l'époque romaine.

« On a trouvé vers le même temps une tête et un torse très-mutilé de Bacchus, dont la partie antérieure seule subsiste. Le dieu avait la main droite posée sur la tête, dans l'attitude qui lui est familière. Il est aussi exposé au Capitole.

« Un buste de Commode, qui provient également de l'Esquilin, est encore dans les magasins. »

M. Nicard lit le rapport qu'il avait été chargé de rédiger sur l'ouvrage du duc de Luynes, publié par M. le comte de Vogüé, intitulé : *Voyage d'exploration à la mer Morte et à Pétra.*

Séance du 5 Mai.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1873-1874, IVe série, t. III, in-8°.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres,* in-8°.

— *du Bouquiniste,* n° 417.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, t. II, III et IV, in-4°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, t. 62, 63 et 64, in-8°.

Katalog over det kong. norske Videnskabernes selskabs, in-8°.
Mission archéologique de Macédoine, XI° livr., in-4°.

BARTHÉLEMY (A. DE). *Bibliographie; recherches sur les drapeaux français*, in-8°.

BUGGE (Sophus). *To ny fundne norske Rune Indskrifter fra den ældre Jærnalder*, in-8°.

CARBONNIER (P.). *Découverte d'une station préhistorique dans le département de la Seine*, 1875, in-8°.

CÉRÈS (l'abbé). *Exposé de découvertes archéologiques dans le département de l'Aveyron*, in-8°.

DESNOYERS (l'abbé). *Nouveaux objets trouvés dans la Loire pendant les années* 1872 *à* 1874, in-8°.

FRITZNER (Johan). *Forklariseg ovser nagle Ord og Udtryk i det gamle norske Sprog*, in-8°.

GIRARDOT (le baron DE). *Félix Thomas*, in-8°.

HEUZEY (L.). *La pierre sacrée d'Antipolis*, in-8°.

HOLMBOE (C.-A.). *En Maade at betegne Tal paa som er i Brug blandt Handelsmaend i Arabien og Persien*, in-8°.

— *Asaland*, in-8°.

— *Hexe og Dakini en comparativ Fremstilling*, in-8°.

LAPIERRE (Eug.). *Tables générales des mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, 1875, in-4°.

LEFORT (Louis). *La basilique de sainte Pétronille au sein de la catacombe de Domitille près de Rome*, 1875, in-8°.

LORANGE (A.). *Om spor of Romersk Kultur i Norges ældre Jernalder*, in-8°.

MOSSMANN (X.). *Scènes de mœurs colmariennes du temps de la guerre de Trente-Ans*, 1875, in-8°.

RENAN (E.). *Mission de Phénicie*, 7°, 8° et 9° livr., in-4°.

RYGH (O.). *Om Helleristninger i Norge*, in-8°.

— *To Norske oldsagfund*, in-8°.

— *Norske broncelegeringer fra Fornalderen*, in-8°.

SCHIVE (C.-J.). *Om et lidet Fund af Munter fra S. Aarhundrede fra Stange paa Hedemarken*, in-8°.

UNGER (C.-R.). *Apostala Sægur legendariske fortællinger om apostlernesliv*, etc., in-8°.

WITTE (le baron J. DE). *Dionysus et les Tyrrhéniens*, in-4°.



Correspondance.

M. Saglio écrit pour faire connaître que, pour cette fois, il retire sa candidature au titre de membre résidant qu'il avait posée.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, envoie des photographies représentant :

1° Des débris du vase dont l'anse a été communiquée à la Société dans la séance du 3 janvier; 2° une aiguière en bronze; 3° une ampoule en terre cuite, trouvée près d'un squelette dans l'ancien cimetière de Crotoy, près Abbeville; 4° une clef en bronze provenant d'Amiens; 5° un éperon trouvé dans le cimetière franc de Domart-en-Ponthieu; 6° une garniture estampée en cuivre repoussé, débris d'un équipement militaire de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur l'élection de deux membres résidants en remplacement de MM. Mabille et de la Villegille. — MM. Duplessis et Marion lisent, au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Courajod et de Rozière, des rapports favorables. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, le président proclame MM. L. Courajod et E. de Rozière membres résidants de la Société des Antiquaires de France.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à l'insertion dans le volume des Mémoires des travaux suivants: *Sur les dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au* XIIIe *siècle*, par M. le comte Riant; *Les plus anciens monuments de la peinture à l'huile en France*, par M. G. Demay; *24 estampes italiennes du* XVe *siècle*, par M. G. Duplessis; *Fouilles faites dans la commune d'Oyes* (*Marne*), par M. G. de Baye; *Chanson et gravure hollandaises relatives à l'assassinat du maréchal d'Ancre,* par M. E. Le Blant. — La Société ratifie les conclusions du rapport en faisant observer que l'intérêt de la note de

M. Le Blant la décide à faire une exception en sa faveur; le règlement, en effet, donne l'année 1600 comme dernière limite des documents ou monuments dont s'occupe la Compagnie.

M. Bertrand fait la communication suivante :

« On sait depuis plusieurs années que des murs gaulois, bâtis sur le mode décrit par J. César dans les *Commentaires*, moitié en bois (poutres reliées par des fiches de fer), moitié en terre et en pierre, ont été découverts à Vertault (Côte-d'Or); à Murseins, commune de Cras (Lot); au mont Beuvray (Saône-et-Loire); à l'Impernal, près Luzech (Lot). Un nouveau rempart semblable vient d'être exploré à La Ségourie, près Beaupréau, par M. Célestin Port, que la Commission de la topographie des Gaules, dont il est correspondant, avait chargé de ce soin. L'exploration a révélé des faits nouveaux qu'il nous paraît intéressant de publier. Voici le passage de la lettre de M. C. Port qui a rapport à cette découverte :

« J'avais visité le retranchement dit Camp de César, il y « a un mois, et des savants du pays, très-intelligents et « très-sérieux, m'avaient montré et expliqué que des fouilles « attestaient l'existence d'un mur gaulois encombré dans « le talus par un double revêtement de terre. La construc- « tion en était attestée par les cent douze fiches ramassées « sur place par M. Lebeuf, il y a quelques années. Je comp- « tais donc, étant donnée la direction du mur : 1° le cou- « per par le travers et le dépecer; 2° le découvrir en façade « sur une étendue suffisante.

« Pour le trouver, j'ai fait couper du haut en bas l'extré- « mité de la courbe, et, ne le trouvant pas, couper par « cinq tranchées la crête supérieure, qui ne m'a rien « donné davantage. Une fouille, une coupure portée de la « tête au pied en plein talus, m'a démontré suffisamment « que les indications données étaient fausses, et ce n'est « qu'au dernier matin que l'explication m'en est venue à « l'esprit, explication qui me semble une solution certaine « et un enseignement, à mon avis, suffisamment rémuné-

« rateur de ma peine. En ce qui me concerne, il m'a con-
« tenté et amplement réjoui.

« Le talus actuel, qui présente une légère courbe de cent « cinq mètres de long sur quatorze mètres de hauteur, et « vingt et un mètres de largeur à la base (ces derniers « chiffres indiqués de mémoire à défaut de mes notes ou- « bliées chez moi), est composé d'un blocage informe de « schiste, gros et menu, aggloméré à peu près pêle-mêle, « en certains points, de façon à combler les vides par des « débris plus ou moins gros posés de champ et régulière- « ment, et presque de façon à former assises; le tout com- « pacte, solide, rassis dans un entassement massif, mais à « sec et sans aucune trace de ciment ni de chaux.

« C'est sur la crête et sur une largeur d'un mètre cinquante « centimètres environ que s'élevait le rempart bâti à la « manière gauloise, avec rangs de poutres cloués de fiches « de fer et intercalés à des assises de pierre. Il y a vingt « ans (j'en ai recueilli dix témoignages assurés, de personnes « bien sérieuses et éprouvées), la butte s'élevait de deux et « trois mètres de plus qu'aujourd'hui. Les élèves du Col- « lége de Beaupréau y venaient tous les jeudis recueillir, « en grattant, les fiches de fer, qui passaient pour fers de « lances, et le fermier de la Ségourie en étayait ses vignes, « M. Lebeuf en a déniché par une dernière fouille les der- « nières assises. Il n'y reste plus rien à constater que ce « fait : un retranchement de pierres sèches surmonté autre- « fois d'un rempart de pierre; le tout d'une hauteur de « seize à dix-sept mètres. Le rempart en a été absolument « enlevé pierre à pierre, fiche à fiche, et passé en partie « à la charrue.

« Le fait acquis me semble néanmoins curieux, et je tiens « pour certain qu'en nombre d'endroits des *Camps de César* « de ce genre doivent encore porter le mur, que je ne vois « nulle part signalé. »

M. Quicherat donne lecture de deux passages du *Scaligerana* qui fournissent sur des monuments gallo-romains aujourd'hui détruits des renseignements dont ni les histo-

riens ni les archéologues ne paraissent avoir eu connaissance. Voici le texte de ces passages :

« A Meaux il y a une belle pierre antique où il est fait mention de trois peuples : ceux de Meaux, *Remorum* et *Tricassium*. »

« A Bordeaux, il y a encore les murs de la vieille ville d'Ausoné, cette muraille est si forte qu'on ne sçauroit en un jour en abattre la grosseur d'un homme. Les grands quartiers sont si bien joincts l'un à l'autre qu'on ne sçauroit trouver la joincture. C'est une belle antiquité. »

M. Quicherat fait remarquer, relativement à la solidité extraordinaire des murs romains de Bordeaux, qu'elle a été constatée de nouveau en 1865, lorsqu'on a démoli les derniers restes de cette enceinte. M. Léo Drouyn, dans l'ouvrage qu'il a publié récemment sous le titre de *Bordeaux vers 1540*, s'exprime presque dans les mêmes termes que Scaliger : « Les gros blocs s'élevaient à deux et trois mètres au-dessus du sol. On n'a pu abattre le blocage qu'à l'aide d'un bélier manœuvré par quinze hommes, et il fallait quelquefois plusieurs journées entières pour en renverser un ou deux mètres cubes. »

M. Nicard, au nom du P. Garucci, associé correspondant étranger à Rome, fait connaître que le vase de la collection du feu duc de Blacas, publié par lui dans les Mémoires de la Société (3e série, t. VIII, p. 90) n'a pas été trouvé, comme il l'avance, dans une couche dure de *peperino*, mais dans une couche de sable très-supérieur.

Séance du 12 Mai.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 92e livr., in-8°.
Journal des Savants, avril 1875, in-4°.
Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XV à XIX, in-8°.
Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1873-1874, in-8°.

Correspondance.

M. A. Mazard, de Saint-Germain-en-Laye, présenté par MM. Alex. Bertrand et E. Aubert, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Le Blant et de Montaiglon pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. de Barthélemy, au nom de M. Bertrand qui n'a pu assister à la séance, dépose sur le bureau un buste en bronze, découvert récemment dans le département de l'Isère. M. Quicherat émet l'avis que cette tête qui est celle d'un homme jeune, avec diadème, offre quelque ressemblance avec les figures connues d'Alcibiade.

M. Le Blant soumet à la Compagnie une inscription relevée sur un tableau du XVIIe siècle représentant un moine :

IL REV· PADRE IERONIMO
DI CASA FARINA CHI
TIRO L'ARCHIBUGIATA
A SAN CARLO.

MM. Marion, Quicherat et F. de Guilhermy rappellent que dans l'histoire de saint Charles il est souvent question de coups d'armes à feu tirés sur ce personnage.

Il est donné lecture d'une note envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes, sur *les permutations de la consonne initiale dans les langues néo-celtiques et les étymologies gauloises*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

Séance du 19 Mai.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, n° 418, in-8°.
Revue des sociétes savantes, t. VIII, sept. et oct. 1874, in-8°.

Bouteiller (de). *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle,* in-4°.

Chauffier (l'abbé). *Essai sur un coffret du* xii° *siècle appartenant à la cathédrale de Vannes,* in-8°.

Travaux.

M. Bordier lit un travail au sujet du tableau du xv° siècle, présenté à une séance précédente de la Société, sur lequel on voit l'image nimbée de Jeanne d'Arc. M. Bordier combat cette opinion en s'appuyant sur ce qu'il croit pouvoir affirmer la présence de restaurations récentes tant dans les armoiries que dans l'inscription. La Compagnie décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce mémoire, et qu'une commission sera chargée d'aller étudier de nouveau ce tableau afin d'examiner les objections proposées par M. Bordier. Le Président désigne MM. Delisle, Quicherat, de Montaiglon, Duplessis et Courajod pour former cette Commission.

M. Morel, associé correspondant à Châlons-sur-Marne, envoie à la Société le dessin de trois pièces d'antiquités, qu'il possède dans son cabinet. — Ce sont : 1° Une sorte de bracelet ou grosse virole de fer, trouvée à Corroy, dans une masse de ferraille et de débris de poterie de l'époque romaine. L'objet présente une ouverture, de chaque côté de laquelle est soudée une petite lame godronnée et contournée dans le sens de la cambrure de la virole. — 2° Un barillet de verre provenant du cimetière gallo-romain de Reims, à Clairmarais, près la porte de Mars. Ce vase est de ceux qui ont, sous le fond, une inscription en relief. Les caractères en sont très-beaux et sans aucune séparation. On lit CLEBI-BVLLICI. Cette marque résiste à l'interprétation, ainsi que presque toutes les autres de la même espèce auxquelles elle vient s'ajouter. — 3° Un casque de bronze avec des traces de dorure, retiré de la Marne, en face de Coolus, pendant les travaux de dragage de 1873. Il se trouvait à trois mètres de profondeur dans le lit de la rivière. Son long séjour dans l'eau l'a, non pas oxydé, mais recouvert d'une belle patine

brune, analogue à celle des bronzes florentins. En voici la forme :



M. Morel s'est abstenu de donner aucune attribution d'origine à cette coiffure. M. Quicherat fait remarquer la ressemblance qu'elle présente avec le casque d'or d'Anfreville, aujourd'hui au Musée du Louvre. Il y a de même, sur le bord, une petite avance en forme de visière, qui la rend semblable à une casquette de jockey. Toutefois, dans l'opinion de notre confrère, cet appendice aurait servi de couvre-nuque plutôt que de visière.

Un petit trou, percé sur le bord du casque, au fond même de l'avance, correspond avec deux autres trous qu'on remarque sur les côtés. On se demande si ces trous n'auraient pas eu pour objet de passer les attaches d'une pièce de mailles ou de tout autre tissu qui retombait le long des joues et couvrait totalement le derrière du cou.

M. Courajod fait connaître que le Musée du Louvre vient de s'enrichir d'une pièce importante, que l'on voit exposée en ce moment dans les salles de la sculpture du moyen-âge et de la Renaissance, au rez-de-chaussée. C'est une tête d'homme appartenant évidemment à la plus belle période de l'art gothique et qui peut être attribuée avec certitude au milieu du XIII[e] siècle. Ce fragment d'une statue qui dut être une œuvre excellente est taillé dans une pierre de liais très-dure. Il avait été déjà admiré à l'exposition du Corps législatif en 1874, salle n° 13, et il portait le n° 17 de la *notice sommaire des objets d'art exposés au profit de la colonisation de l'Algérie pour les Alsaciens-Lorrains* (1[re] série, p. 92).

Ch. Goutzwiller

Ce remarquable morceau de sculpture a été offert au Louvre par M. Edmond Bonnaffé.

M. Quicherat demande si quelques-uns de ses confrères ont reconnu à quel personnage pouvait être attribué le buste en bronze présenté à la Société dans la séance du 12 mai dernier.

M. Nicard répond qu'il n'existe qu'un seul portrait d'Alcibiade ; que ce portrait se trouve au Musée du Vatican, et qu'il n'offre aucune analogie avec le buste en question.



Séance du 2 Juin.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, 6e année, n° 1, in-8°.
— *du Bouquiniste,* in-8°.
— *de la Société archéologique du midi de la France,* 1875, 1 fasc. in-4°.
Journal des Savants, mai 1875, in-4°.
Mémoires of the Boston Society of natural history, vol. II, part. III, number 1 et 2, in-f°.
Gozzadini (J.). *De quelques mors de chevaux italiques et de l'épée de Ronzano, en bronze.* Bologne, 1875, in-4°.
Lecoy de la Marche (A.). *Œuvres complètes de Suger.* Paris, 1867, in-8°.
— *La chaire française au moyen-âge et spécialement au* XIIIe *siècle,* 1868, in-8°.
— *Extrait des comptes et mémoriaux du roi René,* 1873, in-8°.
— *L'académie de France à Rome,* 1874, in-8°.
— *Le roi René, sa vie, son administration,* etc., 1875, 2 vol. in-8°.

Travaux.

Le Président fait part à la Compagnie des pertes qu'elle vient de faire par le décès de M. E. Breton, membre honoraire entré dans son sein en 1838, et par celui de M. F. Villot, membre résidant depuis 1849.

La Société décide que dans la première séance d'octobre elle fixera l'époque à laquelle elle procédera à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. F. Villot.

M. Chassaing, associé correspondant au Puy, fait passer sous les yeux des membres de la Société un portulan qu'il a trouvé mêlé à d'anciens papiers, au Puy, dans la succession d'une vieille dame dont le mari avait été nommé conservateur des hypothèques dans cette ville vers 1830.

Ce document paraît dater de la seconde moitié du XVe s.

Le portulan du Cabinet des cartes de la Bibliothèque nationale, avec lequel il a le plus de rapport paléographique, est de l'année 1467. On remarquera que le port de Livourne n'est pas indiqué : il ne commence à être mentionné que sur les portulans du XVIe siècle.

La langue à laquelle appartiennent les noms de ports, de baies et de caps qui y sont marqués, est un mélange de catalan et d'italien. Le scribe a affecté d'employer la lettre X au lieu de l'S ou de l'SS, mais il n'est pas facile de déterminer le dialecte que cette forme orthographique semble caractériser.

Les observations qui précèdent sont le résultat d'une comparaison minutieuse entre le portulan de M. Chassaing et ceux du Cabinet des cartes, comparaison que M. E. Cortambert, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, a bien voulu faire très-obligeamment avec M. Chassaing.

M. Sansas, associé correspondant à Bordeaux, lit un mémoire sur l'île d'Antros, située à l'embouchure de la Garonne.

Suivant lui, d'Anville s'est trompé en l'identifiant avec une île Jau ; l'île d'Antros comprenait non-seulement le rocher de Cordouan, mais encore les terres adjacentes, qui ont disparu, jusqu'aux environs de Vendais et à la dépression du Gua, où coulait, dans l'antiquité, l'une des embouchures maintenant comblée de la Garonne. M. Sansas s'attache à établir, 1° par des textes historiques, que le rocher de Cordouan était encore au XIe siècle relié à la pointe du Médoc ; 2° par des études de M. l'abbé Caudéran sur le terrain du Médoc, qu'un bras de la Garonne large d'un kilomètre passait par le travers de Vendais.

M. Heuzey annonce l'exposition, dans les galeries du Louvre, d'un vase grec des plus remarquables, récemment acquis par le musée. C'est une grande amphore à anses cordelées, de forme très-élégante, haute de 80 c. avec son couvercle. Ce qui en augmente la valeur, c'est qu'elle provient des îles de la Grèce. Les peintures, rouges et blanches sur fond noir, représentent l'une des grandes scènes

de la mythologie hellénique, la *Gigantomachie* ou le combat des dieux contre les géants. Ce sujet est traité avec des développements tout à fait nouveaux et une richesse de figures que l'on ne retrouve sur aucune des représentations antérieurement connues. La composition, bien que répartie en deux groupes, fait tout le tour du vase et forme une suite non interrompue. Les principaux dieux, comme Jupiter, Mars, Bacchus, sont portés sur des chars, le dernier traîné par deux panthères; d'autres combattent à cheval, parmi lesquels Neptune équestre, armé de son trident. Hercule tend son arc, un genou en terre, comme sur les monnaies de Thasos. Dans les rangs des ennemis des dieux se trouve une femme blessée, qui porte un bouclier d'amazone. Comme caractère d'époque, on remarque surtout l'importance tout à fait inattendue donnée aux divinités du cycle de Vénus. C'est la déesse elle-même qui conduit le quadrige de Mars, tandis que l'Amour, par un détail d'invention très-original, est posé sur la croupe des chevaux, d'où il combat avec ses parents. Derrière le char, un jeune archer en costume asiatique paraît être Adonis. Ces innovations mythologiques s'accordent avec le caractère du dessin, qui est plein de mouvement, mais inégal, pour indiquer une date un peu moins ancienne que le règne d'Alexandre. Les chevaux sont très-beaux et généralement supérieurs aux figures humaines.

M. Heuzey fait la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Réflexions sur la sculpture grecque en Gaule, à propos d'une tête antique découverte à Lisieux.* Dans le cours de cette lecture, il signale une statuette de Mercure en terre cuite, couverte d'un vernis à base de plomb : cette figurine, trouvée à Angers, porte moulée en relief sur sa base l'inscription PFABINICIA, qui donne le nom d'un modeleur d'origine grecque, nommé *P. Fabius Nicias*.

Séance du 9 Juin.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Akademie der Wissenschaften, Vienne, 1874, 5 vol. in-4°.
Proceedings of the Boston Society of natural history, t. XV, 3° et 4° parties; t. XVI, 1re et 2° parties, in-8°.
Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXV et XXXVI, in-8°.
Smithsonian miscellaneous collections, t. XI et XII, in-8°, id. *contributions to knowledge*, t. XIX, in-f°.
Morel. *Découverte d'une sépulture renfermant une épée en bronze à Courtavant* (Aube), in-8°.
Rosenzweig. *Recherches historiques sur les archives du Morbihan; arch. comm.* : Pontivy, in-8°.
Teissier (O.). *Etudes sur la comptabilité communale de la ville de Toulon en* 1410, in-8°.

Correspondance.

M. Vincent Durand, à Allieu (Loire), présenté par MM. Quicherat et Demay, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. MM. de Montaiglon, de Guilhermy et Courajod sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

MM. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, présenté par MM. Delisle et Demay, et Héron de Villefosse, attaché au Musée des antiques du Louvre, présenté par MM. de Barthélemy et Heuzey, posent leur candidature à la place de membre résidant devenue vacante par la mort de M. F. Villot. — Le Président désigne MM. Michelant, Marion et Boutaric pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres fournis à l'appui de la demande de M. Lecoy de la Marche; et MM. Courajod, Aubert et Duplessis pour présenter des conclusions sur la candidature de M. Héron de Villefosse.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. l'abbé Cochet, associé correspondant national pour le département de la Seine-Inférieure, dans les termes suivants :

« Vous avez reçu, dans votre précédente séance, au sujet « de la santé de M. l'abbé Cochet, des nouvelles faites pour « inspirer de vives alarmes. Ces tristes appréhensions « n'étaient que trop fondées. J'ai à remplir aujourd'hui « la douloureuse mission d'annoncer à la Compagnie la « mort de cet antiquaire éminent. Nommé associé corres- « pondant national de la Société des Antiquaires de France « dans la séance du 9 août 1853, M. l'abbé Cochet a été « pendant vingt-deux ans un auxiliaire savant, zélé, infa- « tigable de vos travaux, et la Société déplore en lui la « perte d'un de ses correspondants les plus dévoués à « l'étude et à la conservation de nos antiquités nationales. »

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne, sur une statue de la Vierge conservée au XVIIe siècle dans l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise :

« En dépouillant, il y a quelques années, divers manuscrits de Pihan de la Forest[1] déposés à la bibliothèque de Pontoise, j'ai trouvé dans un projet d'histoire de Maubuisson[2] la description suivante d'une statue de la Vierge qui me semble assez curieuse :

« En 1636 ou environ, il y avoit encore dans l'église de Maubuisson, derrière le grand autel, une vierge d'une grandeur et d'une grosseur prodigieuse; on prétend qu'elle avoit été faite il y avoit 200 ans par la dévotion d'une abbesse. Cette vierge, assise dans une chaise proportionnée à sa grosseur et à sa grandeur, étoit fendue par le milieu depuis le front jusqu'aux pieds et s'ouvroit en six pents, trois de chaque côté. Quand elle étoit ainsi ouverte, ce n'étoit plus une vierge, mais un monde entier ; on y voyoit

1. Pihan de la Forêt, subdélégué de l'intendant, puis procureur impérial à Pontoise, mort en 1811 (V. *Rev. nobiliaire*, 1864).

2. *Tome II*, p. 190.

le paradis, le purgatoire, l'enfer, avec tous les mystères de l'ancien et du nouveau testament, depuis la création du monde jusqu'au jugement universel ; le tout représenté par des figures en bosse, grandes comme le doigt, rangées sur des tablettes qui faisoient les séparations des lieux et des histoires. Ces petites figures étoient jolies et parfaitement exécutées.

« Ce grand édifice étoit porté par des hermites qui chantoient et jouoient d'instrumens de musique. Ils avoient des bouches ouvertes et immensément grandes et surtout celui qui batoit la mesure qui faisoit rire à voir. Ces hermites étoient le divertissement de tous les enfans de Pontoise qui ne venoient jamais à l'église de Maubuisson, soit en procession ou autrement, sans faire provision de pommes, de noix, de gateaux, pour donner à manger aux hermites. Et quand ils avoient rempli la bouche de ces moines, c'étoient des ris et des caquets insupportables. »

« Pihan ajoute que l'abbesse de Maubuisson, Marie Suyreau[1], connue par son zèle et son rigorisme, prit le parti de faire enlever cette statue « à cause du ridicule qui étoit grand et par son pied et par cette fente au milieu qui étoit indécente, mais encor parce que ce colosse étant vermoulu de vieillesse, pouvoit en tombant endommager le grand autel et tuer des personnes. Les religieux bernardins[2] et quelques anciennes religieuses auroient désiré qu'on fit rétablir cette machine, mais l'abbesse ne le voulut pas, non-seulement parce qu'elle n'y voyoit aucune utilité, mais parce que les petites figures du dedans étoient délicates, que cela, avec leur vieillesse, faisoit qu'on n'y

1. Abbesse de Maubuisson, de 1621 à 1649. *Mss. de D. Estiennot et Rev. nobiliaire,* 1868. Mme Suyreau fit aussi mutiler les chapiteaux qui supportaient les grandes statues de rois et de princes de la maison de France qui étaient autour du chœur, derrière le grand autel et sur lesquels on voyait « des corps moitié femmes, moitié serpens, d'autres moitié crocodiles, moitié hommes, qui faisoient des gestes et des postures étranges, et des représentations encor plus visiblement mauvaises et contraires à l'honnêteté. » (*Pihan. op. cit.*, t. II, p. 192.)

2. Les Bernardins, confesseurs, à cette époque, des religieuses de Maubuisson.

pouvoit toucher sans qu'elles s'en allassent en poudre, ainsi Fleuret, maçon de Pontoise, démonta cette machine, abbatit les hermites et passa le tout dans le cloître des religieuses où Mme l'abbesse, par condescendance pour les anciennes religieuses, la fit placer dans une chapelle dans laquelle elles alloient la prier tant qu'elles vouloient. Ces bonnes filles tenoient par tradition qu'il falloit avoir cette figure pour avoir de l'eau dans les tems de sécheresse. »

« En terminant son récit, Pihan dit qu'on trouve la confirmation de ces faits dans les mémoires de la sœur Candide, confidente de Mme Suyreau[1], et qu'ils ont été attestés par M. Nicole, après enquête, en 1685.

« Que devint cette statue ? Je ne vois aucun des historiens modernes de Pontoise ou de Maubuisson en parler, et je pense qu'elle avait été détruite au XVIIIe siècle, lors des grands travaux que les abbesses Charlotte de Chateaumorand et Charlotte Colbert de Croissy firent exécuter dans diverses parties de l'abbaye[2]. »

M. l'abbé Baudry, associé correspondant au Bernard (Vendée), fait connaître qu'un bloc de granit du poids de plus de 10,000 kilogrammes, situé à la Roussière de Saint-Avaugourd (canton des Moutiers-les-Maufaits), cachait une sépulture gauloise creusée en forme de cuvette à 1 mètre environ de profondeur. « J'avais dès 1868 trouvé des enfouissements pareils à la Moissière des Landes[3]. Pour ne parler que des objets en bronze sortis de celui de Saint-Avaugourd, je signalerai : 1° deux haches à doubles ailerons avec un anneau latéral ; — 2° deux autres haches sans ailerons et sans anneau, dont une à douille ovale et à lame semi-circulaire ; — 3° une petite dague de 0m,13 de longueur, à double lame de 0m,05 de largeur, arête comprise ; — 4° une lame munie au dos d'un appendice avec trou de suspension ;

1. Ces mémoires ont été publiés en 1754, sous le titre de « Modèle de foi et de patience ou la Vie de la Mère Marie des Anges Suyreau, par la sœur de sainte Eustochie de Bregy, sur des mémoires fournis par la sœur de sainte Candide Le Cerf.

2. Voir ma notice sur les abbesses de Maubuisson. *Rev. nobiliaire*, 1868.

3. *Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (Vendée), p. 206.

— 5° trois disques ou palets, plats d'un côté et bombés de l'autre, au diamètre de 0m,16, de 0m,14 et de 0m,12, pesant ensemble neuf kilogrammes. » Outre l'intérêt qui s'attache à ces reliques des anciens temps, la découverte fournit à M. Baudry l'occasion d'affirmer une fois de plus qu'il fut une époque où les Gaulois du Bas-Poitou roulaient sur leurs morts des monolithes de granit qui atteignaient quelquefois le poids de 10 à 12,000 kilogrammes.

M. de Longuemar, associé correspondant à Poitiers, envoie des notes accompagnées de dessins sur plusieurs anciennes représentations de Daniel dans la fosse aux lions, d'après des monuments de l'Ouest de la France. Il annonce le projet de soumettre à la Compagnie un mémoire sur ce sujet.

M. Beaune, associé correspondant à Alger, envoie l'empreinte d'une cornaline gravée, appartenant à M. Richert, conseiller à la Cour d'Alger, et trouvée dans la tribu des Béni-Abbès, en Kabylie, près Akbou (département de Constantine). Cette pierre représente la Vierge et l'Enfant Jésus, avec la date de 711 de l'hégire (1311 de l'ère chrétienne). M. Beaune, qui croit pouvoir garantir l'authenticité de ce petit monument, pense qu'il peut se rattacher à des anciennes églises chrétiennes existant encore en Kabylie au moyen-âge. Il rappelle à cette occasion qu'il a entendu parler d'un traité passé vers la même époque entre le Saint-Siége et le roi de Bougie pour stipuler certains droits en faveur de ces rares églises.

Séance du 16 Juin.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Livrets de l'Académie de Saint-Luc à Paris, 1751 *à* 1753, 1756, 1762, 1764, 1774. Paris, 1872, in-12.

Mémoires de la Société des sciences, d'agriculture et des arts de Lille, 3e série, t. XII et XIII, 2 vol. in-8°.

Revue belge de numismatique, 1875, 3e livr., in-8°.

Société de l'Histoire de l'art français : Lettres de noblesse accordées aux artistes français, xviie et xviiie siècles. Paris, 1873, in-8°.

Aurès (Aug.). *Tableaux indicatifs des mesures de capacité romaines et antiques,* 1875, in-8°.

Coffinet (l'abbé). *Saint Lupien et tombeau de ce martyr,* 1874, in-8°.

Guiffrey (J.-J.). *Eloge de Lancret,* in-8°.

— *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France,* in-8°.

— *Notes et documents inédits sur les expositions du* xviiie *siècle,* in-12.

Héron de Villefosse. *Une caricature antique de Ganymède,* in-8°.

— *Lettre sur une inscription de l'Oued-Bou-Selh,* in-8°.

— *L'exposition archéologique de Beauvais,* in-8°.

— *Vases antiques trouvés en Algérie,* in-8°.

— *Rapport sur une mission archéologique en Algérie,* in-8°.

— *Des mesures en usage en Brie, au* xiiie *et au* xive *siècle,* in-8°.

Correspondance.

MM. J.-J. Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, présenté par MM. Maury et Egger, et E. Saglio, conservateur adjoint des monuments du moyen-âge au Louvre, présenté par MM. Quicherat et Renier, écrivent pour poser leurs candidatures à la place laissée vacante par la mort de M. F. Villot. — Le Président désigne MM. de Montaiglon, Quicherat et Chabouillet pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques présentés par M. Guiffrey; et MM. Heuzey, Egger et Prost, pour proposer des conclusions sur la candidature de M. Saglio.

Travaux.

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Mazard. On passe au scrutin, et M. Mazard, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Saint-Germain-en-Laye.

Le Président fait connaître qu'il a communiqué l'empreinte d'une pierre gravée envoyée par M. H. Beaune, associé correspondant à Alger, à M. de Slane; le savant orientaliste regarde cette pierre comme un monument originaire de Syrie; l'inscription signifie : *Marie, protége tes adorateurs!* La date est de l'an 711 de l'hégire répondant à l'an 1311 de l'ère chrétienne.

M. Le Blant lit la notice suivante :

« Le sol de la commune du Fleix située dans l'arrondissement de Bergerac (Dordogne) recèle un grand nombre d'antiques débris. On y trouve des instruments en silex, des poteries gauloises, des tuiles et d'autres objets provenant de constructions romaines. Le lieu dit *la ville de Meille*[1] a fourni un beau vase en bronze et plusieurs monnaies du Haut-Empire. Une pierre trouvée dans le voisinage porte l'inscription suivante, en tête de laquelle est gravé le monogramme du Christ inscrit dans un cercle; les deux premières lignes sont seules nettement lisibles :

† IN XP̄Ī NOMINE
SAFFARIUS EPS

la troisième ligne, fort mutilée, et dont la fin manque, a été transcrite de façons diverses :

SVMM DIE DEP

SVMM DĪE DEP

SCMM DIE DEP[OSITVS]

et lue *summo die depositus*. On a vu dans cette légende l'épitaphe de l'évêque de Périgueux, Saffarius, qui reçut, en 590, avec d'autres prélats de Bordeaux, d'Angoulême et de Poitiers, la difficile mission de faire rentrer dans le devoir les religieuses du monastère de sainte Radegonde[2].

« L'examen d'un moulage qu'a bien voulu m'adresser le savant conservateur du musée de Périgueux, M. Galy, me

1. Voir sur ce lieu-dit, le vicomte de Gourgues, *Dictionn. topogr. de la Dordogne*, p. 68, et l'abbé Audierne, *Le Périgord illustré*, p. 557, 558.
2. Gregor. Turon. *Hist. Franc.* L. IX. c. 41.

donne, sur la lecture de cette troisième ligne et sur la nature même du monument, des doutes que je dois exposer.



« Sa destination funéraire est uniquement établie aux yeux de ceux qui l'ont vu avant moi, par la lettre qui termine ce qui reste appréciable à la fin de cette troisième ligne ; or, cette lettre, mutilée sur la droite, n'est pas nécessairement un P ; la courbure qui devait, en ce cas, relier entr'elles ses deux barres horizontales, ayant entièrement disparu. Ce peut être également un F, et c'est pour ce dernier caractère que j'incline par les raisons que je vais déduire.

« En me transmettant le moulage, M. le docteur Galy m'écrit qu'une barre transversale surmontant l'I de cette troisième ligne, la lecture du mot DIE est probablement inexacte. C'est là aussi mon sentiment, et je n'aurai presque qu'à combiner entr'elles les diverses leçons proposées pour établir celle que je crois pouvoir offrir à mon tour. D'après les règles ordinaires de l'épigraphie chrétienne, $D\bar{I}$ est l'abréviation de *Dei ;* l'E attribué au mot *Die* appartiendrait donc au suivant qui débute par EDEF, selon moi, plutôt

que par EDEP. Un grand nombre d'inscriptions nous permet en effet de supposer ici l'existence du prétérit EDEF*icavit*.

EDIFICAVIT HANC DOMVM
AEDIFICAVIT OPVS
EDIFICABIT ISTAM ECCLESIAM
IN NOMINE IHV XPI... EDIFICATVS EST HANC [CIVORIUS
EDIFICABIT TEMPLVM DNI SANCTI SALVATORIS
AEDIFICAS HOC IPSE DEO VENERABILE TEMPLVM

« Telles sont les formules que nous offrent les marbres[1] TEMPLVM, ECCLESIAM, AEDEM, DOMVM, et voilà, si je suis dans le vrai, l'un des mots qui doivent précéder ici le génitif *Dei*. Or, si l'on veut bien remarquer que le D de ce mot est de forme onciale, on verra que la lettre du début prise pour un S à cause de sa boucle inférieure, est un D du même alphabet. A bien étudier le monument, la seconde lettre où l'on a vu un C me paraît être un O, et les deux M qui suivent forment, par la juxtaposition étroite de leurs bases (-MM-), l'V qui complète le mot DOMVM.

« Je crois donc pouvoir lire ici : DOMVM DI (*Dei*) EDEF*icavit*, et je serais peut-être plus affirmatif si, au lieu d'un moulage, j'avais sous les yeux la pierre originale, car je crois voir après l'F la trace d'un I court et ne descendant pas jusqu'à la ligne inférieure, et de plus la courbe d'un C.

« On me permettra de consigner ici de brèves observations qui, dans une mesure diverse, peuvent appuyer mon sentiment. Je noterai seulement en passant que la pierre du Fleix est un bloc fort épais, tandis que, sauf de très-rares exceptions, les épitaphes chrétiennes sont gravées sur des plaques minces. Le fait de l'ensevelissement de l'évêque dans une localité secondaire peut faire hésiter, alors qu'on sait avec quel soin les églises réunissaient

1. A. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V, p. 83, 136, 154, 183. Hubner, *Inscript. Hispan. Christ.*, n° 259; *Inscriptions chrét. de la Gaule*, n° 557, etc.

d'ordinaire les tombes de ceux qui les avaient gouvernées[1]; c'était l'application d'une coutume antique, si j'en crois un témoignage des temps mérovingiens et relatif à notre pays même. Lorsque les Poitevins voulaient disputer aux Tourangeaux la possession du corps de saint Martin, ces derniers firent valoir que, d'après un antique usage, la ville où il avait été sacré devait posséder son tombeau : *Si nos antiquitus institutus servatur, in qua urbe ordinatus est habebit, Deo jubente, sepulcrum*[2]. La formule de début IN NOMINE... est particulièrement fréquente dans les inscriptions non funéraires, tandis que dans les épitaphes, les exemples en sont peu nombreux. J'ajouterai que la pierre, taillée en forme de simple parallélogramme, n'a rien qui justifie le nom de cippe qui lui a été donné; dépourvue de toute moulure, ouvrée seulement sur le devant et laissée brute sur ses faces supérieure et latérale, elle paraît avoir été faite, non pour figurer isolément, mais pour être encastrée dans la paroi de l'édifice dont elle aurait, si je ne me trompe, désigné le fondateur.

« Le monogramme formé de l'I et du X réunis sans insertion du P est d'un usage fréquent en Gaule. Bien qu'on puisse se borner à n'y voir autre chose que la double initiale d'Ἰησοῦς Χριστὸς, il me faut toutefois noter que les anciens avaient coutume de figurer ainsi les astres[3]; sur plusieurs sarcophages de la Provence l'étoile qui a guidé les Mages est représentée par la sorte de roue gravée en tête de notre inscription et qui contient ce signe, tandis que sur une fresque des Catacombes, le chrisme entouré de même d'un cercle remplace cette étoile dans la même scène[4]. Il y a donc lieu de croire qu'aux yeux des fidèles, le monogramme dégagé de la lettre P et réduit aux deux éléments IX rappelait, outre les noms du Christ, les épithètes φῶς, *lumen*, *lux*, *illuminator*, que lui donnent si

1. Cf. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, p. 52; *Roma Sotterranea*, t. II, p. 31; Socrat. *Hist. eccl.* VIII, 45, etc.

2. Gregor. Turon. *Hist. Franc.* Lib. 1, C. 43.

3. Garrucci, *Revue numismatique*, 1866, p. 89.

4. *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 388.

souvent les anciens[1] et parmi eux Grégoire de Tours, compatriote et contemporain de Saffarius[2].

« La pierre du Fleix aujourd'hui conservée au Musée de Périgueux est le seul monument où figure le nom de ce dernier évêque, qui ne nous est connu que par l'*Historia Francorum.* »

M. Quicherat fait part à la Société d'une lettre de M. Cournault, associé correspondant, actuellement en mission dans l'Allemagne méridionale.

« M. Cournault annonce dans cette lettre la découverte récemment faite à Vilsingen, près de Sigmaringen, d'un char de guerre plus complet que tous ceux qui ont été fournis jusqu'à présent par les fouilles de tumulus. Il était en bois de chêne recouvert de bronze. Des bandes de ce métal, cambrées de manière à produire comme de grandes brides de $0^{m},70$ c. sur $0^{m},41$, ont paru donner la courbe du char. L'extrémité du timon était en bronze massif, les moyeux des roues également. Un rayon de roue mieux conservé que les autres se présentait sous la forme d'un bâton enveloppé de bronze et plus large d'un bout que de l'autre. Les jantes étaient détruites, mais la bande de fer qui les avait entourées, encore subsistante, montre qu'elles avaient eu peu de largeur; il reste aussi les clous, de 8 à 10 cent. de long, qui ont servi à fixer la bande. Ces curieux débris sont en la possession du cultivateur dans le champ duquel ils ont été trouvés; il en demande un prix exorbitant. On espère qu'ils iront augmenter la collection d'antiquités du prince de Hohenzollern à Sigmaringen. »

Il est donné lecture, au nom de M. Nicard absent, d'une lettre dans laquelle il réfute l'opinion qui attribuerait à Alcibiade le buste en bronze présenté à la Société dans la séance du 12 mai dernier.

1. S. Iren. I, 9, 3, et en même temps le card. Pitra, *Spicileg. Solesm.* t. III, XV, 448, et la pierre gravée donnée par M. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 216; S. Damas. *Carm.*, VI; Paul. Nol. *Epist.* XXIII ad. Sever; Burmann, *Anthol.*, t. II, p. 335; cf. Isaie, LX, 19, etc.

2. *Vitæ Patrum*, C. XVIII, Præfat.

Séance du 7 Juillet.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture de la Loire, t. XVIII, 1874, in-8°.

— *de la Société d'émulation des Vosges*, t. XIV, 3° n°, 1874, in-8°.

Beitræge zur kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen herausgegeben vom historischen vereine für Steiermark. 1873 et 1874, 3 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. de 1875, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1er trim. de 1875, in-8°.

— *du Bouquiniste*, in-8°.

L'Investigateur, mars-avril 1875, in-8°.

Alexandre (Dr). *Biographie d'Alb. d'Otreppe de Bouvette.* Liége, 1875, in-12.

Barthélemy (A. de). *Les tombeaux de l'église de Saint-Dizier en Alsace.* Belfort, 1875, in-8°.

Bekh-Widmanstetter (Léopold). *Ulrichs von Liechtenstein der Minnesængers grabmal auf der Frauenburg.* Graz, 1871, in-8°.

Courajod (L.). *Un émail de Léonard Limosin exposé dans la galerie d'Apollon au Louvre.* Paris, 1875, in-8°.

Durand (Vincent). *Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum, dans la cité des Lyonnais.* Saint-Étienne, 1874, in-8°.

— *Aquae Segetae et la voie Bolène en Forez.* Saint-Étienne, 1875, in-8°.

Correspondance.

M. Mazard, associé correspondant à Saint-Germain-en-Laye, adresse des remerciements à la Compagnie à l'occasion de son admission.

M. Diétrich, secrétaire général de la préfecture, à Belfort, présenté par MM. Michelant et Prost, pose sa candidature

au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Marion et Boutaric pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Villiers du Terrage, au nom de Mme veuve Jollois, adresse des dessins qui lui ont paru devoir être réintégrés dans les portefeuilles provenant de la succession de notre confrère et offerts en 1869 à la Société. — M. de Montaiglon, à cette occasion, exprime le vœu de voir publier dans le Bulletin l'inventaire des dessins appartenant à la Compagnie.

Travaux.

Il est donné lecture du rapport de la commission chargée de donner des conclusions sur la candidature de M. Vincent Durand. On passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, il est, conformément à l'avis de la commission, proclamé associé correspondant national à Allieu (Loire).

M. Quicherat communique la photographie d'une pierre funéraire trouvée à Suze-la-Rousse (Drôme). Il est prié de fournir une note explicative qui sera publiée dans le Bulletin.

Séance du 14 Juillet.

Présidence de M. WESCHER, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 93e livr. in-8°.

Journal des Savants, juin 1875, in-4°.

Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres, t. XVI, in-4°.

Mittheilungen der Historischen Vereines für Steiermark. Graz, 1873-1874, 3 vol. in-8°.

Revue africaine, n° 111, in-8°.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace ; séance du 14 juin 1875. Strasbourg, in-8°.

Bulliot (J.-G.) et Fontenay (Henry de). *L'art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne*. 1875, in-8°.

Delisle (L.). *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius, et appartenant à M. J. Desnoyers*, 1875, in-4°.

Holmboe (C.-A.). *Om vildoviintypen paa galliske og indiske mynter*. 1868, in-8°.

Perrot (G.). *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire.* 1875, in-8°.

Correspondance.

M. de Longuemar, associé correspondant à Poitiers, fait connaître son intention de convertir en mémoire la note adressée récemment par lui à la Société sur *les représentations de Daniel dans la fosse aux lions.*

Le rév. Samuel Savage Lewis, associé correspondant étranger en Angleterre, envoie un mémoire de M. C. W. King sur la *Lorica trilix*, mentionnée par Virgile. — Renvoyé à l'examen de M. J. Quicherat.

M. Caffiaux, archiviste à Valenciennes, présente deux mémoires manuscrits : l'un, sur *le sens réel du préambule de la paix donnée en 1114 à la ville de Valenciennes par Baudouin II, comte de Hainaut;* l'autre, sur *la charte de la frairie de la Halle-Basse à Valenciennes au XIe siècle.*

Travaux.

M. Anatole de Barthélemy a la parole pour une communication :

« Messieurs, je crois devoir signaler à l'attention de la Société des faits très-graves qui se passent en Champagne et qui intéressent au plus haut point l'archéologie et l'histoire de l'art. Le mobilier religieux des églises rurales du département de la Marne est en ce moment la proie de nombreux brocanteurs auxquels se joignent des amateurs locaux. De plusieurs côtés on me signale la disparition d'objets d'art ou d'importants monuments d'histoire. Il s'agit d'un fort beau lustre en bronze qui a quitté l'église de Mareuil-en-Brie, — d'un tombeau ou plutôt de la figure couchée d'un personnage du XVIe siècle qui, rejetée de

l'église du Breuil et longtemps exposée à la pluie, posée ensuite comme une borne dans le cimetière, vient d'être dirigée sur Paris. On s'entretient surtout dans le pays du départ furtif d'une belle vierge en marbre du XVIᵉ siècle. Un de nos confrères en a parlé récemment dans la *Chronique des Arts*. Plusieurs de ces ventes sont certainement

illégales et pourront être annulées si l'objet vendu n'a pas quitté la France. Dans aucun cas, croyons-nous savoir, le Conseil municipal des communes dépouillées n'a été consulté, ou ne l'a été valablement. Les revendications ne manqueront donc pas quand les intéressés seront éclairés sur la valeur des objets qu'ils ont perdus; si toutefois il est temps encore d'exercer ces revendications. Mais dès maintenant il serait peut-être utile, par une démarche collective ou par des démarches personnelles, de prier M. le Ministre de l'Intérieur de rappeler à MM. les Maires, qui sont à la fois membres des Conseils de fabrique et des Conseils municipaux, quels sont leurs devoirs au sujet des objets d'art appartenant aux églises. Il faudrait avant tout prémunir et raffermir ces fonctionnaires contre les tentatives et les manœuvres des brocanteurs. Au train dont vont les choses, avant vingt ans il ne restera pas dans les églises rurales de la France un seul objet ancien du mobilier religieux. »

M. Courajod communique à la Société un dessin de la Vierge du Breuil exécuté par M. Poterlet, avant le départ du marbre pour Paris.

M. Georges Colonna-Ceccaldi, associé correspondant à Saint-Germain-en-Laye, fait connaître qu'en 1871, vers la fin du Grand-Vizirat d'Aali-Pacha, le général de Cesnola, consul des États-Unis dans l'île de Chypre, et bien connu par les belles fouilles qu'il y a fait exécuter, envoya de Larnaca au musée de Sainte-Irène à Constantinople, dix caisses d'antiquités, dont deux ou trois se perdirent ou furent volées aux Dardanelles. Le vali de l'Archipel était alors Alunct Pacha Kaïserli.

« Ce fait s'ébruita, et l'on en prit texte pour insinuer que les caisses *perdues* avaient été *retrouvées* par le docteur Schliemann, occupé alors aux fouilles d'Hissarlik. M. Schliemann aurait porté les caisses à Bounarbachi et en aurait présenté le contenu au monde savant sous le nom d'antiquités troyennes.

« Il est incontestable que beaucoup des objets découverts

par M. Schliemann présentent de frappantes analogies avec certaines antiquités chypriotes. Pour ma part, je suis convaincu autant que j'en puis juger d'après les dessins publiés par le savant américain, qu'il a réellement trouvé dans ses fouilles les objets contestés. Cependant la soustraction des caisses de M. de Cesnola aux Dardanelles étant fort admissible, voici ce qui aura pu se passer dans l'hypothèse que les antiquités présentées par M. Schliemann seraient réellement chypriotes.

« Les ouvriers possesseurs, d'une façon que je n'ai pas à rechercher ici, du contenu des caisses précitées ont pu faire ce que j'ai vu maintes fois pratiquer aux paysans de Chypre après une fouille peu fructueuse : ils présentaient comme résultat de leurs recherches du jour des fragments mis de côté les jours précédents et même des objets de provenance souvent inconnue et venus en leurs mains on ne sait comment. Dans tous les cas, la bonne foi de M. Schliemann est absolument à l'abri de tout soupçon. Cette question d'origine des objets ne pourrait être tirée au clair que si l'on était à même d'examiner les objets eux-mêmes et de déterminer, non-seulement d'après leurs caractères extérieurs et leur fabrication, mais encore *d'après la gangue qui les enveloppe*, leur provenance exacte. »

M. C. Ceccaldi annonce ensuite à la Société que le général de Cesnola, qui est en train de poursuivre sur une grande échelle les fouilles de la nécropole d'Amathonte, a découvert, le 30 mars dernier, un sarcophage d'une pierre calcaire qu'on ne trouve qu'à Amathonte même.

« Les dimensions sont en mesures anglaises :

Longueur 7 pieds 9 pouces.
Hauteur 3 — 3 —
Largeur 3 — 10 —

« Sur ses quatre faces, il porte des bas-reliefs offrant des traces de peintures. Les deux petits côtés représentent : l'un, quatre Vénus nues tenant leurs mamelles ; l'autre, quatre Typhons barbus et cornus. Sur les deux grandes faces se voient des personnages à cheval ou en chariot, escortés de soldats. Les moulures et les encadrements sont

d'une grande richesse, et le couvercle était cantonné de quatre sphinx ailés.

M. Quicherat donne lecture à la Société, et demande l'insertion au *Bulletin*, de la relation d'une curieuse découverte de haches celtiques, qui eut lieu en Bretagne vers la fin de l'année 1731. Ce morceau se trouve dans un ouvrage où l'on n'irait pas le chercher : les *Traités de physique et d'histoire naturelle*, publiés en 1750 par l'inspecteur de la marine Deslandes. Le voici textuellement :

« Dans la paroisse de Lanrivoaré, à cinq lieues et demie ou six lieues de Brest, est un *palu* ou marais qui sèche en partie l'été, et qui tient à plusieurs rochers fort escarpés, au travers desquels coulent différents petits ruisseaux. On juge que ce marais a été autrefois un grand étang. Des paysans de Lanrivoaré ayant besoin de pierres plattes pour asseoir des ruches à miel, en virent dans ce marais. Mais sous la première qu'ils s'efforcèrent de tirer et qui leur coûta beaucoup de peines, ils trouvèrent plusieurs coins de fonte semblables à ceux que j'ai fait dessiner[1]. Leur curiosité étant piquée par cette découverte, ils fouillèrent dans le reste du marais et en tirèrent plus de deux mille. Le village entier fut occupé pendant dix ou douze jours à ce travail, lequel ne se trouva interrompu que par les fermiers du domaine.

« Tous ces coins sont de fonte et creux, avec un petit anneau à la base. J'en ai vu de trois grandeurs différentes, plus de grands cependant que de petits. La matière en est aigre, mais assez particulière par son mélange, et presque aussi dure que de l'acier.

« Deux questions se présentent d'abord à l'esprit de ceux qui entendent parler de ces coins. La première : à quoi ont-ils servi? La seconde : à quel dessein un si grand nombre se trouva-t-il rassemblé en un même lieu? Car ce ne peut être l'effet du hazard. Il me semble évident que ces

1. La relation est accompagnée en effet de deux gravures en taille douce représentant sous toutes ses formes la hache celtique creuse, garnie extérieurement d'un petit anneau.

coins étant creux, ils ont servi à mettre au bout de quelques bâtons ou de quelques hampes, moins comme arme offensive que comme arme défensive. On attachait à l'anneau qui est près de la base quelque banderolle par forme d'ornement, ou plutôt de reconnaissance dans un combat : ce que l'on sait avoir été d'usage parmi les Celtes et les Gaulois, qui d'ordinaire mettaient de ces sortes de banderolles au bout de leurs lances, près du fer.

« Ce qui m'a donné lieu de former cette conjecture, c'est que la tradition du pays porte qu'il s'est donné autrefois dans la paroisse de Lanrivoaré une grande bataille; mais on ne sait en quel temps, ni entre qui. On voit seulement dans cette paroisse un cimetière fort singulier, et dont on raconte des choses extraordinaires. Il se nomme le *Cimetière des Saints* ou le *Cimetière des Sept-Mills*. Au reste, Lanrivoaré n'est guère qu'à une lieue de la mer; il est encore plus près du château de Trémazan, autrefois très-considérable, et le chef-lieu de la terre du Châtel, mais entièrement ruiné pendant que la maison de Brissac possédoit cette terre. Quelques monuments échappés du château de Trémazan font connoître que le fameux Tannegui y avoit pris naissance : ce qui n'a point été remarqué, ce me semble, par aucun historien de Bretagne.

« Il y a apparence que des étrangers encore payens, soit Allemands, soit Bretons de l'isle, soit Hybernois, ayant fait descente subitement en Basse-Bretagne, tuèrent un grand nombre de gens du pays qui voulurent s'y opposer. Je suppose que les autres prirent la fuite, et de peur que leurs armes ne tombassent entre les mains des vainqueurs, ils les jettèrent dans le marais ou l'étang de Lanrivoaré. Les morts furent enterrés dans le cimetière de cette paroisse, auquel on donna le nom de Cimetière des Saints, parce qu'anciennement ceux qui étoient tués en combattant contre les idolâtres, et ensuite contre les mahométants, portoient le même nom. Il y en a plusieurs exemples dans notre histoire pendant le temps des Croisades. Je ne rappellerai point ici tout ce qui se débite de surprenant au sujet du cimetière de Lanrivoaré. C'est une suite de l'igno-

rance, et elle ne manque guère de répandre le merveilleux et de nourrir la superstition partout où elle est la plus forte.

« Dans le temps que j'écris ceci, il me vient un doute que je crois décisif. Ces coins n'auroient-ils pas servi à terminer des bâtons d'étendarts? Or, les étendarts des anciens, soit le *labarum* des Romains, soit les bannières des Gaulois, n'étoient qu'un léger drapeau qui, étant suspendu à une lance, formoit une croix à peu près semblable à celles que forment les bannières de notre temps affectées aux églises.

« Cela posé, je dirai que nos coins de fonte, avec leur petit anneau, pouvoient aisément servir à cet usage et tenir les bannières dans la situation qui leur convenoit[1]. Mais le nombre de 2,000 me paroit exorbitant. Comment réunir tant de drapeaux ensemble? Quel en pouvoit être le but? A peine trouveroit-on cette quantité dans une armée entière. Mais la difficulté peut sans peine se lever, en supposant qu'il y avoit autant de drapeaux que de bourgs et de villages; ce qui se remarque encore aujourd'hui en Bretagne parmi les milices gardes-côtes. Quand elles sont rassemblées, on voit une grande confusion de drapeaux, y en ayant autant que de paroisses et de villages sujets à la garde des côtes et exempts par là de beaucoup d'autres corvées. »

Tel est le récit de Deslandes. M. Quicherat fait ressortir ce qu'il offre d'intéressant quoiqu'il contienne un certain nombre d'erreurs.

« Nous possédons aujourd'hui, dit-il, la certitude que ces instruments, qui justifient mieux la dénomination de *coins* donnée par Deslandes, que celle de *haches* qui a prévalu, n'ont pas rempli l'office de bouts de lance. On peut même douter, malgré une opinion assez généralement partagée, qu'ils aient servi d'arme offensive. Leur usage a été plutôt celui d'outils à corroyer le bois. La science est en droit d'affirmer qu'ils ont eu, dans la religion gauloise, un sens

1. L'une des tailles-douces qui accompagnent le mémoire figure cette restitution bizarre. La hache est plantée toute droite au bout d'un bâton, et par son anneau est passée une corde qui va s'attacher aux deux bouts d'une vergue à laquelle tient un petit drapeau.

symbolique. C'est comme *ex-voto* qu'ils avaient été jetés en si grand nombre dans l'étang, depuis marais, d'où on les a tirés.

« Quant à la tradition d'une bataille qui aurait eu pour théâtre le territoire de Lanrivoaré, elle subsiste encore, mais à l'état de pure légende. Il n'y a rien à en tirer pour l'histoire. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le cimetière des Saints, distinct du cimetière de la paroisse, est un lieu de pèlerinage. Les fidèles qui le visitent le jour du Pardon doivent y entrer déchaussés, et en faire le tour sur leurs genoux. Dans les dévotions qu'ils accomplissent la commémoration de saint Rivoaré et de saint Hervé, apôtres de l'endroit, s'associe avec l'adoration de sept pierres rondes, plantées au pied de la croix, et d'une vieille souche dont on enlève des parcelles pour préserver les maisons de l'incendie. »

A ce propos, M. Courajod communique un passage de la description d'une collection d'antiquités formée en Italie au XVII[e] siècle (Note overo Memorie del museo di' Lodovici Moscardo, Padoa 1656) où des haches celtiques sont reproduites par la gravure et accompagnées d'un curieux commentaire. Il cite un autre passage du même livre où des silex taillés, gravés dans le texte, donnent lieu à de singulières explications.

« Sono dunque questi disegni tratti da due miei antichissimi bronzi : i quali hanno servito alla cima di due grossimi dardi, che dalla forza di una machina da guerra, chiamata catapulta, erano gettati, p. 305. »

Pietre Ceraunie. « Alberto Magno dice que le pietre ceraunie cadono dalle nubi insieme co i tuoni, onde avviene che da alcuni sono chiamate saette. Cleandro Arnobio nella sua minera delle Gioie, dice haver veduto molte di queste saette, ritrovate da' contadini ne' campi, come pietra focaia ; le quali alcune tranno al gialletto, altre al cinericcio, o grigio, et altre al rosso : non sono trasparenti, ne men polite, ma durissime e diversamente formate : alcune bifocarte, altre acute, altre strette e lunghe come ferro di

pertigiana. Ed altre piu corte et piu quadre, e quelle, ch'io tengo, sono formate nella maniera che dal disegno qui si vede. Narra il Bonardo nella sua minera del mondo, che queste cadono dalle nubi, e chi le portano non si puo sommergere, ne meno esser percosso dal fulmine, e producono sogni piacevoli (p. 148 et 149). »

Il est donné ensuite lecture d'un mémoire de M. Caffiaux, intitulé : *Quelques mots sur la charte de la Frairie de la Halle-Basse à Valenciennes.*

Séance du 21 Juillet.

Présidence de M. Wescher, président.

Correspondance.

M. Vincent Durand adresse à la Compagnie ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. Schœtter, secrétaire de l'Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg, envoie les publications de la section historique de l'Institut pour l'année 1874.

M. Bulliot, associé correspondant à Autun, écrit pour maintenir les opinions soutenues par lui dans un travail inséré dans les Mémoires de la Société au sujet de l'émaillerie gauloise. A sa lettre est jointe une brochure dans laquelle il s'appuie sur des expériences faites à la manufacture de Sèvres pour réfuter les objections qui lui avaient été opposées. La Société estime que cette réplique doit clore la polémique trop vive qui s'était élevée à ce sujet.

Travaux.

M. Heuzey dépose sur le bureau un masque en terre cuite, trouvé à Carthage; il insiste sur l'importance de ce monument de l'art punique signalé par M. Héron de Villefosse et donné au musée du Louvre par M. Villedon, vice-consul de France à Sensa (Tunisie).

M. de Rozière informe la Société qu'en faisant un chemin dans la forêt de Halatte (Oise), on a découvert un temple gallo-romain dans les ruines duquel on a trouvé un certain nombre de monnaies du bas-empire, sauf une de Caracalla. Il y avait un certain nombre d'ex-voto représentant des enfants emmaillottés, des petits animaux, des seins de femmes, des phallus, le tout en pierre ; ces objets recueillis par M. Cayx de Saint-Amour sont aujourd'hui déposés à la sous-préfecture de Senlis.

M. de Villefosse, attaché au musée du Louvre, envoie les renseignements suivants qui complètent la communication faite par lui dans la séance du 21 avril dernier :

« J'ai signalé à la Société des Antiquaires la découverte de plusieurs petits récipients en terre cuite, que je rapprochais d'autres vases de même forme trouvés sur la côte de Syrie et dans lesquels M. de Saulcy avait reconnu des grenades à feu grégeois. M. Coudanne, pharmacien à Dax, a eu entre les mains un grand nombre de ces petits vases sur l'usage desquels il paraît partager l'opinion émise par moi : il a bien voulu me donner sur leur trouvaille des détails très-précis que je m'empresse d'adresser à la Société des Antiquaires. C'est à Dax, dans le lit de l'Adour, à 150 mètres environ de l'ancien rempart romain, que ces objets ont été découverts en grande quantité dans les dragages entrepris au milieu de la rivière pour l'enlèvement du sable. Voici le passage de sa lettre qui offre le plus d'intérêt.

« Les petits récipients dont vous me parlez ont été trou-
« vés dans le lit de l'Adour au milieu des sables enlevés par
« la dragueuse. Ils sont très-abondants sur un point du lit
« de la rivière, et dans le courant de l'été dernier, en dra-
« guant sur ce point, on en retira des eaux une grande
« quantité. Quelques échantillons furent recueillis, et dès
« que j'en fus avisé je priai le conducteur des travaux de
« vouloir bien m'en céder et de mettre en réserve tout ce
« qui serait découvert à l'avenir. Il n'était pas possible,
« sans de grands frais, de rechercher tout ce que la dra-

« gueuse avait amené et que l'on avait utilisé à des travaux « d'endiguement.

« On a repris depuis quelque temps les dragages, mais « un peu en amont du premier point, et l'on ne retrouve « plus là que de très-rares échantillons. Dans peu, on va « revenir au point de départ, on s'en rapproche et le « conducteur des travaux mettra cette fois de côté tout ce « qui sera ramené du fond des eaux.

« J'ai eu en mains à peu près 40 échantillons. Tous « avaient la même forme type, mais quelques-uns sont très-« bombés, d'autres aplatis, tous creux et percés d'un trou « qui primitivement avait le diamètre d'une épingle. Je dis « primitivement, car certains échantillons ont un trou « plus grand, mais il paraît s'être agrandi par l'usure du « temps, des eaux et le frottement des sables dont ils se « sont remplis. Ordinairement ce trou se trouve au sommet « comme vous l'avez marqué sur votre dessin, mais j'ai vu « plusieurs échantillons percés sur le côté. Ils sont tous « faits avec la même argile, très-fine du reste, et suivant le « degré de cassure ils ont des nuances diverses qui varient « du blanc jaunâtre au rouge brique. Les échantillons bien « conservés démontrent qu'ils ont été faits au tour. Généra-« lement il n'est pas possible de constater cette particularité « parce que l'usure a fait disparaître les raies circulaires.

« L'examen attentif des échantillons que j'ai cassés m'a « mis l'esprit à la torture pour savoir comment l'ouvrier « avait pu faire cet objet creux d'une façon régulière, sans « soudure. Il me paraissait facile qu'il eût rattaché deux « pièces, mais je n'ai pas su voir un point de soudure. J'ai « dès lors supposé qu'on préparait un cylindre creux, et « qu'ensuite on rapprochait les bords du cylindre au tour « de façon à les souder. Je n'ai pas retrouvé trace de vernis « sur aucun échantillon à l'extérieur. A l'intérieur j'en ai « trouvé un tapissé d'une couche blanche, transparente, « assez irrégulière dans sa surface : j'ai constaté que c'étaient « des incrustations de carbonate de chaux déposées par « l'eau à la longue. Le trou n'avait pas pu laisser pénétrer « le sable, de l'eau seule y était entrée.

« Tous les spécimens que j'ai eus avaient la même forme « type, mais les dimensions sont très-variables. Les formes « moyennes sont les plus nombreuses; les plus petites « comme les plus grosses sont les plus rares. J'en ai mesuré « dont le diamètre variait entre 45 et 75 millimètres. »

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Caffiaux sur le sens réel du préambule de la paix donnée en 1114 à la ville de Valenciennes par Baudouin III, comte de Hainaut.

Séance du 1er Septembre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bertrand (Alex.). *Les Gaulois.* Paris, 1875, in-8°.

— *Rapport au Ministre de l'Instruction publique sur les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm.* Paris, 1875, in-8°.

Courajod (L.). *Une statue de Louis XV exécutée par J.-B. Lemoyne.* Paris, 1875, in-8°.

Correspondance.

Le Président fait part à la Compagnie de la mort de M. F.-L.-A. Le Proux, associé correspondant national à Saint-Quentin, décédé le 23 juillet dernier.

MM. le vicomte Robert d'Estaintot, de Rouen, présenté par MM. de Barthélemy et Aubert, et Frédéric Moreau à Fère-en-Tardenois, présenté par MM. Creuly et Bertrand, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. Delisle, Creuly et de Montaiglon pour former la commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. d'Estaintot; et pour celle de M. Moreau, MM. de Barthélemy, Demay et Courajod.

Travaux.

M. de Barthélemy dépose sur le bureau des estampages pris sur des fragments de couvercles de tombeaux, de



l'époque franque, exhumés par M. F. Moreau près de Fère-en-Tardenois ; ces tombes présentent une ornementation formée de rosaces assez analogues à celles que M. H. Baudot a signalées dans les fouilles faites par lui à Charnay (Côte-d'Or).

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Morel, associé correspondant à Saint-Gaudens, signale un projet de restauration de l'église de cette ville qui lui semble devoir altérer d'une manière regrettable l'architecture de ce monument. M. Guillaume est prié de vouloir bien faire des démarches pour s'assurer de la gravité du fait signalé et, au besoin, obtenir les modifications nécessaires.

M. Courajod lit la note suivante :

« Les artistes du moyen-âge dont nous admirons les ouvrages sont restés pour la plupart inconnus. Quand quelque nom échappe à l'oubli, il est bien rare qu'on puisse rapprocher avec certitude ce nom d'une œuvre. Je crois donc utile d'appeler l'attention sur une pièce fort intéressante conservée au musée du Louvre (n° 82 du catalogue des sculptures du Moyen-Age et de la Renaissance). C'est le tombeau de la duchesse de Bedfort dont l'auteur est parfaitement certain. On lit en effet dans les *Ducs de Bourgogne* du marquis Léon de Laborde, t. II, p. 215 :

« La statue de la sœur du duc Philippe le Bon, sculptée « par Guillaume Vlenton, de Paris, en 1440, ornait encore, « il y a cinquante ans, l'église des Célestins. La duchesse « de Bedfort avait été enterrée dans un caveau à droite du « chœur. En 1847, alors que l'Administration municipale « voulut donner plus d'extension aux casernes de la garde « municipale, elle décida qu'on les construirait sur l'em-« placement de l'ancienne église des Célestins, si toutefois « la Commission des monuments historiques autorisait la « suppression de ce qui restait de l'ancien édifice et après « qu'on aurait retiré des caveaux, sous la surveillance de « personnes honorables, les ossements qui pouvaient encore « s'y trouver..... Dans un caveau de forte construction nous « trouvâmes, mêlée à quelques ossements, une plaque de

« plomb[1] qui portait, gravée en creux et en caractères
« gothiques, l'inscription suivante :

*Cy gist tres haulte, puissante princesse mada
me anne de bourg^ne fille de feu treshault et puissant
prince jehan duc de bourg^ne conte de flandres dar
tois et de bourg^ne fame de treshault et puissant prince
jehan gouvernant et regent le roy^me de france duc de bedfo
rd qui trespassa en l'ostel de bourbon à paris le XIIIe
jour de novembre mil quatre cens trente deux.*

« Les comptes des dépenses du duc de Bourgogne sont « remplis de prévenances galantes, d'attentions délicates « pour sa sœur. La dernière, voilée de deuil, est consignée « dans cette quittance. On voit dans cet acte le tombeau « de la duchesse de Bedford, sculpté par Guillaume Vlenton, « de Paris, s'élever aux frais de Philippe-le-Bon. Le caveau « de la duchesse était surmonté d'un monument, dont le « dessin doit se retrouver dans la portion de la collection « Gaignières recueillie sans aucun titre légitime à Oxford. « Sur ce monument était couchée la statue de la princesse. « Lors de la dévastation de nos églises on fouilla les tom- « beaux..... Les pierres sculptées n'avaient aucune valeur, « on en mutila bon nombre, par pure gentillesse; mais, en « général, on les abandonna à M. Lenoir, qui en meubla « son musée à peu de frais. C'est ainsi qu'il recueillit les « précieux monuments des Célestins et la statue couchée « de la duchesse de Bedfort fut du nombre. En 1816, lors « de la dispersion si regrettable de cette collection, la « statue de Guillaume Vlenton fut mise dans les magasins « de l'école des Beaux-Arts, et elle y resta jusqu'à ce que « le roi Louis-Philippe la réclama pour Versailles. Je l'ai fait « rentrer, cette année, au Louvre pour qu'elle prît place

1. Cette plaque a 34 centimètres de longueur sur 18 centimètres 50 millimètres de hauteur ; elle a été déposée dans le musée de l'hôtel de Cluny, et des épreuves en plomb en ont été données aux membres de la Commission. Je compte réclamer. l'original pour l'encastrer dans le piedestal de la statue de Vlenton, qui va figurer dans la salle de la sculpture du moyen-âge au Louvre.

« dans les salles de la sculpture française du moyen-âge, « et on trouvera, dans ma notice sur cette collection, une « appréciation des mérites de cette œuvre conçue encore « dans les données du moyen-âge et exécutée avec toute « l'habileté de l'école de Dijon. »

4016. — Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgogne, à nos amez et féaulx conseilliers les généraux commis par nous, ordonnez sur le fait de nos finances, salut et dilection. Pour la partie de la vesve et heritiers de feu Guillaume Velnton, en son vivant tailleur d'ymaiges, demourant à Paris, nous a été exposé que ledit deffunt fut de par nous commis et ordonné à parfaire la sépulture de feu nostre seur, Anne, duchesse de Bedfort, dont Dieu ait l'âme, lequel feu Guillaume se emploia à l'acomplissement de la dite sépulture, et y fist plusieurs parties d'ouvrage de son mestier, dont est deu de reste aus dis exposans, ses aians cause, six vings quatorze livres sept sols six deniers tournois, et pour le louage d'un hostel à Paris où la dite sépulture a esté par huit années. — Si nous ont les diz exposans fait humblement supplier et requerir que dudict debte les vueillions faire parer et contenter. Pource — vous mandons — que vous faites paier et délivrer la dite somme. — Donné en nostre ville de Lille, le second jour de décembre, l'an mil cccc et cinquante.

(Archives de Lille — 2 décembre 1450.)

Séance du 6 Octobre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Annales de l'Académie de La Rochelle, année 1874, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 110, 1875, in-8°.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, avril-mai 1875, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXIX, in-8°.

— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI, nº 84, in-8°.

L'Investigateur, mai-août 1875, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XIII, in-8°.

— *de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. IX, 1re partie, in-8°.

— *de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XI, 1re et 2e livr., in-4°.

— *de la Société académique de l'Oise*, t. IX, 1re partie, in-8°.

— *de l'Académie du Gard*, année 1873, in-8°.

— *de la Société académique de l'Aube*, t. XXVIII, in-8°.

— *de l'Académie de Caen*, 1875, in-8°.

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, t. IX, 2e partie ; t. X, 1re partie, in-8°.

— *of the Society of Antiquaries of London*, june 19 1873 to june 25 1874, in-8°.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, XXIX (VII), in-8°.

Revue de l'art chrétien, t. XIX, nos 5 et 6, in-8°.

Bertrand (Al.). *Les Gaulois*, Paris, 1875, in-8°.

— *Rapport sur les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm*, 1875, in-8°.

Corblet (l'abbé). *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. V, 1875, in-8°.

Courajod (L.). *Une statue de Louis XV exécutée par J.-B. Lemoyne pour la ville de Rouen*, 1875, in-8°.

Estaintot (le vicomte d'). *La ligue en Normandie*, 1588-1594. 1862, in-8°.

— *Robert Le Roux d'Esneval et les deux Grémonville, ambassadeurs du roi Louis XII*, 1873, in-8°.

— *Rôle des personnes nobles du bailliage de Caux et Gisors en* 1523. 1870, in-8°.

— *Notice sur quelques droits féodaux de la généralité de Rouen*, 1857, in-8°.

— *Nicolas Mesnager, député de Rouen au Conseil de commerce, plénipotentiaire à Utrecht*, 1872, in-4°.

— *Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les sires et le duché d'Estouteville*, 1861, in-8°.

LONGNON (A.). *Chartes relatives aux trouvères Aubouin de Sézanne, Gilles de Vieux-Maisons, Thibaut de Blaison*, in-8°.

— *Les tumuli de Bussy* (*Marne*), in-8°.

— *Livre des vassaux du comté de Champagne et Brie*, 1869, in-8°.

— *Études sur les pagi de la Gaule*, 1869-1872, 3 fasc. in-8°.

— *Examen géographique du tome Ier des Diplomata imperii monumenta germ. hist.*, 1873, in-8°.

— *Les cités gallo-romaines de la Bretagne*, 1873, in-8°.

— *L'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*, 1875, in-8°.

MAGEN (Adolphe). *Deux lettres de rémission inédites*, 1872, in-8°.

— *Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille*, 1873, in-8°.

— *Chartes inédites du* XIVe *siècle recueillies dans les archives municipales d'Agen*, 1873, in-8°.

— *Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine*, 1873, in-8°.

— *Souvenirs d'une course en Quercy;* II, *Trebaix, Cambayrac*, 1875, in-8°.

SOULTRAIT (le comte G. DE). *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, 1875, in-4°.

Correspondance.

M. Auguste Longnon, archiviste aux Archives nationales, présenté par MM. de Longpérier et Creuly, fait connaître qu'il se porte candidat à la place de membre résidant devenue vacante par le décès de M. Villot. Le Président désigne MM. de Barthélemy, de Rozière et Duplessis pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Henri Caffiaux, docteur ès-lettres, archiviste de la ville de Valenciennes, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Ses présentateurs sont MM. Perrot et Guillaume. MM. Egger, Quicherat et Le Blant sont désignés par le Président pour former la com-

mission chargée de présenter des conclusions sur cette candidature.

M. Louis Duval, associé correspondant à Guéret (Creuse), informe la Compagnie qu'il a trouvé dans les archives départementales de la Creuse un acte sur parchemin du 20 décembre 1587, par lequel Lyonnet de Bridiers, neveu et héritier de Edmond de Loge, conseiller d'État, donne quittance à Loys de Saint-Gelais, exécuteur testamentaire, de la somme de 300 écus, montant du marché passé avec Me Germain Pilon, pour le monument et sépulture de son oncle.

M. Lièvre, secrétaire de la Société archéologique de la Charente, demande, au nom de celle-ci, à la Société des Antiquaires, l'échange de leurs publications respectives.

M. Henri Bordier, absent de Paris, écrit au Président pour lui expliquer comment il a été amené à publier dans le *Journal de Genève* une note relative au tableau du xve siècle représentant Jeanne d'Arc, sur l'authenticité duquel une commission doit faire un rapport à la Compagnie.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), adresse : 1° la photographie d'une épée en bronze, trouvée dans la vallée de la Canche ; elle mesure 0,44 de longueur sur 0,06 de largeur près de la poignée ; 2° l'annonce de la découverte à Abbeville, près du lit de la Somme, à 3 ou 4 mètres de profondeur, d'un éperon en fer avec traces de dorure, semblable à celui qui est gravé dans *La Seine-Inférieure historique et archéologique* de l'abbé Cochet, p. 456 ; cet éperon est aujourd'hui dans la collection de M. O. Dimpre à Abbeville ; 3° la photographie d'un plomb représentant au droit un écusson chargé d'une croix cantonnée à dextre d'une épée en pal, avec la légende DE LONDINO. Au revers, l'archange Saint-Georges et la légende GLORIA IN EXCELSIS 1567 ; 4° l'annonce de la découverte près d'Abbeville d'une monnaie d'argent de Galba ainsi décrite : IMP. SER. GALBA.CAESAR AVG.

Tête laurée de l'empereur à gauche. ℞ DIVA AVGVSTA. Femme debout et à droite, tenant une patère et une haste. — M. Chabouillet est prié de donner son avis sur ces deux derniers objets.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. Brunet de Presle, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, dans les termes suivants :

« Vous n'ignorez pas la perte douloureuse et profondé-« ment regrettable que la Société a faite pendant ces « vacances dans la personne d'un de ses membres les plus « honorés et les plus aimés, feu M. Brunet de Presle. C'est « le 12 septembre dernier, à Parouzeau, dans le départe-« ment de Seine-et-Marne, que notre confrère a succombé « aux atteintes d'un mal cruel qui depuis plusieurs mois « le tenait éloigné de la capitale. Né en 1809, M. Brunet « de Presle avait été élu membre de la Société des Anti-« quaires de France dans la séance du 9 avril 1851 : il a « donc appartenu à notre Compagnie pendant vingt-quatre « ans. Après le discours prononcé sur sa tombe par celui « qui fut l'ami de toute sa vie et le confident de ses travaux « scientifiques, il serait superflu d'insister sur les titres « considérables qui signalaient M. Brunet de Presle à la « haute estime du monde savant, et sur les rares qualités « qui lui avaient valu le respect et l'affection de tous ceux « dont il était personnellement connu. Mais votre Président « croirait manquer à son devoir s'il ne rappelait ici que « M. Brunet de Presle, toujours assidu à vos réunions, « venait prendre part à vos délibérations et à vos travaux « alors même que sa santé déjà chancelante lui commandait « les plus sérieux ménagements. On peut dire que sa der-« nière visite, lors de son dernier séjour à Paris, a été « pour notre Compagnie. Aujourd'hui qu'il a cessé de vivre, « c'est avec un sentiment particulier de profonde affliction « que la Société des Antiquaires de France s'associe au « deuil de sa famille, à la douleur de ses amis, aux regrets « universels de l'opinion publique. La vivacité et l'unani-

« mité de ces regrets sont un suprême et juste hommage « rendu à la mémoire du savant distingué, de l'homme « aimable et bon, que nous étions heureux et fiers de « posséder parmi nous, et dont la douce et bienveillante « image ne s'effacera jamais de notre souvenir. »

La Société fixe au premier mercredi de novembre l'époque à laquelle aura lieu l'élection d'un membre résidant pour remplacer M. Villot. L'élection du successeur de M. Brunet de Presle aura lieu le premier mercredi de 1876.

M. Delisle fait la communication suivante :

« Les travaux de restauration, entrepris au Mont-Saint-Michel sous la direction de M. Corroyer, ont amené la découverte de deux curieuses sépultures du XIIe siècle. A la place de l'une des portes latérales de l'ancien portail de l'église, on a rencontré, le 30 août dernier, un sarcophage renfermant un squelette avec une crosse en bois, dont la partie supérieure était en plomb. Dans le sarcophage était un disque de plomb. D'un côté de ce disque, on voit une main bénissant, sur une croix pattée, à branches égales, cantonnée de l'alpha et de l'oméga. Autour se lisent ces mots : ✝ HIC · REQVIESCIT · ROBERTVS · DE · TORIGNEIO · ABBAS · HVIVS · LOCI.

« De l'autre côté du disque, le champ est lisse. A l'entour, on a tracé une double inscription circulaire qui fait suite à l'inscription de la face : ✝ QVI · PREFVIT · HVIC · MONASTERIO · XXXII · ANNIS. ✝ VIXIT · VERO · LXXX · ANNIS.

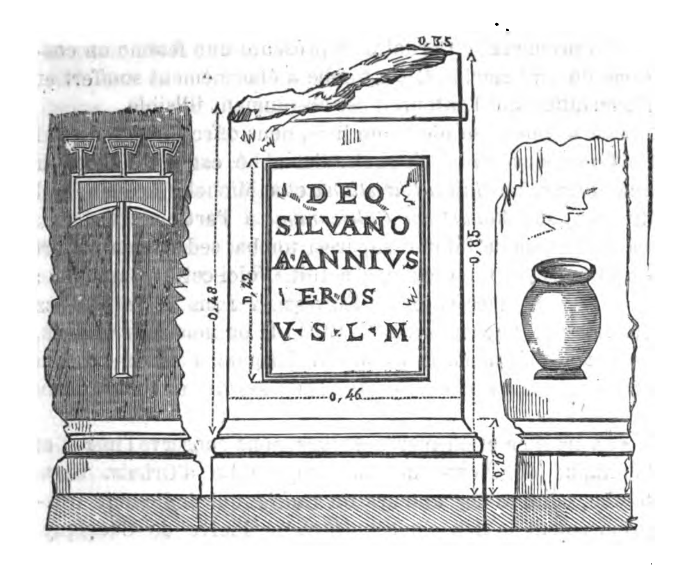
« Nous sommes donc en présence de la sépulture de Robert de Torigni, le plus célèbre des abbés du Mont-Saint-Michel, et l'un des annalistes les plus exacts du XIIe siècle. L'inscription gravée sur le disque confirme ce que nous savions de son nom *Robertus de Torigneio*, et aussi de la durée de son administration : sa chronique nous avait appris qu'il avait été élu abbé le 27 mai 1154, et de plusieurs témoignages contemporains il fallait conclure qu'il était mort le 23 ou le 24 juin 1186, après trente-deux ans d'adminis-

tration[1]. Le seul élément nouveau que l'inscription nous apporte, et il ne manque pas d'importance, a trait à l'âge de Robert. Nous ignorions complètement à quel âge il était mort. Il est aujourd'hui certain qu'il vécut 80 ans, et qu'il était par conséquent né vers 1106. Il avait donc 22 ans quand il prit l'habit religieux, en 1128, dans l'abbaye du Bec, et il avait atteint sa 50me année, en 1156, quand il publia la première édition de sa chronique.

« Le second sarcophage, découvert à côté du premier, renfermait la partie supérieure d'une crosse en plomb, avec un disque gravé d'un seul côté. Le champ est occupé par une croix pattée, une main bénissant, l'alpha et l'oméga. Légende : HIC REQVIESCIT DOMNVS MARTINVS DE FVRMENDEIO ABBAS HVIVS LOCI. Les caractères de cette inscription ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'inscription de Robert de Torigni. La ressemblance est bien facile à expliquer. En effet, l'abbé Martin, successeur de Robert de Torigni, mourut le 19 février 1191[2]. Le surnom de cet abbé, *de Furmendeio*, qui nous est révélé pour la première fois par le disque enfermé dans la sépulture, désigne sans doute la localité d'où il tirait son origine. Je n'ai trouvé ni en Normandie ni en Angleterre le lieu auquel peut aujourd'hui répondre la dénomination ancienne *Furmendeium.* »

M. Heuzey signale un autel antique dont il a copié l'inscription dans les ruines de l'abbaye de Saint-Gilles, près d'Arles ; il est consacré au dieu Sylvain par *Aulus Annius Eros*. Sur ses faces latérales sont sculptés deux curieux emblèmes : d'un côté, le vase à boire que l'on trouve dans la main du dieu gaulois indiqué par des archéologues sous le nom de *Dis Pater ;* de l'autre, un manteau en forme de bipenne, portant trois petits marteaux exactement semblables qui semblent en être sortis par une production merveilleuse et évidemment symbolique.

1. Voyez la notice mise en tête du tome II de la Chronique de Robert de Torigni, publiée par la Société de l'histoire de Normandie.
2. *Gallia Christiana*, XI, 521.



Séance du 13 Octobre.

Présidence de M. Wescher, président.

Correspondance.

M. de Linas, associé correspondant à Arras (Pas-de-Calais), consulte la Société sur l'interprétation d'un *graffito* tracé sur un fragment d'enduit polychromé trouvé au milieu de substructions de l'époque gallo-romaine.

Travaux.

M. Courajod fait passer sous les yeux de la Société les estampages de trois tombes plates qui se voient encore dans l'église de l'ancienne abbaye d'Orbais (Marne); en outre l'estampage de quelques parties d'une quatrième tombe, aujourd'hui brisée, et dont les fragments servent à paver un coin de la même église. Ces dalles gravées sont intéres-

santes à la fois au point de vue de l'art et au point de vue de l'histoire.

« La première, en ardoise, représente une femme en costume du XIIIe siècle. Cette tombe a énormément souffert et l'inscription qui l'entourait est absolument illisible.

« La seconde, en pierre de liais, nous offre l'image de Gui de Trevezelay, abbé d'Orbais. Cet abbé est resté inconnu aux auteurs du *Gallia Christiana* et à Michel Germain, qui dit, dans son *Monasticon Gallicanum*, à l'article d'Orbais : « Abbatis quoque infulati superest tomba, sed nomen majori ex parte corruptum legi non potuit. » Voici cette inscription :

Ci gist messires Guiz de Treveselay jadis abbés d'Orbez qui trépassa l'an de grace M. CCC LII ou mois de septembre, priés pour l'ame de li en disant Requiem eternam dona ei Domine et lux perpetua luceat ei cum sanctis tuis in eternum quia pius es.

« La troisième, en pierre de liais, nous conserve l'image et l'épitaphe de Pierre de Chavigny, abbé d'Orbais. Cette tombe, connue des auteurs du *Gallia* qui indiquent très-précisément le lieu de sépulture de Pierre de Chavigny, mais non publiée par eux, n'a pas changé de place depuis qu'elle leur fut signalée. Les Bénédictins ont indiqué l'année 1421 comme date de la mort de cet abbé. Quant à nous, nous croyons lire 1420. Voici la légende qui entoure la pierre, aux quatre coins de laquelle on voit un écu chargé d'une croix et d'un lambel de cinq pendants :

Ci : gist : Messire : Pierre : de : Chavigny : jadis : abbé : d'Orbais : qui : trespassa : en : l'an : de : grace : notre : Seigneur : Mil : CCCC : et XX : le : VIIe : jour : du : mois : d'Aoust : Pries : Dieu : pour : l'ame : de : luy :

« La quatrième en ardoise, très-mutilée, et brisée en plusieurs morceaux séparés les uns des autres, ne laisse voir qu'un dessin d'architecture et la tête d'un ange. Le tout dans le style du XIIIe siècle. Je n'ai pu y lire que les mots suivants : ..... VDHOIS BOVRIOIS D'ORBEZ QVI.....

« Les pierres tumulaires dont je présente des estampages ont été déjà signalées par M. le comte de Mellet, à l'attention des archéologues (*Bulletin archéologique*, 1842-1843, p.

249). Je ne partage pas l'avis de cet antiquaire, qui propose de voir dans l'une d'elles, la plus ancienne et la plus effacée, un fragment de la dalle placée en 1192 sur la sépulture d'un abbé d'Orbais nommé Guillaume. Comme on peut le voir, c'est une femme, bien reconnaissable à sa coiffure, qui a été dessinée sur cette tombe. Les inscriptions des deux autres dalles n'ont pas été données intégralement par le *Bulletin archéologique*. Les fragments de la quatrième ont été communiqués au Comité des travaux historiques (*Bulletin archéologique*, t. II, p. 367) par M. de Mellet qui insistait avec raison dans sa note sur le beau caractère de l'ange. »

Séance du 20 Octobre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, 6e année, n° 2, in-8°.

— *de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*, t. XX, feuilles 15 à 21, in-4°.

— *du Bouquiniste*, nos 423 à 426, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 94e livr., in-8°.

Journal des Savants, juillet à septembre 1875, in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXVII, in-8°.

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermarck, XXIII. Heft. Gratz, 1875, in-8°.

Musée gallo-romain de Sens (publ. de la Société archéologique de Sens), in-4°.

Revue africaine, xixe année, n° 112, in-8°.

Souvenirs de la vieille France; les Sociétés de tir avant 1789. Amiens, 1875, in-8°.

Brandt (Alexander). *Ueber die eirœhren der Blatta* (*Periplanta*) *orientalis*. Saint-Pétersbourg, 1874, in-4°.

Bunge (Al.). *Species generis oxytropis D. C.*, in-4°.

Caffiaux (H.). *De l'oraison funèbre dans la Grèce payenne*, 1861, in-8°.

— *Oraison funèbre de Léosthènes et des Athéniens morts dans la guerre lamiaque*, traduction d'Hypéride, 1861, in-8°.

— *Abattis de maisons à Gommegnies, Crespin et Saint-Saulve*, 1348, 1382. 1863, in-8°.

— *Récension nouvelle du texte de l'oraison funèbre d'Hypéride et examen de l'édition de M. Comparetti*, 1866, in-8°.

— *Commencement de la régence d'Aubert de Bavière*, 1357-1362. 1868, in-8°.

— *Les fraries des cinq offices des feux*, XIIIe, XIVe et XVe *siècles*, 1869, in-8°.

— *Quelques observations sur la dernière récension du texte de l'oraison funèbre d'Hypéride dans la collection Teubner*, 1870, in-8°.

— *Nicolas Dury, maître clerc de la ville de Valenciennes*, 1361-1373, in-8°.

— *Le beffroi et la cloche des ouvriers en* 1358. 1873, in-8°.

Girardot (le baron de). *Frédéric Cailliaud, de Nantes*, 1875, in-8°.

— *Félix Thomas, grand prix de Rome, architecte, peintre*, 1875, in-8°.

Jousset (le Dr). *Les doléances du Perche en* 1789. — *Les doléances de la ville de Mortagne*, in-8°.

— *Les reliques romaines de Saint-Ouen-de-la-Cour*, in-8°.

— *L'Assemblée provinciale au Perche*, 1788, in-8°.

Julliot et Belgrand. *Notice sur l'aqueduc romain de Sens*, 1875, in-8°.

Keyserling (Alexander). *Gen. Adiantum L.*, Saint-Pétersbourg, 1875, in-4°.

Koksharow (N.-V.). *Ueber das Sitaneisen vom Ural.*, 1875, in-4°.

Riant (le comte). *Innocent III, Philippe de Souabe, Boniface de Montferrat*, in-8°.

Travaux.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau des moulages et dessins provenant de pilastres sculptés, de l'époque romaine, conservés au musée de Bar-le-Duc. Sur l'un de ces monuments, dont il doit la communication à M. L. Maxe-Werly,

on remarque un groupe représentant peut-être un oculiste faisant une opération. Le Président invite M. Bertrand à rédiger une note détaillée qui sera insérée au *Bulletin*.

M. Bertrand donne ensuite lecture d'une rectification importante proposée par M. Aurès, associé correspondant à Nimes, au sujet de l'interprétation d'une inscription romaine publiée par M. L. Renier dans le numéro de janvier-février 1875 de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 115.

M. Guillaume a la parole et s'exprime en ces termes :

« Dans la séance du 1er septembre dernier, M. de Barthélemy a lu à la Société une protestation relative aux travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Saint-Gaudens sous la direction de M. Laffolye, architecte des Monuments historiques. Cette protestation nous était adressée par un de nos associés correspondants, M. Morel, demeurant à Saint-Gaudens, auteur d'une étude sur ce monument, couronnée en 1869 par la Société archéologique du Midi de la France.

« Cette protestation porte sur deux points principaux : la modification apportée par l'architecte à la porte d'entrée située sur la face ouest du clocher, entre deux contreforts; et sur l'intention d'ouvrir au haut du mur occidental des basses nefs des roses correspondant à celles du mur oriental.

« J'ai été chargé d'apprécier la protestation de M. Morel, et, comme je connais l'architecte, M. Laffolye, il m'a été facile de prendre connaissance de tous les projets et documents.

« M. Morel apprécie et loue avec raison dans son rapport tout ce qui a été fait par l'architecte précédent, M. Laval, depuis 1856[1]. Je crois qu'il fait erreur quand il dit que le plan de M. Laval, approuvé en 1868 par la Commission des Monuments historiques, a été modifié. Il ne l'a pas été, au moins sur les deux points en question. M. Laval avait

1. Il l'a oublié pourtant dans son Étude couronnée, où il nomme les peintre et décorateur et dit seulement : ... qu'on aurait pu se passer d'architecte.

relevé et dessiné très-complètement l'état actuel de l'église et s'était principalement occupé de la restauration du côté oriental. M. Laffolye, qui n'est allé à Saint-Gaudens qu'une fois, pour faire exécuter la démolition des masures qui encombraient les abords de l'église, s'est servi, pour établir son projet, du relevé fait par M. Laval. Si ce relevé est incomplet ou inexact en ce qui concerne l'emplacement des roses projetées sur la face occidentale, il est certain que M. Laffolye ne démolira pas, comme le craint M. Morel, l'arc doubleau intérieur qui peut s'opposer à ce travail.

« Quant à ce qui concerne la porte d'entrée, dont les restes calcinés sont presque informes, elle était tout à fait secondaire à l'époque où peu de bourgeois étaient admis dans la collégiale. M. Laffollye avait cru pouvoir, en la restaurant dans le caractère primitif, lui donner une importance décorative plus grande, car aujourd'hui, grâce aux démolitions, cette porte se trouve en face d'une rue principale. Quoique son projet ait été adopté par la Commission des Monuments historiques, il ne maintient pas absolument cette augmentation décorative qu'il avait cru devoir adopter en mettant trois colonnes de chaque côté de cette porte au lieu de deux. Il n'y aurait de difficulté que dans le cas où le soubassement en pierre dure, commandé pour tout le soubassement du clocher, serait déjà exécuté.

« La réclamation de M. Morel est venue un peu tard. Le projet de M. Laffolye date de deux ans, il a été envoyé et exposé à Saint-Gaudens en 1874. M. Morel écrit le 12 août 1875. Quoi qu'il en soit, j'espère que tout s'arrangera à sa satisfaction et que son zèle si louable pour l'ancienne collégiale sera récompensé. M. Laffolye est en ce moment à Saint-Gaudens, je suis persuadé que M. Morel a dû se convaincre qu'il n'a pu déplaire aucunement à l'artiste qui a restauré le château de Pau et l'hôtel de ville de Compiègne et qu'il était dans l'erreur en pensant que ses observations n'auraient pas été bien accueillies. »

M. de Montaiglon appelle l'attention de la Société sur

une lettre écrite à Michel-Ange par Giovanni Balducci, et publiée récemment par Aurelio Gotti (*Vita del M.-A. Buonarroti*, t. II, p. 51). Ce document joint à tant d'autres, connus depuis quelques années, comme le passage de la vie de Michel-Ange par Condivi, le compte retrouvé dans les Archives de Bruges par M. J. Veale, le fragment du Journal d'Albert Durer dans les Pays-Bas, tend à établir clairement que la *Vierge de Bruges* est due au ciseau de Michel-Ange. Relativement au récit de Condivi, alléguant que la statue expédiée à Bruges était en bronze, M. de Montaiglon ajoute qu'il considère ce détail comme une inadvertance de Condivi. A l'appui de son opinion, il cite les difficultés de tout genre qu'éprouva Michel-Ange lorsqu'il eut à couler en bronze la statue du pape Jules II, qui fut momentanément élevée sur la façade de Saint-Pétrone à Bologne ; il est permis d'en conclure qu'avant 1508, Michel-Ange n'avait pas encore eu l'occasion de se rendre compte des précautions nécessitées par la fonte d'une statue.

Séance du 3 Novembre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution, 1874, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 4ᵉ série, t. IX, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3ᵉ trimestre de 1875, in-8°.

— *de la Société historique de Compiègne*, t. II, 2ᵉ fasc., in-8°.

— *du Bouquiniste*, nᵒˢ 427 à 429, in-8°.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften, Munich, 1874, t. II, 2ᵉ cahier ; 1875, t. I, 1ᵉʳ et 2ᵉ cahiers, in-8°.

Journal des Savants, octobre 1875, in-4°.

Mémoires de l'Académie Stanislas de Nancy, 4ᵉ série, t. VII, in-8°.

— *de la Société académique de Saint-Quentin*, 1875, in-8°.
— *de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXIII, 1re partie, in-8°.
Proceedings of the american philosophical Society, vol. XIII, n° 93, in-8°.
BERTRAND (Alexandre). *Le vase de Graeckwyl*, in-8°.
BLACAS (le duc DE) et WITTE (le baron DE). *Histoire de la monnaie romaine, par Th. Mommsen, traduite de l'allemand*, t. III, in-8°.
DAREMBERG (Ch.) et SAGLIO (Edm.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 4e fasc., in-4°.
EGGER (E.). *Paroles prononcées aux funérailles de M. Brunet de Presle*, in-4°.
— *Des documents qui ont servi aux anciens historiens grecs*, in-8°.
MONTAIGLON (A. DE). *Salon de* 1875, *peinture et sculpture, aquarelles, dessins, gravures par Louis Gonze*, in-8°.
ROBERT (P.-Ch.). *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, in-8°.
WITTE (le baron DE), voy. BLACAS.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Villot, décédé. — Il est donné lecture des rapports de chacune des commissions nommées pour présenter des conclusions sur les titres fournis par les cinq candidats qui sont MM. Lecoy de La Marche, Héron de Villefosse, Guiffrey, Saglio et Longnon. On passe au vote, et après deux scrutins, M. Saglio, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

M. A. de Barthélemy, au nom de chacune des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Dietrich et F. Moreau, lit un rapport proposant l'admission. Le scrutin est ouvert, et les deux candidats ayant réuni le nombre de suffrages réglementaire, M. Dietrich est proclamé associé correspondant national à Belfort, et M. Fr. Moreau à Fère-en-Tardenois (Aisne).

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau le dessin d'un vase vernissé, trouvé dans un cimetière près-de Cahors, qu'il attribue au XIIe siècle. Il communique ensuite le dessin d'une table d'autel du Ve siècle, conservée au Musée de Saint-Germain, et quelques objets en bronze trouvés dans une des stations du lac de Neufchâtel (Suisse).

Séance du 10 Novembre.

Présidence de M. Wescher, président.

Travaux.

M. Bourloton, présenté par M. Ch. Robert, donne à la Société des détails sur la découverte d'une voie antique et de vestiges d'archéologie romaine dans l'île et l'abbaye de Maillezais (Vendée). Le Président invite M. Bourloton à résumer sa communication verbale dans une note qui pourra prendre place dans le *Bulletin* ainsi que la transcription d'une inscription qu'il a signalée.

M. Heuzey dépose sur le bureau, au nom de M. Héron de Villefosse, la photographie de deux bustes en marbre, trouvés à Lillebonne ; l'un d'eux représente un très-jeune homme. Ces bustes paraissent remonter à une époque comprise entre les règnes de Néron et de Trajan.

M. Perrot rappelle que la statue d'athlète, trouvée à Voiron (voy. *Bull.* de 1873, p. 172), est exposée aujourd'hui au Musée britannique avec deux autres exemplaires du même sujet ; il fait remarquer que celui de Voiron est le meilleur des trois.

M. Delisle lit la note suivante adressée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes (Aube), relative au chapitre 34 du livre V de Tite-Live :

« Des savants de premier ordre, dont l'érudition fait honneur à notre pays, paraissent trouver étranges les doutes que, M. A. Bertrand et moi, nous avons exprimés sur la valeur historique d'une partie des assertions contenues

dans le chapitre 34 du livre V de Tite-Live. Ce chapitre est une des bases du système d'Amédée Thierry sur les origines celtiques ; et l'histoire des Gaulois d'Amédée Thierry est le livre où, depuis 1828, la plupart des Français ont recueilli les notions qu'ils possèdent sur la partie la plus ancienne de l'histoire nationale. L'auteur a mérité ce succès par son incontestable érudition et par le talent d'exposition dont il fait preuve. Mais la persistance de ce succès a eu l'inconvénient grave d'immobiliser chez nous la science. Les découvertes de Zeuss et de ses successeurs ne sont connues en France que dans un cercle des plus restreints. Pour le plus grand nombre des érudits français, les doctrines de linguistique émises en 1828 par Amédée Thierry et maintenues dans les éditions suivantes par ce savant si recommandable, mais qui avait cru inutile de se tenir au courant des progrès de la science, ces doctrines, qu'aujourd'hui l'on pourrait appeler enfantines, semblent encore fondamentales, et servent de point de départ à des spéculations nouvelles, encore plus hasardées que celles d'Amédée Thierry. Les dernières réunions de la Sorbonne ont fourni plus d'un exemple de cette aberration, et je dois constater, à l'honneur du savant secrétaire de la section d'archéologie, que malgré la courtoisie de sa critique, il n'a pas été complice de ces extravagances, qui sont quelquefois presque inévitables chez des écrivains dépourvus de livres, mais dont la multiplicité n'est pas chez nous à la gloire de la science provinciale.

« Je cite ces faits à titre d'exemples, et pour montrer que les jugements portés par Amédée Thierry sur les origines celtiques ont besoin d'être révisés, au moins sur certains points.

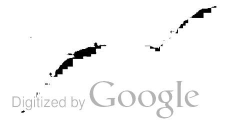
« Suivant Tite-Live, V, 34, dont Amédée Thierry a reproduit les doctrines (5e édition, t. I, p. 145-147), la première émigration des Gaulois en Italie est contemporaine de la fondation de Marseille, 600 ans avant J.-C., et du règne de Tarquin l'ancien, 614-576. Amédée Thierry, en acceptant sur ce point l'autorité de Tite-Live, a suivi l'exemple de l'un des savants dont l'érudition française du siècle dernier

a le plus droit d'être fière ; je veux parler de Fréret (*Œuvres complètes*, t. IV, p. 203). Contester la valeur historique du synchronisme indiqué par Tite-Live peut donc paraître, non-seulement hardi, mais téméraire, pour ne pas dire plus. Mais cette témérité, si témérité il y a, a été, avant M. Alex. Bertrand et moi, le fait de trois hommes qui tiennent en Allemagne, et, je puis dire, en Europe, le premier rang parmi les érudits de notre siècle. En contestant la valeur historique de ce synchronisme, je ne fais que répéter ce qu'ont dit avant moi Zeuss, Jacques Grimm et M. Mommsen, tous trois d'accord pour considérer comme fondée sur ce point la critique de Niebuhr.

« Dans son bel ouvrage sur *les Germains et les races voisines* [1], qui date de 1837 et qui peut encore être aujourd'hui considéré comme le fondement des études sur l'ethnographie européenne, Zeuss s'exprime ainsi, p. 165 :

« L'expédition des Celtes vers l'Est eut lieu au commen-« cement du IVe siècle avant J.-C. ; et c'est à cette époque « que leur invasion en Italie est fixée par les renseigne-« ments que nous fournissent Polybe [2], Diodore [3], Appien [4], « Dion Cassius [5] et Justin [6]. Tite-Live seul s'écarte des « autres historiens d'une manière importante, en plaçant « au temps de Tarquin l'ancien le passage des Alpes par « les Celtes. Niebuhr, dans son *Histoire romaine*, a prouvé « que cette date est inadmissible. Cette date a été chez « Tite-Live le résultat d'une addition fabuleuse à l'ancienne « tradition qu'il reproduit. Ailleurs, cet historien se met « lui-même en contradiction avec cette doctrine chrono-« logique, puisque dans son récit des événements qui eurent « lieu de l'an 395 à l'an 387 avant J.-C., les Gaulois, arrivés « en Italie, suivant cette doctrine chronologique, deux « cents ans plus tôt, sont appelés par l'assemblée générale

1. *Die Deutschen und die nachbare Staemme*, p. 165.
2. Polybe, II, 17-18, 2e édition de Didot, t. I, p. 80.
3. Diodore, XIV, 113, édition Didot, t. I, p. 621.
4. Appien, l. IV, *De rebus gallicis*, c. 2, édition Didot, p. 25.
5. Dion Cassius, édition Bekker, p. 23.
6. Justin, XX, 5, et XXIV, 4, édition Teubner-Ieep, p. 126, 142.



« des Étrusques *gentem invisitatam*, *novos accolas* (V, 17);
« les habitants de Clusium voient en eux *formas hominum invisitatas et genus armorum* (V, 35); et, pour exprimer « la pensée des Romains, une formule analogue est reproduite : *invisitato atque inaudito hoste ab Oceano terrarumque ultimis oris bellum ciente* (V, 37). La fable, sur « laquelle Tite-Live fonde sa thèse chronologique, raconte « que les Phocéens, arrivant pour fonder Marseille et trouvant chez les Salyes un accueil hostile, obtinrent des « Gaulois, alors en marche vers les Alpes, un secours « contre les Salyes. Mais une tradition plus ancienne, « qu'Athénée a reproduite d'après Aristote[1] et qui a été « aussi conservée par Justin[2], nous apprend que les Phocéens, bien reçus par les habitants de la côte, furent « seulement plus tard attaqués par les Salyes. »

« Ainsi parlait en 1837, neuf ans après la première édition de l'*Histoire des Gaulois*, le savant illustre et trop peu lu, qui a le premier jeté les bases de la vraie science celtique. Onze ans plus tard, le créateur de la philologie germanique, Jacques Grimm, dans son *Histoire de la langue allemande*, exposait plus brièvement la même thèse : « Tite-Live, » dit-il, « veut que, dès le temps de Tarquin l'ancien, environ 600 ans avant J.-C., les Bituriges aient « passé les Alpes pour entrer en Italie et aient pénétré « dans la forêt hercynienne. Tout ce que nous apprend « l'histoire, c'est que deux cents ans plus tard, 388 ans « avant J.-C., les Gaulois s'emparèrent de Rome[3]. » Cet accord avec Zeuss est d'autant plus remarquable que souvent Grimm cède à la tendance de contredire le savant celtiste.

« M. Mommsen, dans son *Histoire romaine*, ne traite pas mieux Tite-Live : « Le lien établi par l'historien « romain entre l'expédition de Bellovèse et la fondation de

1. Aristote, édition Didot, t. IV, 2e partie, p. 276.
2. Justin, XLIII, 3, édition Teubner-Ieep, p. 211.
3. Ma traduction est littérale, si ce n'est que j'ai donné aux citations de Tite-Live c. 17, 35 et 37, un peu plus de développement que ne l'avait fait Zeuss.

« Marseille, » dit M. Mommsen, « fait remonter cette expé-
« dition au second siècle de Rome (653-554). Mais ce lien « est naturellement étranger à la tradition locale qui ne « contenait pas de date ; il est dû aux recherches posté- « rieures des chronologistes et ne mérite aucune confiance. « Il est possible qu'à une époque fort ancienne, il y ait eu « quelques incursions ou quelques invasions isolées, mais « les grandes conquêtes celtiques dans l'Italie du Nord ne « peuvent avoir précédé le déclin de la puissance étrusque, « c'est-à-dire la seconde moitié du troisième siècle de « Rome (503-454 avant J.-C.)[1]. » Telles sont les paroles de M. Mommsen. Ce savant admet avec Tite-Live (V, 34) et Justin (XXIV, 4) la réalité de l'expédition de Bellovèse en Italie, avec Tite-Live (V, 34), Justin (XXIV, 4) et César (VI, 24) la réalité de l'expédition faite en même temps par Sigovèse dans la forêt hercynienne et en Pannonie, mais il rejette la date attribuée par Tite-Live à cet ensemble de grands faits militaires que Justin ne sépare pas chronologiquement de la prise de Rome par les Gaulois, et qui, supposant la conquête d'une partie de l'empire étrusque par les Gaulois, ne peut être chronologiquement séparé de la période où commence la ruine de cet empire puissant et splendide.

« Ainsi, des savants éminents m'ont précédé dans la voie que j'ai suivie. Je ne puis par conséquent être taxé de témérité. D'ailleurs, pour m'adresser ce reproche, il faudrait établir que, dans le passage en question, Tite-Live, dont l'érudition est si souvent superficielle, a été particulièrement bien informé. Tite-Live, dans ce passage, se sert de la forme grecque Salyes (Σάλυες) au lieu de la forme italo-celtique *Salluvii*, employée par lui quelques lignes plus loin (V, 35), sans qu'il paraisse se douter de l'identité des deux termes. Dans la forme *Salluvii* se trouve un *v*, ou digamma, et un *i* consonne, étrangers à la phonétique grecque de la période classique. La présence de la forme grecque *Salyes*, au passage qui nous occupe, établit que

1. *Rœmische Geschichte*, 6e édition, t. I, p. 326-327.

la légende critiquée a été empruntée par l'historien latin à une source grecque. Quelle est la date de l'auteur grec de qui Tite-Live a tiré cette légende ?

« Marseille a été fondée sur le territoire des Ligures, comme nous l'apprennent au ve siècle avant notre ère Hécatée de Milet, cité par Étienne de Byzance[1], au IIIe Timée, cité par Scymnus de Chio[2]. L'anonyme grec copié par Tite-Live croit que Marseille a été fondée sur le territoire des Salyes à une époque où les Salyes étaient déjà établis dans ce territoire : il croit donc que les Salyes sont Ligures. Or les *Salluvii*, identiques aux Salyes, sont compris par Tite-Live lui-même (V, 35) dans la liste des Gaulois qui envahirent l'Italie. Ce texte n'est pas le seul. En 218, suivant Tite-Live (XXI, 26), une flotte romaine longe les côtes de l'Étrurie, celles des Ligures, puis, avant d'atteindre Marseille, arrive en vue des montagnes des Salyes, qui sont par conséquent opposées aux Ligures : *praeter oram Etruriæ Ligurumque, et inde Salyum montes pervenerit Massiliam.* Strabon classe les Salyes parmi les Celtes transalpins : πρώτους δ'ἐχειρώσαντο Ρωμαῖοι τούτους τῶν ὑπεραλπίων Κελτῶν[3]. L'auteur grec suivi par Tite-Live au chapitre 34 du livre V, appartient donc à une date où s'était déjà effacée dans certains esprits la notion de la distinction de race entre les Ligures, anciens habitants des environs de Marseille, et les Salyes ou *Salluvii*, peuple gaulois vainqueur des Ligures et établi sur la côte, précédemment ligurienne, qui s'étend du Rhône aux Alpes. Cet auteur grec écrivait à une époque où les Salyes conquérants et les Ligures vaincus, vivant ensemble mêlés sur le même sol, semblaient les uns comme les autres d'origine ligurienne. Ainsi les Français, malgré la présence chez eux d'un élément francique et d'un élément latin, se croient en général descendants des Gaulois. Cet auteur grec était à peu près contemporain de Tite-Live. Peut-être à l'époque des

1. Étienne de Byzance, édition Westermann, p. 190.
2. Didot-Mueller, *Geographi Graeci minores*, t. I, p. 204.
3. Strabon, t. IV, c. 6, § 3, édition Didot, p. 169.

guerres de César contre les Gaulois y aura-t-il eu quelque tentative d'arracher Marseille à l'alliance romaine et d'attirer la ville grecque du côté des Gaulois. La légende du secours prêté par les Gaulois aux Phocéens aura été inventée pour venir en aide aux négociateurs.

« La définition de la Celtique, qui précède cette légende au chapitre 34 de Tite-Live, paraît tirée des Commentaires de César. César a dit, livre I, c. 1 : *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur.* Les paroles de Tite-Live : *Celtarum quæ pars Galliae tertia est*, ont été vraisemblablement inspirées par ce passage des mémoires du grand capitaine romain. Les Commentaires ont aussi suggéré la nomenclature des peuples attribués à la Celtique par le même chapitre de Tite-Live. Les *Bituriges*, les *Arverni*, les *Senones*, les *Aedui*, les *Ambarri*, les *Carnutes*, les *Aulerci* sont tous mentionnés par César. Les *Ambarri*, les *Carnutes*, les *Aulerci*, les *Bituriges* ne sont nommés par personne avant lui, et leur nom ne se trouve mêlé au récit d'aucun des événements, antérieurs à César, que nous racontent les autres historiens de Rome.

« La conclusion est que, dans le chapitre 34 du livre V de Tite-Live, on trouve, associées à la vieille tradition de la double migration de Sigovèse et de Bellovèse, d'autres notions de date relativement récentes, qu'il faut remettre à leur place chronologique, et qui ne peuvent servir de bases aux systèmes par lesquels on prétend éclairer les obscurités des origines celtiques.

« Telle est la doctrine de Niebuhr, de Zeuss, de Jacques Grimm, de M. Mommsen.

« Je ne crains pas qu'on me taxe d'esprit aventureux parce que je la partage. Je devrais plutôt craindre d'être accusé de présomption pour avoir entrepris de la défendre; et, malgré l'excuse que la discussion engagée m'apporte, je ne puis m'empêcher d'éprouver un certain embarras, quand, à la suite des quatre noms illustres dont cette thèse est signée, j'ose placer le mien. »

Après cette lecture, M. Quicherat présente à la Société

une série d'observations qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

« En matière de critique, il n'y a qu'une autorité : c'est l'évidence. Les meilleurs érudits, les plus habitués à rencontrer juste, peuvent se tromper parfois, et leur mérite bien connu ne fait pas que l'erreur où ils ont été entraînés devienne vérité. Les Allemands ne sont pas à l'abri de cette éventualité. Il y a des questions sur lesquelles ils se méprennent. L'antiquité de la nation gauloise est du nombre.

« Il est certain qu'il y a eu dans l'antiquité deux opinions sur l'époque de la conquête de la haute Italie par les Gaulois. Suivant les uns, cet événement précéda immédiatement la prise de Rome ; suivant les autres, il en fut séparé par un grand intervalle de temps.

« La seconde opinion est à coup sûr celle qui offre le plus de vraisemblance ; car comment admettre qu'une nation aussi puissante, aussi avancée en civilisation que les Étrusques, ayant des armes perfectionnées et des villes fermées de murailles, aurait été dépossédée d'une immense étendue de pays tout d'un temps, par l'effet d'une seule poussée de barbares ?

« L'opinion contraire ne s'appuie pas sur un si grand nombre de témoignages, la plupart des auteurs ayant mentionné les deux faits à la suite l'un de l'autre sans assigner de date à aucune. Seul, Diodore de Sicile a établi le synchronisme ou plutôt a fourni de quoi l'établir.

« Le témoignage de Tite-Live se présente avec bien plus de titres à la recommandation, puisque cet historien donne les deux versions ; et c'est parce que la première lui a paru inacceptable qu'il a cherché et trouvé la seconde.

« Les épithètes dont il s'est servi pour peindre l'effarement des Romains et des autres à la vue des barbares, n'impliquent de sa part aucune contradiction. Dans sa pensée, les Gaulois, quoique maîtres depuis longtemps du bassin du Pô et renouvelés sans cesse par l'émigration des Transalpins, étaient restés cependant séquestrés dans leurs

possessions et sans rapports avec les autres peuples d'Italie, séparés qu'ils en étaient par la chaîne des Apennins.

« Quant aux arguments allégués pour détruire le synchronisme de la première invasion des Gaulois en Italie avec la fondation de Marseille, ces arguments ne consistent qu'en des conjectures tout à fait gratuites, sauf un seul, qui est la revendication de la nationalité gauloise pour les Salyes. Or si quelque chose est établi par les témoignages de l'antiquité, c'est la nationalité ligurienne des Salyes. Strabon dit positivement que les Salyes avaient été appelés Lygyes ou Ligures par les anciens auteurs grecs, et l'*Ora maritima* d'Avienus, qui est l'écho de ces anciens auteurs, place les Salyes sur la rive ligurienne du Rhône, après avoir signalé ce fleuve comme la ligne de démarcation entre les Ibères et les Ligures.

« De ce que la critique moderne est entrée, non sans raison, en défiance contre Tite-Live, il ne serait pas juste de lui refuser tout discernement. Il n'est pas de ceux dont on peut dire que le sens commun leur a manqué. Ses fautes en histoire ont leur source dans sa partialité pour Rome. Il était homme à voir juste et à choisir les bonnes sources. C'est ce qu'il fait dans le cas présent, et si son récit de l'entrée des Gaulois en Italie contient des détails de mise en œuvre qu'on est libre de rejeter, le fait capital qui en est le fond subsistera tant qu'on n'aura pas à y opposer d'autres arguments que ceux dont on s'est servi jusqu'à présent. »

M. Alex. Bertrand demande à répondre brièvement à M. Quicherat :

« Il ne comptait pas, dit-il, prendre la parole sur une question qui, cependant, lui tient particulièrement à cœur, et qu'il se fait honneur, comme le reconnaît M. d'Arbois de Jubainville, d'avoir le premier mise à l'ordre du jour en France. Il aurait voulu attendre la publication d'un mémoire qu'il va lire à l'Institut, mémoire achevé déjà depuis quelque temps et qui, il l'espère du moins, est de nature à éclairer les obscurités de la question. La solution du problème est, suivant notre con-

frère, dans la distinction, non admise par M. d'Arbois, et que M. Quicherat rejette également, des Celtes et des Galates (Galli des Romains). Les difficultés inextricables auxquelles se heurtent tous ceux qui ont abordé, jusqu'ici, ce difficile problème viennent toutes de cette confusion.

« M. Quicherat nous dit : de quoi s'agit-il, au fond? de savoir si la conquête de la haute Italie par les Gaulois précéda immédiatement la prise de Rome ou en fut séparée par un grand intervalle de temps. La seconde opinion, suivant M. Quicherat, est la plus vraisemblable. Nous ne le nions pas, mais cela demande explication. Car alors comment s'expliquer, ainsi que l'ont fait remarquer Niebuhr, Zeuss, Jacques Grimm et M. Mommsen avant M. d'Arbois de Jubainville, que deux cents ans après l'invasion rapportée par Tite-Live à l'an 600 environ, les *Gaulois* soient encore appelés par l'assemblée des Étrusques, leurs voisins depuis longtemps au dire de Polybe, *gentem invisitatam*, *novos accolas*, comment justifier les expressions de *formas hominum invisitatas*, de *novum genus armorum* qui figurent dans un autre chapitre du grand historien latin? Comment justifier l'opinion que les Étrusques eux-mêmes paraissaient avoir eue qu'il s'agissait de combattre en 389 des hommes venus de l'extrême nord, de contrées voisines de l'Océan?

« Comment s'expliquer, de plus, qu'aucune mention de ces Galates ou Galli, établis en Italie depuis Tarquin l'ancien, ne se trouve dans les historiens tant latins que grecs qui nous ont été conservés avant la date très-récente relativement de 260? Quoi? ajoute M. Bertrand, une grande invasion a eu lieu 600 ans environ avant notre ère, elle s'est étendue des Alpes à l'Adriatique, dépassant le Pô, dont elle a occupé les deux rives, elle a refoulé les Étrusques au-delà des Apennins, et deux cents ans plus tard non-seulement les envahisseurs sont encore traités d'*hommes nouveaux*, de *guerriers aux armes inconnues*, d'*aventuriers venus en Italie des extrémités les plus septentrionales de la terre*, mais leur nom, au moins sous la forme la plus connue de *Galli*, n'a pas été prononcé par les historiens ou poètes anciens avant Timée (260 ans avant J.-C.)! Tout

cela est, il faut l'avouer, bien extraordinaire, bien singulier. Ceux qui en ont fait la remarque, qu'ils soient Allemands ou Français, ont fait preuve d'une saine critique. Ces faits méritent explication.

« Faut-il croire cependant, comme le voudrait M. d'Arbois de Jubainville, que le grand mouvement qui a poussé les *Celtes* d'Orient en Occident et les a amenés tant sur le Pô que sur le Rhône ne remonte pas plus haut que l'an 500 ? Mais d'où viendrait alors, lui demande avec raison M. Quicherat, l'opinion unanime des anciens concernant l'ancienneté et la puissance de la race *celtique*, ancienneté et puissance qu'il est impossible de nier ?

« Ainsi, d'un côté affirmation très-nette par Tite-Live même du *caractère nouveau* de l'invasion de 390, et de l'autre affirmation non moins nette par les témoignages anciens les plus autorisés de l'antiquité de la race *celtique* et de sa prise de possession de la haute Italie non-seulement dès l'an 600, mais bien antérieurement, si, comme on le doit, croyons-nous, il faut rattacher à cette race les Ombriens *Veteres Galli*. Ces assertions, en apparence opposées, sont-elles donc contradictoires? Aucunement. Il faut simplement pour les concilier faire des *Celtes* et des *Galates* ou *Galli* deux branches distinctes d'un même tronc ; Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους (Plut. in Camillo). Les *Celtes* mentionnés par Hécatée (500 ans environ avant J.-C.), par Hérodote (en 450), par Scylax, probablement à la même époque, sinon antérieurement (Scylax qui, dans son périple, les trouve dès cette époque sur l'Adriatique près de Rimini), par Platon (400), Aristote (350), Éphore (310), avant que le nom des Galates ou Galli ait été prononcé une seule fois, ne peuvent être considérés sérieusement par personne comme une *race nouvelle* en 390. C'étaient eux, les *Celtes*, qui, suivant Éphore (un peu avant 300), occupaient en majorité les contrées du *Couchant*, parallèlement aux *Indiens* qui occupaient l'*Orient*, aux *Scythes* qui occupaient le Nord, aux *Éthiopiens* qui occupaient la partie méridionale du monde, dont les Hellènes formaient comme le centre. Cette géographie, acceptée par Aristote, était en-

core enseignée à peu près généralement peu de temps avant Auguste. Les *Celtes* sont donc bien une antique et puissante race, nous ne contredirons point M. Quicherat sur ce point. En taxant de *légende* le récit de Tite-Live, nous n'avons jamais pensé rien retrancher de l'antiquité de la race celtique, ni même de l'ancienneté de la prise de possession par quelques-unes de ses tribus, des contrées de la haute Italie aussi bien que de la Gaule. Nous disions expressément dans notre article *Gaulois :* « Il ne faut pas croire que le silence fait par nous volontairement autour du mot *Celtæ* tienne à ce que nous méconnaissions la grandeur et l'importance (ajoutons aujourd'hui l'antiquité) de la civilisation à laquelle on donne généralement le nom de civilisation celtique. » Nous sommes donc d'accord avec M. Quicherat sur un point, la date très-ancienne de l'entrée des tribus *celtiques* en Gaule et en Italie; mais à part ce fait, que nous acceptons avec toutes ses conséquences, nous nous séparons complètement de la manière de voir de notre estimable confrère et ne pouvons consentir à appliquer à ces premières invasions les détails contenus dans le 34[e] chapitre du V[e] livre de Tite-Live, soit qu'il s'agisse de prendre à la lettre la date de 600, soit même qu'il soit question seulement, date à part, de tenir pour réelle la descente des Bituriges, des Arvernes, des Éduens, des Carnutes, etc. en Italie à cette époque reculée, ou bien de considérer comme parfaitement authentique le point de départ de l'invasion fixé sur les rives du Cher, de l'Allier ou du Rhône. De toutes ces populations, pas une seule ne nous semble avoir occupé la Cisalpine avant l'an 390.

« Les nouveaux venus, les terribles envahisseurs qui imprimèrent dans l'esprit des Romains une terreur ineffaçable, ce furent non les *Celtes*, mais les *Galates*, les Galates du Danube et des Carpathes οἱ Γαισάται Γαλάται, οἱ Βοῖοι καλούμενοι Γαλάται, ainsi que s'exprime Polybe. Ces *Galates*, qu'ils soient descendus en Italie à titre de mercenaires à l'appel des Celtes et particulièrement des Insubres ou qu'ils aient envahi la Péninsule de leur propre mouvement

ou sur l'invitation d'un chef étrusque mécontent, avaient en effet des armes nouvelles (l'archéologie le démontre), une tactique et des mœurs distinctes des Celtes de l'Italie Τῶν κατὰ τὴν Ἰταλίαν Κελτῶν (Polybe, II, 13). Polybe ne manque jamais de donner à ces armes, à cette tactique l'épithète de Γαλατικὰ (Polybe, II, 30, 43; III, 62, 114, etc.), même dans des chapitres où il se sert presque exclusivement du terme Κελτοί. Recrutés, comme nous venons de le dire, sur le Danube et dans les Carpathes ou en Thrace, et en communication constante, selon toute vraisemblance, avec des tribus de même race riveraines de la Baltique, ces *Galates* avaient conservé leur type septentrional presque sans altération. C'est à ce type, à ce type exclusivement, que s'appliquent, comme nous l'avons déjà affirmé dans notre article *Gaulois*, les descriptions, non-seulement de Polybe, mais de Tite-Live et de tous ses imitateurs jusqu'à Ammien Marcellin, qui n'a fait que copier ses devanciers, comme il l'affirme lui-même.

« Tel est, suivant nous, le nœud de la question.

« Je maintiens donc, comme je l'ai déjà dit, le caractère *légendaire* du récit de Tite-Live. Une légende, on le sait, tout en s'appuyant sur des faits réels (ici ces faits sont la présence des Celtes en Italie dès la plus haute antiquité), les altère de mille façons, ne connaissant ni chronologie ni géographie positive. Le récit de Tite-Live fait donc allusion à une invasion réelle de l'Italie avant 390, sans que pour cela nous devions prendre à la lettre les détails et les dates qu'il contient, pas plus que nous n'accordons un caractère historique aux fantaisies du cycle de Charlemagne.

« La véritable histoire des Celtes d'Italie et des Galates doit être cherchée non dans Tite-Live, mais dans Polybe. J'espère le démontrer un autre jour.

« En résumé, M. d'Arbois de Jubainville a raison de nier le caractère historique du récit de Tite-Live. Il a tort, à mon sens, de nier l'ancienneté de l'établissement de la race celtique en Italie. M. Quicherat de son côté a raison de réclamer en faveur de l'antiquité de la race gauloise, mais il n'est pas fondé à nier le caractère légendaire du récit de l'historien latin.



« Le récit de Polybe concilie tout. Il suffit, pour s'en apercevoir, de ne point confondre, ainsi que l'ont fait toutes les traductions tant françaises que latines, les Celtes et les Galates. »

M. Alex. Bertrand dépose sur le bureau une statuette en bronze, trouvée jadis à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or), représentant le dieu connu autrefois sous le nom de *Jupiter gaulois*, et que plusieurs archéologues désignent aujourd'hui sous celui de *Dis Pater*. Il annonce que le Musée de Saint-Germain vient de faire l'acquisition de cette intéressante statuette.

M. le docteur Prunières, à Marvéjols (Lozère), adresse à la Compagnie, par l'intermédiaire de M. de Rozière, une note détaillée sur des découvertes archéologiques faites récemment dans les fondations de l'église de Saint-Sauveur-de-Peyre (Lozère).

M. Prunières, auteur d'une monographie de la baronnie de Peyre, avait remarqué par l'étude de textes que, depuis le XIII[e] siècle, les seigneurs de Peyre avaient eu leurs sépultures à Marvéjols, d'abord dans l'église des Frères Mineurs, plus tard dans celle des Capucins; mais il était amené à croire qu'auparavant ils avaient dû être ensevelis dans l'église de St-Sauveur, chef-lieu paroissial du château de Peyre.

Cette église menaçant ruine dut être complètement reconstruite dans l'emplacement même où elle avait été réparée à plusieurs époques. L'établissement des nouvelles fondations a amené la découverte dans le cimetière, contre les murs extérieurs, de nombreuses sépultures de toutes dates, depuis les temps mérovingiens; aussitôt prévenu, M. Prunières accourut dans l'espoir de trouver la sépulture primitive des seigneurs de Peyre : il devait constater beaucoup plus de faits qu'il ne l'avait prévu.

Il remarqua d'abord des tronçons de colonnes et des blocs en grande oolithe, pierre blanche étrangère au pays, qui se trouvaient en nombre dans les anciennes fondations, et avaient dû faire partie de quelque construction importante. Le sol même de St-Sauveur ne contenant aucune trace de

briques ou poteries permettant de supposer qu'il y eût là un établissement romain, M. Prunières chercha dans les environs le lieu d'où ces matériaux avaient été apportés. Or à Javols, ancienne capitale des Gabales, à 5 kilomètres au plus de St-Sauveur, il remarqua la présence d'un grand nombre de colonnes et de blocs semblables; bien plus il constata que le bénitier de St-Sauveur, comme celui de l'église de Javols, est pris sur un tronçon de colonne antique en granit porphyroïde; qu'une croix en fer est plantée dans ce dernier village, auprès du pont neuf, sur une colonne de même nature. Il est donc amené à conclure que l'église de St-Sauveur, à une époque reculée, a été fondée au moyen de matériaux provenant d'édifices romains de Javols; subsidiairement, que ces matériaux avaient été, à l'origine, transportés à Javols du *Causse de Chanac*, par la voie antique appelée *Draio* dans le pays, dont il a reconnu l'existence sur le terrain, dans la Lozère, et qui se dirigeait probablement de Javols à Nimes.

M. le Dr Prunières a aussi remarqué dans les sépultures superposées, mises au jour par les travaux de reconstructions : 1° des tombeaux en forme d'auges, avec la place de la tête marquée, et d'autres en dalles de schiste. Il considère les unes et les autres comme remontant à l'époque mérovingienne. — Il a aussi pu constater l'existence d'un caveau, en partie creusé dans la voie, contenant huit squelettes, des ossements épars, et de nombreuses monnaies en billon, toutes au même type, et en si grande quantité qu'après en avoir recueilli environ 150, les ouvriers négligeaient de les ramasser. M. Prunières pense que ce caveau est celui des seigneurs de Peyre dont il soupçonnait l'existence; que sur les huit squelettes, six, très-anciens, peuvent être antérieurs au XIIIe siècle; que les autres ne datant que du XVe ou XVIe siècle, peuvent être ceux de quelques-uns des prétendants à la succession des Astorg de Peyre qui, à cette époque, furent en possession de la seigneurie; il remarque qu'une litre dont il reste encore des traces, indique qu'à une époque assez rapprochée il y eut à St-Sauveur des cérémonies funèbres pour des détenteurs du fief.

Les monnaies trouvées en nombre dans le caveau viennent à l'appui de l'opinion de M. Prunières puisqu'elles ne sont autre chose que des deniers anonymes et barbares du XIIe siècle des évêques du Puy, deniers dont les types se trouvent aussi à Clermont, à Gap, à St-Paul-Trois-Châteaux et à Orange.

L'étude des sépultures du cimetière de St-Sauveur, depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours, a fourni encore à M. Prunières une observation qui tend à établir la persistance de certains usages funéraires remontant à une haute antiquité. Près de deux squelettes simplement enfouis dans la terre, il a remarqué la présence d'un petit vase auprès de la tête et de deux coquilles percées au niveau du thorax. Or, sous de très-petits dolmens ne contenant chacun qu'un corps, et dans un cimetière néolithique qu'il a exploré, il a vu aussi auprès de chaque squelette un vase et des objets d'industrie, tels que pointe de flèche ou couteau en silex, hache polie, coquille ou dent percée.

M. Quicherat dépose sur le bureau une photographie qui lui a été adressée par M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine, et dont la planche ci-jointe donne la gravure réduite. Elle représente trois morceaux de marbre blanc sculpté, qui furent trouvés en 1860 au milieu des décombres alors enfouis du caveau sépulcral où reposait avant 1562 le corps de Saint-Martin.

« Avec le secours d'un ancien inventaire de la Collégiale et de la *Vie de Saint Martin* par dom Gervaise, M. l'abbé Chevalier a cru reconnaître dans ces fragments les débris, conservés autrefois comme reliques, de la table de marbre qui recouvrait le mausolée élevé au Ve siècle par l'évêque Perpétue sur la sépulture de l'apôtre des Gaules. Cette table avait été envoyée à Tours par Euphrone, évêque d'Autun. Sa dimension, d'après M. Chevalier, devait être celle d'un couvercle de sarcophage ; mais Grégoire de Tours explique que le marbre d'Autun avait sa place *super sanctum sepulcrum beati Martini*, et dans une infinité de passages le même auteur distingue ce *sepulcrum*, qui avait une porte et

un rideau devant, du *tumulus* réceptacle du corps de saint Martin. Par conséquent le marbre d'Autun devait être une dalle d'une très-grande épaisseur : ce à quoi ne répondent pas les morceaux en question, qui sont épais seulement de 8 centimètres. La dimension du plus grand, où l'on voit une croix accompagnée à gauche d'un alpha, est 0,30 sur 0,17 ; celle de l'autre morceau qui a été taillé en quart de cercle est 0,21 sur 0,17. D'après leur épaisseur et le style de l'ornement, M. Quicherat les regarde plutôt comme des morceaux d'un sarcophage du VII[e] siècle.

Séance du 17 Novembre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Friesche oudheden afbeeldingen van merkwaardige voorwerpen van Wetenschap en Kunst, gevonden in de archieven, Kerken, Kasteelen terpen van Friesland. 4[e] livr. Leuwarden, 1875, in-4°.

Revue de l'art chrétien, 2[e] série, t. II, n° 4, in-8°.

Casier (Constant). *Coutumes des pays et duché de Brabant; quartiers de Louvain, Bruxelles et Tirlemont*. 1874, in-4°.

Gilliots Van Severen (L.). *Coutumes des pays et comté de Flandre ; quartier de Bruges*, T. I, 1874, in-4°.

Correspondance.

MM. Diétrich, de Belfort, et Fr. Moreau, de Fère-en-Tardenois, écrivent pour remercier la Compagnie à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. Alex. Bertrand dépose sur le bureau une petite plaque en ivoire, envoyée de Clermont-Ferrand, représentant d'un côté sainte Geneviève à genoux devant saint Germain ; de l'autre un navire passant sous les murs de Paris. Après un examen attentif, l'authenticité de ce petit monument paraît très-contestable à plusieurs membres de la Société.

M. de Guilhermy rappelle la communication faite par M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne, relative à une statue de la Vierge conservée au XVIIe siècle en l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise. Il fait observer que ce monument n'est pas détruit comme paraissait le craindre notre confrère ; il est aujourd'hui dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône, c'est une statue ouvrante, en bois, du XIIIe siècle ; seulement les sujets qui se voyaient lorsque l'on ouvrait le corps de la statue ont disparu.

M. Nicard signale la découverte d'armes gauloises, en 1874, dans la nécropole d'Albano.

Il est donné lecture d'une note rédigée par M. Picard, professeur de seconde au collége d'Annecy, relative à des substructions antiques existant du côté de Sparzbach, commune de la Petite-Pierre, en Alsace.

M. Sansas, associé correspondant à Bordeaux, présente quelques observations philologiques sur l'idiome *castillan* vulgairement appelé *espagnol* en France, et qui ne peut être, suivant lui, considéré comme une langue nationale bien qu'il fût la langue officielle adoptée par la Cour. Après avoir établi que le *catalan* du XIIIe siècle offre un rapport d'analogie frappante avec le langage parlé et écrit à Bordeaux à la même époque, M. Sansas cherche à établir que le *castillan* procédait surtout du latin et de l'arabe ; que les mots arabes étaient pris avec l'article auquel on ajoutait l'article propre à l'idiome castillan ; que certains vocables, sans article, communs aux deux langues, pourraient avoir été empruntés par les Arabes à l'idiome parlé en Espagne lorsqu'ils y séjournèrent ; que la langue française a pris des mots arabes, ainsi que les chiffres, par l'intermédiaire du castillan, principalement pour les appliquer aux sciences médicales et mathématiques. Il termine en appelant l'attention des philologues sur un certain nombre de mots bretons qui se retrouvent dans le castillan.

Séance du 1er Décembre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique de la Touraine. T. III, n° 1 à 4, 1874-1875, in-8°.

— *de la Société archéologique du Finistère.* 1875, in-8°.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, t. VII, in-8°.

— *de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.* 1873-1874, in-8°.

— *de la Société archéologique de la Touraine.* T. XXV (Tome 2 de l'histoire de Marmoutiers), in-8°.

Bataillard (Ch.). *Remède contre l'amour malheureux indiqué par Pierre Corneille.* 1875, in-8°.

Le Men (R. F.). *Revendication mal fondée au sujet de la découverte de Vorganium; réponse à M. le commandant Mowat*, 1875, in-8°.

Elections.

La Société procède au renouvellement de son Bureau et de ses Commissions pour l'année 1876. Ont été élus :

Président : M. Anat. de Montaiglon ;
1er Vice-président : M. Alex. Bertrand ;
2e Vice-Président : M. Victor Guérin ;
Secrétaire : M. Demay ;
Secrétaire adjoint : M. E. Guillaume.
Trésorier : M. Ed. Aubert.
Bibliothécaire archiviste : M. P. Nicard.

M. Anatole de Barthélemy est réélu membre de la Commission des impressions, et M. Wescher est élu membre de la Commission des fonds.

MM. Léopold Delisle et Quicherat lisent, au nom des commissions nommées à cet effet, des rapports favorables sur les candidatures posées par MM. le vicomte d'Estaintot et Caffiaux ; on procède au vote, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le Règlement, le Président proclame M. d'Estaintot associé correspondant national à Rouen, et M. H. Caffiaux à Valenciennes.

Séance du 8 Décembre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Duru (L'abbé L. M.). *Bibliothèque historique de l'Yonne*, 1863, in-4°.

Longnon (Auguste). *Carte du Royaume de France sous le règne de saint Louis après le traité d'Abbeville en* 1259. 1873, in-8°.

Quantin (Max.). *Cartulaire général de l'Yonne.* 1870, 2 vol. in-4°.

Rhoné (Arthur). *L'Égypte à petites journées*, fasc. I à IV, in-8°.

Correspondance.

MM. Henri Caffiaux et R. d'Estaintot écrivent pour remercier la Compagnie à l'occasion de leur élection au titre d'associé correspondant national.

M. Héron de Villefosse fait connaître qu'il maintient la candidature déjà posée par lui à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Brunet de Presle.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, envoie à la Société plusieurs photographies représentant : 1° un silex récemment trouvé à Lheure, près d'Abbeville ; 2° deux vases en terre grise, qu'il suppose gaulois, découverts dans le département de la Somme ; 3° un manche de couteau en os qu'il attribue au XIII° siècle ; 4° un tiers de sol d'or ; 5° des deniers carolingiens trouvés à Glisy (Somme). — M. Chabouillet est prié d'examiner ces monnaies.

Travaux.

M. Alexandre Bertrand dépose sur le bureau le moulage d'un vase antique conservé au musée de Bar-le-Duc, et les dessins d'un four à potier découvert à Cahors au mois d'août dernier.

A l'occasion de la communication de M. Bertrand sur les fours à poteries des anciens, M. Heuzey fait connaître à la

Société un curieux monument de terre cuite récemment offert au musée du Louvre, par M. Lebègue, ancien membre de l'École française d'Athènes. « C'est le petit modèle d'un four à cuire la pâtisserie, trouvé à Tanagra en Béotie, avec d'autres figures de genre représentant des artisans grecs dans l'exercice de leur métier. Ce four, ἰπνός, est figuré comme tenant au sol et comme façonné tout d'une pièce avec de l'argile battue et pétrie : en effet, les constructeurs de fours, ἰπνοποιοί, ἰπνοπλάθοι, ἰπνοπλάσται, sont classés par les anciens au nombre des πηλουργοί ou modeleurs de terre, que l'on appelait par dérision des *Prométhées*[1]. Il est, ainsi que les nôtres, voûté en abside ou, comme on dit, en cul-de-four, disposition qui forme d'elle-même une bouche demi-circulaire sur le devant. Le combustible se mettait dans un compartiment inférieur, ayant son ouverture sur le côté, et il chauffait par dessous la table sur laquelle cuisaient les gâteaux. Mais cette table n'occupait pas toute la longueur du four : elle laissait au fond un espace libre, par lequel le courant d'air faisait monter la flamme, qui venait ainsi échauffer directement la voûte de la chambre supérieure. Au-dessus du four, une cassure montre que cette partie était couronnée d'un ornement en relief, probablement un βασκάνιον, une sorte de tête ou de masque grotesque, destiné à garantir la cuisson contre l'influence du mauvais œil : on voit un masque du même genre surmontant un four à poteries dans une peinture de vase[2]. Le pâtissier, πλακουντοποιός, est lui-même représenté assis devant la gueule de son four, sur un siége rustique, fabriqué d'une souche d'arbre, dont on a disposé les racines pour former des espèces de poignées. Il est occupé à enfourner des galettes plates et rondes, πλακοῦντες; deux de ces gâteaux sont à terre, près de lui, sur un plateau circulaire, deux autres cuisent dans le four : malheureusement, les bras de la figurine sont brisés et ne permettent pas de suivre l'opération dans tous ses détails. Le vêtement de l'ouvrier est digne aussi de remarque; il ne

1. Lucien, *Prométhée*, 2.

2. Voyez Otto Jahn. dans les *Mémoires de l'Académie de Leipzig*, 1855; cf. Pallen, *Onomasticon*, VII, 108; Becker, *Anecdota*, p. 30, 5.

se compose que d'une longue tunique sans ceinture, qui descend jusqu'aux pieds et qui couvre aussi les deux épaules, en laissant seulement les bras nus, χιτὼν ποδήρης ἀμφιμάσχαλος. Le front et les tempes sont en outre serrés par une bande d'étoffe, analogue à la μιτρα qui entoure ordinairement la tête du dieu Bacchus. On sait que les buveurs, dans l'antiquité, croyaient que ce genre de coiffure les protégeait contre les douleurs de tête, effet de l'ivresse; c'est pourquoi ils en avaient fait l'insigne du dieu du vin. Il est probable que notre πλακουντοποίος ne s'est coiffé aussi de ce bandeau que pour se garantir la tête contre la chaleur brûlante du four; sa longue tunique remplit sans doute un office analogue pour le reste du corps. Ce qui produit une singulière impression, c'est de retrouver, dans une représentation aussi vulgaire, les traits bien connus du type éginétique : car cette petite image d'un pâtissier grec est d'un style plus ancien que les sculptures du Parthénon. Le profil surtout est bien accentué, et l'on y sent l'application des mêmes règles qui dirigeaient la main des Canachos et des Onatas dans l'exécution de leurs grands ouvrages. Toute la figure est du reste traitée seulement en ébauche, d'un travail sommaire, qui s'amuse avant tout à rendre la justesse et la simplicité du mouvement, sans tomber dans l'observation comique du détail, mais en évitant aussi, comme une note fausse, toute recherche de la grâce et du fini dans la forme. Ce sont les caractères propres de ce que l'on peut appeler le *genre*, chez les Grecs, caractères profondément distincts de l'exquise élégance et du charme pénétrant que les mêmes modeleurs savaient communiquer à leurs figurines, quand ils traitaient des sujets appartenant au cycle idéal ou religieux. »

M. Ch. Read communique à la Société la photographie d'un tableau qui se trouve au château de Valençay (Indre) et qui a été signalé aux curieux par l'Exposition de Blois (1874). « Il est de grandes dimensions et représente la procession de la Ligue sortant de l'arcade Saint-Jean, s'avançant sur la place de Grève et entrant déjà dans la rue de la

Vannerie. On a longtemps nié la réalité de ce fait historique et soutenu que c'était une invention caricaturale des auteurs de la *Satyre Ménippée*. On n'avait qu'à regarder au *Journal de l'Estoile* qui mentionne la procession au dimanche 17 janvier 1593. Le recteur Roze avait, dit-on, commandé à un peintre de la représenter en un tableau. C'est peut-être celui de Blois, qui a une valeur artistique et est attribué à Porbus ou à son école. Mais le grand intérêt qu'il présente est dans la représentation de l'Hôtel-de-Ville, au point de construction où il se trouvait alors et dans les détails de la façade, telle qu'elle avait été conçue et exécutée primitivement. Le pavillon de l'arcade Saint-Jean est achevé. Le corps du milieu n'a pas encore ses combles, mais la porte principale est ouverte jusqu'au cintre, où l'on avait sculpté ces belles salamandres et ces F couronnés qu'on y a retrouvés en 1873, lors de la démolition du remplissage sur lequel était appliqué le bas-relief équestre de Henri IV. Au lieu de la fenêtre que nous avons connue au-dessus, on voit qu'il y avait là un balcon, une *loggia* ou bretèche, entre deux hautes colonnes de marbre blanc. A gauche on distingue bien la Chapelle et l'Hospice du Saint-Esprit. Les divers aspects du paysage et de la place de Grève sont très-instructifs. On a, à droite, sur la rive gauche de la Seine, une vue complète du superbe Hôtel des Ursins.

« C'est la ville de Paris qui a fait faire la photographie de ce tableau, pour profiter, sans doute, des renseignements qu'il fournit, dans la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville.

« Au bas du tableau, à gauche et sur le premier plan, se voit un personnage qui a tout à fait l'air d'être la « pourtraicture » du peintre, en guise de signature. Reste à savoir si ce portrait est connu. »

M. Quicherat informe la Société que se trouvant récemment à Moutier-en-Tarentaise (Savoie), en compagnie de notre confrère M. Henri Bordier, ils eurent l'idée de déchiffrer une inscription gravée sur la façade de la cathédrale du lieu, inscription que les itinéraires signalaient comme illisible.



Elle est en caractères gothiques et placée à une certaine élévation, ce qui est cause qu'elle ne se lit pas facilement lorsqu'on la regarde d'en bas; mais M. Bordier étant monté sur une échelle est parvenu à la déchiffrer complètement.

« Le texte est contenu dans un cadre de moulures, en dehors duquel a été gravée à la partie supérieure la date *anno dni m° ccc° lxj°*, date fautive ou mutilée, car le millésime devrait être *m° cccc°*, le caractère de l'écriture et le fait auquel l'inscription se rapporte appartenant incontestablement au quinzième siècle.

« Voici le texte :

anno domini millesimo .....centesimo sexagesimo primo.

Hoc opus do.... vit magister franciscus cir || gat latomus pro quo capitulum || ecclesie singulis annis facere tenetur || unum anniversarium propriis sumptibus ei || usdem capituli in crastino festi cated || re sancti petri cum quatuor sacerdoti || bus missas celebrantibus in remedium || animarum dicti francisci jaquinete || eius uxoris et illorum pro quibus || exorare tenentur quod opus factum || est sumptibus exequcionis d. Cardinalis de arsiis.

« Ainsi il s'agit dans cette inscription d'un maître maçon appelé François Cirgat. Le portail sur lequel figure son nom consiste seulement en une façade pignonnée et percée d'une porte dans le goût gothique italien du quinzième siècle. C'est la seule partie un peu remarquable du monument, car celui-ci a été refait presqu'entièrement dans le siècle dernier. Une petite lacune, qui existe dans la première ligne, empêche qu'on se prononce avec certitude sur ce qu'il y a de commun entre François Cirgat et le portail de l'église. Toutefois il est bien probable que le mot mutilé doit être lu *donavit.* Alors Cirgat aurait payé de ses deniers l'œuvre du portail, en récompense de quoi le chapitre aurait fait en mémoire de lui la fondation relatée par le texte. La date du commencement indique l'année où l'inscription fut gravée, et la dernière ligne, aux frais de qui. C'est sur la succession du cardinal d'Ars, archevêque de Tarentaise, décédé en 1455, que ce travail fut rétribué. »

Séance du 15 Décembre.

Présidence de M. Wescher, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société belfortaise d'émulation, 2e année, 1875, in-8°.

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique ; procès-verbaux des séances, t. VI, 4e cah. 1875, in-8°.

Revue de l'art chrétien, t. XX. Juillet et Août 1875, in-8°.

Revue africaine, n° 113, sept. et oct. 1875, in-8°.

Bouillet (J. B.). *Nouvelles observations sur la montagne de Gergovia*, 1875, in-8°.

Gilliodts van Severen (L.). *Coutumes des pays et comté de Flandre ; quartier de Bruges*, t. II, 1875, in-4°.

Longé (G. de). *Coutumes des pays et duché de Brabant ; quartier d'Anvers*, t. V. 1875, in-4°.

Correspondance.

MM. Longnon et Guiffrey adressent des lettres pour maintenir leurs candidatures à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Brunet de Presle.

M. Rhoné, présenté par MM. de Barthélemy et Aubert, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Alex. Bertrand, Egger et Creuly pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur cette demande.

M. de Lagrèze, associé correspondant à Pau, envoie une dissertation sur les *armes de Navarre*.

Travaux.

M. Saglio fait observer que le vase du Musée de Bar-le-Duc dont un moulage a été présenté à la Société par M. Alex. Bertrand, dans la dernière séance, a déjà été signalé dans le *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France* (t. IV, 1857, p. 983) par M. Oudet, conservateur du Musée précité, comme ayant été découvert par des terrassiers près du Ligny en Barrois (Meuse). En 1861, M. Malézieux, ingénieur, signala encore ce vase

comme étant la propriété d'un piqueur des ponts-et-chaussées; il était alors dessoudé en quatre fragments qui ont été réunis.

M. Saglio ajoute que le nom de *præfericulum*, donné par M. Oudet au vase du musée de Bar-le-Duc, et qui est d'un usage courant aujourd'hui pour désigner le vase à libation fréquemment figuré sur les médailles et dans les bas-reliefs, devrait être abandonné. En effet, la seule définition du *præfericulum* qui nous soit venue de l'antiquité (Festus, p. 214, éd. Lindemann) le représente comme un vase sans anse, très-ouvert et dont on ne se serait d'ailleurs servi que dans les cérémonies d'un culte déterminé, celui d'*Ops consiva*.

M. Vimont, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, rend compte des fouilles nouvelles faites sur le sommet du Puy-de-Dôme depuis un an.

M. le général Creuly donne la restitution complète de l'inscription gravée sur le *marbre de Torigny*, aujourd'hui conservé à la mairie de Saint-Lô. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail important.

Pour compléter la communication faite à la précédente séance, M. Ch. Read met sous les yeux de ses confrères la photographie des sculptures qui ornaient l'arc-doubleau de la porte du milieu de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Elles consistent en F fleuronnées et couronnées, au nombre de *quatre*, et en quatre salamandres, également couronnées, posées dans des caissons demi-circulaires, à belles moulures, qui formaient cercle à la clef de voûte, et base aux deux côtés de l'arc. Deux F, se faisant face, étaient couchées entre les salamandres, de chaque côté. La sculpture en est riche et élégante : la Renaissance est bien là. — On a découvert cette ornementation jusqu'ici ignorée, lorsqu'on a démoli, il y a deux ans bientôt, le remplissage sur lequel était posé, depuis plus de deux siècles, le bas-relief équestre en bronze de Henri IV. On a fait mouler ces sculptures, qu'il est d'ailleurs question de replacer ou de reproduire à l'arc-doubleau de la porte du nouvel Hôtel-de-Ville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1875.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.


Stanford University Libraries
3 6105 014 189 117


Digitized by Google

